



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/287
S/1994/894
29 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quarante-neuvième session

Points 18, 24, 25, 33, 34, 35, 36, 38,
39, 40, 42, 43, 44, 48, 50, 51, 52,
53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64,
65, 66, 69, 70, 72, 73, 79, 80, 90 a)
et c), 91 c) et i), 92 a), 95, 96, 97,
98, 100, 101, 102, 103, 143, 145 et 147
de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR

L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE,
COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA
PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LA SITUATION AU BURUNDI

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SES MEMBRES

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES
DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

DROIT DE LA MER

QUESTION DE L'ÎLE COMORIENNE DE MAYOTTE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE :

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS
RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION
D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ,
DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Quarante-neuvième année

* A/49/150.

CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
EN 1995
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES
REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
QUESTION DE CHYPRE
CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT
PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION
IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT
LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE, DU DÉSARMEMENT ET
D'AUTRES DOMAINES CONNEXES
AMENDEMENT DU TRAITÉ INTERDISANT LES
ESSAIS D'ARMES NUCLÉAIRES DANS
L'ATMOSPHÈRE, DANS L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE ET SOUS L'EAU
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS
CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT
CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES EN ASIE DU SUD
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ÉTATS
NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES CONTRE
L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE
ARMEMENT NUCLÉAIRE D'ISRAËL
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
COOPÉRATION DANS LA RÉGION DE LA
MÉDITERRANÉE
APPLICATION DE LA DÉCLARATION FAISANT
DE L'OCÉAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ
VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES
EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)

TEXTE DÉFINITIF D'UN TRAITÉ SUR UNE ZONE
EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES EN AFRIQUE
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN
ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS
ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS
LEURS ASPECTS
QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE
RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION
DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DÉCLARATION
SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE,
EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE
RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT
COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION
RACIALE
DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS
RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE
MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES,
AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE
PROMOTION DE LA FEMME
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS, QUESTIONS RELATIVES AUX
RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU
RÔLE DE L'ORGANISATION
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL
DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF ADRESSÉE À LA
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Lettre datée du 25 juin 1994, adressée au Secrétaire général
par le Ministre égyptien des affaires étrangères

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint les documents de la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des documents ci-joints comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 24, 25, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 48, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 72, 73, 79, 80, 90 a) et c), 91 c) et i), 92 a), 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 143, 145 et 147 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre égyptien des affaires étrangères

(Signé) Amre MOUSSA

ANNEXE*

Documents de la onzième Conférence ministérielle
du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire,
du 31 mai au 3 juin 1994

	<u>Page</u>
I. DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE	6
II. LA DÉCLARATION DU CAIRE	56
III. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE	58
1. Résolution sur la Bosnie-Herzégovine	58
2. Résolution sur le Rwanda	59
3. Résolution sur le Liban	59
IV. ANNEXES	61
1. Discours d'ouverture du Président Hosni Mubarak	61
2. Rapport du Président du Mouvement	70
3. Rapport général de la Conférence	92
4. Ordre du jour de la Conférence	99
5. Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires	100
6. Motion de remerciements	103

* Le présent document est publié tel qu'il a été envoyé, sans modification de forme.

I

DOCUMENT FINAL
DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	7
II. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE DEPUIS LE SOMMET DE JAKARTA	7
III. RÔLE DU MOUVEMENT	9
IV. LE MOUVEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES NATIONS UNIES	11
V. DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE	17
VI. LE MOUVEMENT ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT	20
VII. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	29
VIII. DROIT DE LA MER	31
IX. DROITS DE L'HOMME	31
X. DÉVELOPPEMENT SOCIAL	33
XI. LE MOUVEMENT : QUESTIONS POLITIQUES GÉNÉRALES	36
XII. DATE ET LIEU DU ONZIÈME SOMMET DU MNA	54
XIII. DERNIÈRES REMARQUES DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE	54
XIV. CONCLUSION	55

I. INTRODUCTION

Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Mouvement des pays non alignés ont tenu leur onzième Conférence ministérielle au Caire, Égypte, du 31 mai au 3 juin 1994. Le rapport général de la Conférence (annexe III) comporte une liste des États membres, observateurs et délégations invités qui ont pris part à la Conférence. La Conférence a entendu un discours édifiant prononcé par S. E. le Président Mohamed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Égypte, et décidé d'adopter ledit discours comme l'un des documents officiels de la Conférence (annexe I). M. Nana S. Sutresna, envoyé spécial et assistant exécutif en chef du Président du Mouvement des pays non alignés a ensuite présenté le rapport du Président du Mouvement sur ses activités depuis le dixième Sommet non aligné réuni à Jakarta du 1er au 6 septembre 1992 (annexe II). Les ministres ont pris acte du rapport et endossé les recommandations y figurant.

La Conférence a été marquée par l'admission de l'Afrique du Sud comme État membre du Mouvement des pays non alignés ce qui représente la réalisation d'un espoir longtemps entretenu, après de longues années de lutte en faveur de l'élimination de l'apartheid et du triomphe de la démocratie.

La Conférence a élu S. E. Amre Moussa, Ministre égyptien des affaires étrangères, à la présidence de la Conférence. Les ministres ont ensuite examiné les développements politiques et économiques d'intérêt pour le Mouvement, l'évolution de la conjoncture internationale, le rôle du Mouvement des non-alignés, la réforme des Nations Unies, le désarmement et la sécurité, la coopération économique internationale, l'environnement et le développement, la coopération Sud-Sud, les droits de l'homme et le développement social, ainsi que les questions régionales. Ils sont parvenus aux conclusions, résolutions et recommandations suivantes :

II. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE DEPUIS LE SOMMET DE JAKARTA

1. Les ministres ont passé en revue un nombre des développements importants et cruciaux intervenus dans la situation internationale depuis le Sommet de Jakarta en 1992, en prenant en considération les caractères tant positifs que négatifs de cette situation. Dans ce contexte, ils ont relevé qu'une situation internationale d'une extrême précarité continuait de prévaloir, avec le climat d'incertitude qu'elle engendre. Cette situation s'est caractérisée par une tendance accrue à s'intéresser principalement aux intérêts et préoccupations d'un nombre limité de pays développés. De nouveaux engagements restent à satisfaire dans plusieurs secteurs principaux de la coopération internationale. En outre, l'établissement de nouvelles priorités dans le système international appelle une plus grande attention pour les exigences fondamentales du développement. Les nouveaux standards introduits dans les relations internationales devraient par ailleurs s'adapter aux caractéristiques culturelles des nations en développement. De plus, plusieurs conflits internationaux sont restés inabordés et certains menacent d'échapper à tout contrôle.

2. Les ministres ont également noté qu'au moment où les facteurs sociaux viennent aujourd'hui en première place dans les relations internationales, l'intérêt des pays en développement sur le plan économique et celui du développement continuent d'être sans cesse plus marginalisés.

3. Les ministres ont manifesté leur inquiétude quant à la persistance de problèmes apparentés à la pauvreté, au chômage, au sous-développement, à l'analphabétisme, à la dégradation de l'environnement, au terrorisme, aux violations massives des droits de l'homme et au trafic des drogues qui engendrent des tensions politiques et sociales. Cette situation généralement volatile a mis à l'épreuve les organisations internationales. Les ministres se sont déclarés particulièrement préoccupés au sujet de la tendance persistante de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres États sous prétexte de protéger les droits de l'homme ou d'empêcher l'éclatement de conflits, une ingérence qui en fait minera le concept de souveraineté nationale. Insistant sur les dangers inhérents à une telle ingérence, ils ont réaffirmé leur détermination à soutenir le plein respect de la souveraineté nationale des pays non alignés sous toutes circonstances et la non-immixtion dans leurs affaires intérieures.

4. Une coopération Est-Ouest plus étroite s'est poursuivie, et certains États dans nombre de parties du monde ont pris conscience de l'intérêt qu'ils avaient à consolider leur potentiel économique, en rejoignant des groupements économiques régionaux. Des groupements qui influenceront probablement sur les relations économiques internationales, et devraient, tel que les ministres l'ont souligné, contribuer à assurer le libre flux du commerce, de l'investissement et de la technologie, au-delà des frontières nationales et des blocs intégrés d'échange, accélérant le développement économique de tous les pays, ceux en développement en particulier. Ils ont en outre exprimé l'espoir que de tels groupements contribueront au renforcement et au maintien d'un système commercial international ouvert et dynamique.

5. Les ministres ont fait état de leur profonde préoccupation vis-à-vis de l'intérêt amoindri auquel ont droit les problèmes du monde en développement, qui sont des problèmes de base, immédiats et d'une énorme ampleur, à savoir la pauvreté accrue et absolue, la famine et la malnutrition, les maladies, l'analphabétisme et le manque d'abris et d'hygiène.

6. Dans ces circonstances, le Mouvement des non-alignés a continué de jouer un important rôle pour ouvrir la voie à une ère de coopération plutôt que de confrontation. Dans ce contexte, les ministres ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'application de la décision du Sommet de Jakarta concernant le renforcement de la coopération économique internationale et souligné la nécessité de consolider ces efforts en élargissant et en intensifiant les contacts avec tous les pays développés dans le but d'élargir la base du dialogue Nord-Sud. Ils ont également conclu que la coopération Sud-Sud devrait être intensifiée, en vue de remédier à tous les effets négatifs pouvant résulter de la période de transition en cours, et de contribuer à la restructuration de l'ordre économique international inéquitable existant.

7. Les ministres ont en outre examiné l'évolution des conflits régionaux depuis le Sommet de Jakarta. Ils ont noté à cet égard qu'une solution pacifique

a pu être trouvée concernant quelques conflits. Néanmoins, ils ont également noté que d'autres conflits demeuraient toujours sans solution.

8. Les ministres ont noté que le Bureau de coordination était en instance d'étudier la question du mécanisme à créer pour le règlement pacifique des différends entre les pays membres, tel que décidé par le Sommet de Jakarta.

9. Les ministres ont conclu que des efforts conjoints devraient être déployés en vue de magnifier la tolérance, en tant que norme établie dans la conduite des relations internationales, un élément indispensable dans le comportement international et un concept fondamental de la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné que cette tolérance, solide fondement pour toute société civile ainsi que pour la paix, est aussi un préalable à toute existence pacifique.

10. Les ministres ont remarqué que les développements survenus dans les relations internationales depuis le dernier Sommet des pays non alignés à Jakarta ont affecté tous les pays du monde, quoique différemment, d'une région à l'autre, les pays en développement demeurant quand même les plus touchés par cette période incertaine de transition dans les rapports internationaux. Ils ont affirmé à cet égard que le rôle de ces nations ne devrait pas être marginalisé et qu'elles devraient poursuivre leur combat pour parvenir à jouer un rôle central dans les affaires internationales.

11. Les ministres ont réaffirmé que les Nations Unies sont appelées à effectuer un profond processus de transformation structurelle, de réforme et de démocratisation répondant non seulement aux conditions internationales actuelles et aux nouveaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale, mais qui refléterait également l'augmentation du nombre des membres de l'Organisation lui permettant ainsi de réaliser les buts et principes des Nations Unies, tels qu'énoncés dans leur charte.

III. RÔLE DU MOUVEMENT

12. Les ministres ont salué les efforts inlassables et dynamiques de S. E. le Président Suharto, Président de la République d'Indonésie, qui ont réussi à susciter une réaction internationale effective quant aux aspirations du Mouvement. Ils ont exprimé leur satisfaction de constater que nombre de principes et de positions adoptés par le Mouvement figurent au Document final du Sommet de Jakarta, et sont clairement reflétés dans les résolutions de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU, et dans les activités du MNA aux Nations Unies. Ils se sont déclarés déterminés à intensifier ces efforts et activités afin de réaliser les objectifs tracés à Jakarta.

13. Les Ministres ont examiné les voies et moyens de renforcer le rôle du Mouvement à la lumière des changements survenus récemment dans les relations internationales et ont réaffirmé la pertinence continue du Mouvement et de ses principes et objectifs. Le concept du non-alignement est l'expression des espoirs longuement chéris du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, et en particulier du désarmement nucléaire, de l'autodétermination des peuples sous domination étrangère ou coloniale et sous occupation étrangère, de la sauvegarde de l'indépendance, de l'égalité entre les

nations, de la démocratisation des relations internationales, du développement économique, de l'ordre économique international équitable, de la mise en valeur des ressources humaines, des libertés et droits fondamentaux de l'homme et de la coexistence entre les différents systèmes, cultures et sociétés. Ils ont, partant, décidé de continuer de poursuivre leurs efforts en vue d'assurer au rôle du Mouvement une plus grande efficacité.

14. Les ministres se sont félicités de l'augmentation du nombre des membres du Mouvement comme l'indique l'adhésion de l'Afrique du Sud au Mouvement. À cet effet, ils ont estimé que cette augmentation reflétait un intérêt actif et soutenu à l'égard du Mouvement. Ils ont conclu que l'accroissement du nombre des membres nécessitait une plus grande coordination et que les divers degrés de développement entre eux étaient un élément de complémentarité. Ils se sont déclarés convaincus que cet élément devrait contribuer à renforcer la coopération efficace entre les pays du MNA et permettre au Mouvement de répondre aux intérêts d'une plus vaste gamme de ses membres.

15. En vue d'accroître l'efficacité du Mouvement face aux nouveaux défis survenus dans les relations internationales, les ministres ont examiné certains aspects relatifs à la structure et aux modalités du Mouvement. Ils ont recommandé de mettre en oeuvre le mécanisme d'appui élaboré à la dixième Conférence ministérielle à Accra, en 1991, et adopté par le Sommet de Jakarta, en 1992. À cet égard, ils ont également invité les États membres à consacrer une plus grande part de leurs capacités et de leurs ressources au renforcement du rôle du Mouvement.

16. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'une coopération plus étroite et systématique entre le Mouvement et le G-77, et le besoin de renforcer la coordination et la coopération entre les deux groupes. Ils ont examiné les moyens de mettre en opération le Comité conjoint de coordination entre le Mouvement et le G-77 et ont pris note de l'adoption récente du mandat dudit comité par le Bureau de coordination du MNA et du G-77. Les ministres ont décidé d'approuver le mandat de ce comité qui deviendra opérationnel au plus tard avant la fin de cette année. Dans ce contexte, ils ont demandé que le Comité conjoint de coordination examine les questions d'intérêt pour les pays en développement, en particulier le recours accru des pays développés aux conditions politiques.

17. Les ministres ont souligné que le rôle du Mouvement des pays non alignés, tel que concrétisé par son évolution historique et ses approches globales, devrait se poursuivre.

18. Les ministres ont également examiné les voies et moyens de consolider la position des pays en développement dans leur ensemble, en vue de renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des pays industriels développés, à la lumière des récents développements survenus dans la conjoncture internationale. Ils ont conclu que ces pays devaient parvenir à une position concertée concernant les questions internationales importantes, en particulier celles présentant un intérêt immédiat.

19. Les ministres, eu égard au fait que le renforcement du rôle du Mouvement devrait être un processus constant, ont réaffirmé l'importance de la mission du

Comité ministériel sur la méthodologie. Ils ont souligné le principe énoncé par le neuvième Sommet en 1989, selon lequel la tâche du réexamen de la méthodologie est, de par sa nature même, un processus dynamique et actif qui requiert une attention continue. Ils ont, partant, recommandé que le Comité examine les voies et moyens d'intensifier la performance du Mouvement dans ce genre de domaine prioritaire, tel que le requiert l'évolution de la conjoncture internationale.

IV. LE MOUVEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES NATIONS UNIES

20. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que l'ONU constitue le forum international le plus approprié pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement pacifique des litiges, la garantie du droit à l'autodétermination des peuples sous la domination étrangère ou coloniale et l'occupation étrangère, la coopération en faveur du développement, ainsi que le plus important véhicule pour une contribution du Mouvement des non-alignés au façonnement d'un nouvel ordre international. Ils ont salué le rôle du Groupe de travail de haut niveau sur la réforme et la restructuration des Nations Unies créé par le Sommet de Jakarta. Ils ont réaffirmé que l'approche du Mouvement concernant la réforme et la restructuration des Nations Unies devrait être équilibrée et exhaustive, avec un partage des responsabilités et une solidarité dans la poursuite de leurs aspirations telles que la paix, la sécurité collective et la prospérité équitable, tout en oeuvrant pour réaliser l'objectif de démocratisation des Nations Unies conformément aux exigences de notre ère.

21. Les ministres ont noté que, depuis le Sommet de Jakarta, d'importants pas avaient été franchis en vue de la réforme des Nations Unies. Ils ont noté avec satisfaction la contribution du Mouvement qui a favorisé l'adoption par consensus des résolutions 47/120 A et 47/120 B de l'Assemblée générale sur de nombreux aspects du rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé "Un Agenda pour la paix" et ont réaffirmé la position du MNA à ce sujet.

22. Les ministres ont également pris note de la décision de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies portant création d'un groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable, l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions relatives au Conseil de sécurité et ont exprimé leur détermination d'oeuvrer efficacement et dans la cohésion pour consolider les objectifs du Mouvement au sujet de cette question extrêmement importante. Ils ont réaffirmé que la réforme et les aspects d'expansion de cette réforme ainsi que la démocratisation du Conseil de sécurité y compris ses processus et procédures de prise de décisions devraient être examinés comme étant partie intégrante d'une même opération.

23. Les ministres ont noté que les revers essuyés dans un certain nombre de zones de conflit où les Nations Unies étaient intervenues, l'usage de doubles poids et doubles mesures, la nécessité d'assurer la transparence et l'application fidèle des dispositions de la Charte sur le rôle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et le besoin de réformer les méthodes de travail du Conseil soulignent l'importance, pour les membres du Mouvement, de s'entendre sur une approche cohérente et coordonnée à la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité.

24. Les ministres ont rappelé la résolution 48/162 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économiques et sociaux et les domaines apparentés. Ils ont décidé de surveiller étroitement la mise en oeuvre de cette résolution.

25. Les ministres ont réaffirmé que la restructuration des Nations Unies devrait tenir compte des changements significatifs intervenus dans les relations internationales. Cette restructuration devait se fonder sur les principes d'égalité souveraine des États, de démocratisation et de transparence du processus de prise de décisions dans les Nations Unies et l'ensemble de leurs institutions spécialisées. Les ministres ont noté avec appréciation les efforts du Groupe de travail informel à composition non limitée de l'Assemblée générale établi pour examiner l'action de revitalisation de l'Assemblée générale. Ils ont souligné à cet égard l'importance des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale en ce qui concerne toute question ou affaire relevant de la Charte, conformément aux dispositions pertinentes de cette dernière et ont indiqué que des mécanismes appropriés devraient être utilisés ou établis pour s'acquitter de ces fonctions et pouvoirs. Ils ont insisté, en outre, sur le fait qu'il ne fallait pas empiéter sur la juridiction et les prérogatives de l'Assemblée générale.

26. Les ministres ont considéré que la question de représentation équitable et d'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité revêtait une importance capitale pour les pays non alignés. Ils ont jugé extrêmement important d'augmenter la proportion des membres du Conseil appartenant au Mouvement. Ils ont réaffirmé, en outre, le point de vue du Sommet de Jakarta selon lequel le droit de veto qui garantit un rôle exclusif et dominant aux membres permanents du Conseil serait contraire à l'objectif de démocratisation des Nations Unies et devrait, par conséquent, être révisé.

27. Les ministres ont affirmé le principe de distribution géographique équitable au sein du Conseil de sécurité. Le fait que certaines régions soient surreprésentées dans le Conseil reflète les déséquilibres qui doivent être redressés dans le présent exercice. Ils ont affirmé également qu'un examen de la représentation du Conseil de sécurité – du point de vue volume et composition – est désormais impératif. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les pays non alignés soient extrêmement sous-représentés dans le Conseil et ont souligné que le présent exercice doit être, par conséquent, de nature globale afin de promouvoir la crédibilité du Conseil et refléter le caractère universel de l'organe mondial. Dans ce contexte, les ministres ont rappelé les décisions pertinentes du Sommet de Jakarta et ont invité les pays non alignés à agir en faveur de l'augmentation de la représentation des pays en développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine au sein du Conseil de sécurité.

28. Aux fins de réaliser l'objectif d'une restructuration des Nations Unies susceptible d'assurer la démocratisation, la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité ainsi qu'un meilleur équilibre des fonctions entre les principaux organes des Nations Unies, les ministres ont examiné divers mécanismes, y compris l'éventualité de convocation, en temps opportun, d'une conférence générale pour la révision de la Charte prévue dans l'Article 109 de la Charte de l'ONU.

29. Les ministres ont souligné l'importance de promouvoir le fonctionnement efficace et dynamique du Conseil de sécurité par l'adoption de mesures visant à réformer ses méthodes et procédures de travail et à améliorer la relation du Conseil avec l'Assemblée générale et les non-membres du Conseil de sécurité.

30. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'une plus grande transparence du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité et, à cette fin, ont exhorté le Conseil à tenir un plus grand nombre de réunions officielles et ouvertes sur la question abordée avant l'adoption d'une décision, permettant ainsi une plus large participation. Ils ont estimé que d'autres mesures devraient être prises pour assurer cette transparence telles que l'ouverture des consultations informelles à la participation des non-membres du Conseil, les exposés et les résumés adressés aux membres effectifs des Nations Unies sur les consultations non officielles du Conseil, les communiqués de presse exhaustifs et instructifs, l'élaboration d'un programme de travail mensuel préliminaire du Conseil en tant que pratique courante, y compris le type d'action possible qui serait adopté durant le mois ainsi que d'autres mesures qui permettraient aux membres effectifs du Conseil d'être au courant de la nature et de l'étendue des travaux du Conseil.

31. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la coopération et d'instaurer une relation plus efficace entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, ils ont été d'avis que les rapports soumis par le Conseil à l'Assemblée générale, en exécution des Articles 15 et 24 de la Charte, devraient être instructifs et opportuns, et rendre compte, d'une manière complète et claire, des travaux accomplis et par le Conseil et par ses organes subsidiaires. Ils ont estimé également qu'il était nécessaire de rechercher les moyens d'assurer une circulation et un échange de vues effectifs et opportuns entre les deux organes, par la voie de mesures telles que l'institutionnalisation des consultations entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et les exposés réguliers faits par le Président du Conseil ou son porte-parole à l'Assemblée générale. Ils ont affirmé que les mesures susmentionnées permettraient à l'Assemblée générale d'exercer ses fonctions et pouvoirs tels que stipulés dans la Charte.

32. Les ministres ont exhorté le Conseil de sécurité à institutionnaliser un système de consultations structurées et directes avec les pays détachant des troupes durant le processus de prise de décisions sur l'établissement et la direction d'une OMP (Opération de maintien de la paix). Des organes subsidiaires du Conseil de sécurité auxquels participeraient également les pays détachant des troupes devraient être créés aux termes de l'Article 29 de la Charte afin de contrôler le développement dans les OMP.

33. Les ministres ont souligné la nécessité de rendre opérationnel l'Article 50 de la Charte et ont estimé, à cet égard, qu'il était indispensable d'institutionnaliser les consultations envisagées par cet article et d'adopter d'autres mesures efficaces afin de permettre aux non-membres d'attirer l'attention des membres du Conseil sur leurs problèmes et difficultés dans le but de leur trouver une solution.

34. Les ministres ont invité le Conseil de sécurité à prendre les mesures appropriées pour faciliter la participation des non-membres qui le désirent à tout mécanisme, tel un organe subsidiaire ad hoc, qui serait créé pour l'aider dans l'examen de questions spécifiques.

35. Les ministres ont exprimé leur conviction que le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la représentation équitable, l'expansion et d'autres questions relatives au Conseil de sécurité devrait s'adresser en toute priorité à ces questions.

36. Les ministres étaient persuadés que la solidarité entre pays non alignés sera d'une importance capitale et ont décidé de coordonner les positions au sein du Groupe de travail du MNA établi à cette fin.

37. Les ministres ont exprimé leur détermination à contribuer activement à l'élaboration d'une déclaration solennelle qui sera adoptée à la Réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale, à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Le texte de cette déclaration s'inspirera des objectifs et principes des Nations Unies tels que stipulés dans la Charte et comportera un exposé de l'action passée des Nations Unies, une analyse de la situation actuelle et une projection des perspectives futures. À cet égard, ils ont décidé de coordonner les positions au sein du Groupe de travail du MNA établi à cette fin et ont approuvé le projet de déclaration solennelle que le Groupe a préparé et présenté au Comité préparatoire pour la commémoration du cinquantième anniversaire des Nations Unies.

38. Les ministres ont suggéré que les chefs d'État ou de gouvernement prennent part à la Réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU pour célébrer ainsi la signification historique de ladite réunion, ainsi que la contribution du Mouvement au rôle de l'Organisation.

MAINTIEN DE LA PAIX

39. Les ministres ont reconnu l'importance des opérations de maintien de la paix assurées par les Nations Unies et leur contribution à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Vu l'accroissement sans précédent et le caractère complexe des opérations de maintien de la paix, ils ont souligné que le Mouvement devrait contribuer à l'élaboration des principes directeurs de telles opérations, qui seraient en accord avec la Charte, afin de permettre aux Nations Unies de contribuer plus efficacement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

40. Ils ont exprimé leur conviction que les opérations de maintien de la paix ne devraient jamais se substituer au règlement politique des conflits et devaient toujours revêtir un caractère provisoire. Dans ce contexte, tous les moyens aboutissant au règlement pacifique des conflits doivent être épuisés avant de recourir aux mesures coercitives stipulées au Chapitre VII de la Charte. Ils ont insisté sur la nécessité de s'abstenir de tout recours à la force en tant que moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales, avant d'épuiser toutes les autres options, et en tant que tout dernier recours.

41. Les ministres ont estimé que les principes directeurs des opérations de maintien de la paix doivent être les suivants :

a) Tous les aspects des opérations de maintien de la paix doivent se conformer strictement aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes du respect total de la souveraineté et de l'égalité souveraine de tous les États, de leur intégrité territoriale et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures;

b) Les opérations de maintien de la paix ne doivent revêtir aucun caractère intrusif ou d'ingérence. Les mandats d'entreprise de telles opérations ne doivent émaner que sur demande des États Membres intéressés;

c) Les opérations de maintien de la paix doivent se distinguer de toutes autres opérations sur le terrain entreprises par les Nations Unies, ces dernières étant régies par leurs propres mandats et règlements;

d) Les opérations de maintien de la paix doivent toujours être empreintes d'impartialité;

e) Une transparence complète et des consultations appropriées sont essentielles à tout processus initiant une opération de maintien de la paix;

f) Les opérations de maintien de la paix doivent s'inscrire dans le cadre d'un mandat précis, d'un calendrier bien défini, d'objectifs bien clairs, de règles de jeu, d'un financement assuré et de ressources adéquates;

g) Toute décision initiant une opération de maintien de la paix doit comprendre des dispositions relatives à la sécurité du personnel ainsi que des dispositions très précises concernant l'application, en toutes circonstances, du droit humanitaire international;

h) Les ressources nécessaires aux activités de maintien de la paix ne doivent jamais être prélevées sur les ressources des Nations Unies consacrées aux activités de développement;

i) Des occasions égales doivent être garanties aux États Membres, en particulier les pays en développement, afin de leur assurer la plus large participation possible aux opérations de maintien de la paix. De même, une telle participation doit être assurée à tous les mécanismes pertinents du Secrétariat des Nations Unies;

j) Toute coopération entre les Nations Unies et les agences et dispositifs régionaux, y compris l'application du Chapitre VIII de la Charte doit, le cas échéant, s'inscrire dans le cadre de leurs mandats respectifs.

42. Tous les États Membres doivent contribuer au coût des opérations de maintien de la paix, conformément au barème spécial des contributions en vigueur, arrêté par la résolution 3101 (XXVIII), qui tient compte des responsabilités spécifiques des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que de certaines considérations économiques. Ces contributions doivent, par conséquent, être versées en leur totalité et dans les délais impartis,

conformément aux obligations prévues sous l'Article 17 2) de la Charte des Nations Unies. La contribution des pays en développement constitue un facteur essentiel au succès des opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire de s'adresser au problème de remboursement des coûts et des compensations dues aux troupes de maintien de la paix aux États participants, notamment aux pays non alignés et autres pays en développement. Un barème uniforme de l'ONU de compensation pour cause de décès et d'invalidité doit être élaboré à l'intention du personnel de maintien de la paix.

43. Les ministres ont souligné la nécessité d'examiner et d'évaluer, cas par cas, toute opération de maintien de la paix. À cet égard, le mandat de chaque opération de maintien de la paix des Nations Unies doit être constamment réexaminé, amendé ou mis à jour, selon le cas. Il convient de normaliser toute compensation due au personnel de maintien de la paix, tout en tenant compte des exigences de diverses natures des contingents nationaux des opérations de maintien de la paix et des territoires où ils sont déployés.

44. Les ministres ont souligné l'importance d'assurer une direction politique ainsi qu'un commandement bien défini et un contrôle structuré pour chaque opération.

45. Les ministres ont été d'avis qu'il faut promouvoir le rôle de l'Assemblée générale concernant toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix.

46. Les ministres ont invité le Bureau de coordination à New York à poursuivre ses activités dans ce domaine, tant au niveau conceptuel, que dans le cadre du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix et de l'Assemblée générale.

Décolonisation

47. Les ministres ont réaffirmé le droit inaliénable des peuples de territoires non autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale adoptée le 14 décembre 1960, et ce, indépendamment de l'étendue des territoires, de leur situation géographique, leur population ou leurs ressources naturelles limitées. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur ferme appui à l'action du Comité de décolonisation des Nations Unies et à sa contribution à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés. Ils ont réitéré que la réalisation du processus de décolonisation demeure un objectif primordial pour le Mouvement et ont proclamé leur soutien indéfectible au Plan d'action relatif à la Décennie pour l'élimination du colonialisme.

48. Les ministres ont rappelé la résolution pertinente sur Porto Rico, adoptée par le Comité de décolonisation des Nations Unies, avec le soutien des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, membres du Comité. Ils ont réaffirmé le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils se sont déclarés confiants qu'un cadre légal sera adopté dans les meilleurs délais pour permettre au peuple portoricain d'exercer ce droit conformément à la Charte des Nations Unies.

V. DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

49. Les ministres ont passé en revue l'évolution de la situation sur le plan du désarmement et de la sécurité internationale depuis le Sommet de Jakarta et noté la poursuite de développements positifs dans ce domaine. Ils ont réitéré la position adoptée par le Mouvement à cet égard dans le document final du Sommet et leur conviction que le désarmement général et complet, soumis à un contrôle international effectif, restait un ultime objectif à rechercher et qu'une approche globale non discriminatoire et équilibrée de la sécurité internationale devait être adoptée. Ils sont convenus que l'option rationnelle était de chercher la sécurité pour tous au moyen du désarmement nucléaire total, de l'élimination de toutes les armes de destruction massive et de la réduction progressive des armes conventionnelles aux niveaux mondial et régional.

50. Les ministres ont confirmé l'extrême priorité qu'ils accordent au désarmement nucléaire et à la création d'un monde dénucléarisé, en raison des graves dangers causés par ces armes et des sinistres menaces qu'elles font peser sur l'existence même de l'humanité. À cette fin, ils ont exhorté la Conférence sur le désarmement à négocier, à titre hautement prioritaire, la conclusion d'une convention internationale interdisant l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et à entreprendre des négociations en vue d'éliminer totalement toutes les armes nucléaires dans les délais impartis. Ils ont souligné la nécessité de fixer rapidement une date limite pour l'élimination de toutes les armes nucléaires.

51. Les ministres ont appelé tous les États ainsi que la Conférence sur le désarmement en particulier, à conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires, universel et internationalement et concrètement vérifiable, sans aucune exception, à titre hautement prioritaire. En attendant la conclusion de ce traité, les États nucléaires devraient s'abstenir de toute explosion d'essai nucléaire.

52. Les ministres ont noté qu'une réunion spéciale des États parties du Traité d'interdiction partielle des armes nucléaires doit se tenir le 10 août 1993. Ils se sont félicités des efforts soutenus déployés par le Président de la Conférence d'amendement dudit Traité en vue d'assurer une relation complémentaire entre ce forum et la Conférence sur le désarmement pour parvenir à un accord multilatéral exhaustif d'interdiction des essais.

53. Les ministres ont estimé que la conclusion d'un traité interdisant la production et le stockage de matériel fissile destiné aux armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, constituerait une contribution significative au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, pourvu qu'un tel traité soit non discriminatoire, effectivement vérifiable et universellement applicable, constituant ainsi une contribution aux efforts globaux destinés à interdire les armements nucléaires et en assurer la destruction.

54. Les ministres ont réitéré que les assurances de sécurité données aux États non nucléaires, contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires à leur encontre, apporteraient une solution positive quant à certains dangers inhérents à la présence de telles armes. Ils ont réaffirmé la position du Sommet de Jakarta sur la question et appelé la Conférence sur le désarmement à

aboutir d'urgence à une convention internationale ayant force obligatoire à cet effet. Ils ont également estimé que l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité offrant des assurances de sécurité effectives, inconditionnelles et exhaustives aux États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, pourrait contribuer positivement à la prévention de la dissémination des armes nucléaires et constituer un pas de plus vers le désarmement nucléaire.

55. Les ministres ont estimé que la création de zones exemptes d'armes nucléaires était une première mesure nécessaire afin de réaliser l'objectif de l'élimination des armes de destruction massive. Dans ce contexte, ils ont salué les diverses initiatives tendant à la création de telles zones. Ils se sont, en particulier, félicités de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de sa résolution 48/71 du 16 décembre 1993, sur la création d'une zone dénucléarisée dans le Moyen-Orient, initialement proposée par l'Iran et l'Égypte. Ils ont fait appel à toutes les parties concernées afin de prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création de cette zone, et ont, en attendant sa création, exhorté Israël à renoncer à la possession d'armes nucléaires, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et à soumettre l'ensemble de ses dispositifs nucléaires au système de garanties de l'AIEA.

56. Les ministres se sont félicités du progrès accompli dans l'élaboration d'un projet de traité ou de convention sur la création d'une zone dénucléarisée en Afrique, et ont exprimé l'espoir de voir ce projet finalisé et soumis à l'Assemblée générale dans les plus brefs délais.

57. Les ministres ont examiné la question de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde, et sont convenus de la nécessité de connaître les points de vue des États des régions intéressées, conformément aux dispositions du document final (SSOD.1).

58. Les ministres ont noté avec appréciation le processus en cours pour renforcer le système établi en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

59. Les ministres ont salué la Déclaration de la Mongolie proclamant, en 1992, son territoire zone dénucléarisée, comme contribution précieuse de ce pays à la stabilité et aux mesures de confiance régionales.

60. Les ministres ont ensuite examiné la question des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Ils ont recommandé l'adoption de mesures effectives pour l'interdiction de la fabrication, de la production, du déploiement ou de l'utilisation des armes de destruction massive.

61. Les ministres ont rendu hommage à l'initiative du Président de la République arabe d'Égypte, S. E. Mohamed Hosni Mubarak, concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans le Moyen-Orient, et ont appelé à sa mise en oeuvre. Ils ont estimé à cet égard que l'élimination des armes nucléaires de la région faciliterait la création d'une telle zone.

62. Les ministres ont noté que l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est accrue au cours des dernières années et que tous les États parties à ce Traité tiendront une conférence d'examen/extension en 1995 et ont noté avec satisfaction qu'un membre du Mouvement présidera la conférence, tel que stipulé par la Déclaration de Jakarta. Les ministres ont appelé à une réévaluation de la mise en oeuvre des engagements des États non dotés d'armes nucléaires aux termes de l'article VI du Traité et ont exprimé l'espoir que toutes les questions en suspens relatives à ce Traité seront résolues, y compris les assurances de sécurité et l'assistance technique appropriée à tous les États non dotés d'armes nucléaires, afin de garantir la disponibilité des matériaux, équipement et technologie nucléaires à des fins pacifiques sur une base non discriminatoire, prévisible et à long terme. Ils ont appelé les États parties au Mouvement à convoquer une réunion des hauts fonctionnaires pour coordonner leurs positions dans la préparation de la conférence de 1995.

63. Les ministres ont pris note de la décision des pays non alignés signataires à la Convention sur les armes chimiques à participer activement à la Commission préparatoire à La Haye et à former un groupe pour coordonner leurs positions. Ils ont appelé tous les pays développés à adopter des mesures nécessaires pour promouvoir le transfert de la technologie, des matériaux et de l'équipement dans le domaine chimique à des fins pacifiques et à annuler toutes les restrictions unilatérales et discriminatoires spéciales existantes.

64. Les ministres, réaffirmant que les approches mondiales et régionales de désarmement se complètent et doivent être cherchées simultanément, se sont déclarés convaincus que les efforts déployés par les pays en vue de promouvoir le désarmement régional, en tenant compte des caractéristiques spéciales de chaque région, et conformément aux principes de la sécurité non diminuée au niveau le plus bas d'armements pour tous les États participants, sont de nature à renforcer la sécurité de tous les États.

65. Les ministres ont été d'avis que la question de l'accumulation des armes conventionnelles, au-delà des exigences de légitime défense des États, devrait être étudiée à fond avec l'attention qui s'impose, en respectant les caractéristiques de chaque région.

66. Les ministres se sont déclarés opposés à la poursuite du fonctionnement des groupes spéciaux du contrôle des exportations sous prétexte de la non-prolifération des armements, vu qu'ils risquent d'entraver le développement économique et social des pays en développement. Ils ont réitéré la nécessité d'accords de désarmement négociés multilatéralement, universels, exhaustifs et non discriminatoires, pour résoudre les problèmes de prolifération.

67. Les ministres ont pris note des changements radicaux intervenus sur la scène politique pendant la dernière décennie. Ils ont souligné que lesdits changements devraient inciter les membres du Mouvement à s'assurer que la sécurité internationale exigeait des responsabilités égales de la part de tous les États, et leur accordait des droits égaux. Ils ont ensuite souligné que la sécurité internationale ne saurait demeurer régie par les concepts périmés qui avaient régné sur le monde bipolaire de longues années durant et devait tenir compte de considérations non militaires. À cet égard, ils ont estimé que la

création d'intérêts communs et la prise de mesures collectives, compatibles avec les principes de la Charte, serait le meilleur gage de la sécurité régionale.

68. En examinant ces développements, les ministres ont estimé qu'il est devenu nécessaire pour la communauté internationale d'évaluer de manière exhaustive les progrès réalisés en vue du désarmement global. À cette fin, ils ont demandé la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, au moment opportun. À cet effet, une réunion des pays non alignés doit être tenue pour coordonner les positions sur ces questions importantes.

69. Les ministres ont décidé de soumettre à nouveau et de mettre aux voix la résolution faisant requête auprès de la Cour internationale de Justice d'un avis consultatif sur la légalité de l'usage ou de la menace d'usage des armes nucléaires lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

VI. LE MOUVEMENT ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

70. Les ministres ont passé en revue l'évolution de la conjoncture économique internationale depuis le Sommet de Jakarta en 1992. Ils ont rendu hommage à S. E. le Président Suharto de l'Indonésie pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président du Mouvement, dans le but de relancer le dialogue avec le Groupe des 7 (G-7) ainsi que d'autres parties concernées, pour une meilleure compréhension et en réponse aux aspirations du Mouvement des non-alignés et d'autres pays en développement. Les ministres se sont félicités de la poursuite par le Président Suharto de ses efforts dans cette direction à travers des initiatives nouvelles. Ils ont ensuite pris note de la tenue du prochain sommet du Groupe des 7 (G-7), prévue à Naples en juillet 1994. À cet égard, ils ont réaffirmé leur conviction qu'en répondant aux aspirations des pays en développement, on pourrait aider tous les pays à parvenir à une meilleure compréhension des problèmes économiques actuels et à leur trouver des solutions valables.

71. Les ministres ont signalé l'existence de peu de signes révélateurs d'une reprise économique globale, et que les attentes d'une plus grande sécurité globale, et d'un ordre économique international juste, équitable et non discriminatoire ne se sont pas matérialisées. Les pays en développement continuent de subir le poids d'une croissance trop lente résultant d'un accès inadéquat au commerce et à la technologie, des prix historiquement bas des produits de base et des charges excessifs de la dette combinés à des flux financiers sévèrement réduits. Les ministres ont estimé que les problèmes courants de l'économie mondiale ont besoin d'être suffisamment examinés et que les non-alignés ainsi que les autres pays en développement devraient poursuivre leur contribution au façonnement d'un nouvel ordre économique international. Ils ont approuvé l'offre formulée par le Gouvernement de l'Indonésie concernant la convocation en septembre 1994 d'une réunion conjointe à composition non limitée d'experts et de décideurs des pays en développement sur des plans de développement, ayant pour but d'établir et de formuler des programmes pour l'orientation et l'action afin de réaliser l'autodépendance et un développement soutenu dans les pays en développement.

72. Les ministres ont rappelé le document final de la réunion du Comité ministériel permanent pour la coopération économique du Mouvement des non-alignés tenue à Bali, du 10 au 13 mai 1993 ainsi que la Déclaration finale de la dix-septième réunion du Groupe des 77 qui a eu lieu à New York le 5 octobre 1993. À cet égard, ils ont souligné le besoin d'une harmonisation du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 (PAC) et du Programme d'action pour la coopération économique du MNA (PACE). Ils ont relevé que le Comité conjoint de coordination devrait être pleinement en mesure de maximiser les rapports entre les deux groupes dans ce domaine. Ils ont recommandé que la septième réunion des pays coordinateurs du PACE procède à un examen approfondi et une évaluation du PACE et ce, avant le onzième Sommet du MNA, afin d'identifier les contraintes existantes, d'établir les priorités et de dresser le calendrier de la mise en exécution du projet.

73. Les ministres ont examiné l'état de la coopération Sud-Sud et ont réaffirmé que celle-ci est un élément clef dans les efforts visant la restructuration des relations internationales et un instrument vital pour l'accélération du développement des pays en développement. Ils ont réaffirmé la validité de l'évaluation faite par le Sommet de Jakarta et le Comité ministériel permanent pour la coopération économique (CMP) à ce sujet, ainsi que les lignes directrices adoptées par eux et à cet égard, ils ont demandé audit Comité d'accorder la priorité au réexamen de cette question, de formuler des recommandations spécifiques afin d'accélérer la coopération Sud-Sud et le processus d'intégration aux niveaux sous-régional, régional et interrégional et de soumettre ses conclusions au onzième Sommet du mouvement pour examen et adoption des décisions pertinentes.

74. Les ministres ont reconnu qu'un certain nombre d'initiatives et de projets ont été lancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud, mais que celle-ci est toujours loin de fonctionner à pleine force. Dès lors, le MNA et autres pays en développement devraient s'engager à étendre et à consolider les efforts actuels, à établir des forces concrètes et des priorités nouvelles de coopération et à prévoir des modalités réalistes pour leur mise en application. Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé la valeur de tels concepts en tant qu'approche évolutive et flexible, par laquelle des projets jugés viables pourraient être lancés par un nombre de pays en développement tant que de tels projets demeureront ouverts à tous les pays en développement et ne porteront aucun préjudice aux intérêts fondamentaux d'autres pays en développement.

75. Les ministres ont souligné que la plupart des nations en développement sont engagées dans de courageuses politiques pour la restructuration de leurs économies, dans un environnement international défavorable. Le monde en développement en particulier, a été durement affecté par divers facteurs, y compris l'effondrement sans précédent des prix des produits de base en termes réels, la crise de la dette étrangère, le manque de transfert financier et technologique, les pratiques restrictives imposées aux affaires et les nouvelles formes possibles de protectionnisme, qui relèvent du système de commerce multilatéral.

76. Les ministres ont souligné que la signature au Maroc de l'Acte final en même temps que l'Accord de Marrakech portant création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a conclu les négociations multilatérales du commerce les plus

complexes et les plus ambitieuses de l'histoire des relations économiques internationales. Ils ont exhorté tous les gouvernements à s'adresser à l'OMC en tant que forum permanent, ayant le commerce pour thème, répondant constamment aux besoins globaux changeants, afin de réaliser la libéralisation, la réglementation et l'expansion du commerce international sur des bases continues. Ils ont insisté également sur la nécessité de garantir aux pays en développement les avantages acquis, obtenus par des accords préférentiels, ainsi que le soutien financier et technologique adéquat, en vue de diversifier leurs exportations et d'équilibrer les pertes immédiates provenant de la libéralisation du commerce mondial.

77. Les ministres ont souligné que les nouveaux accords, règles et structures découlant du Round de l'Uruguay devraient se traduire par un accès plus grand de tous les pays, ceux en développement en particulier, aux marchés, et par une expansion du commerce international, ainsi que par de meilleurs revenus et possibilités d'emploi à travers le monde. Ils ont espéré que l'Organisation mondiale du commerce envisagée contribuerait efficacement à l'établissement de disciplines compétitives réglementaires, d'un système de commerce non discriminatoire et prévisible, ainsi qu'à la protection des droits et intérêts des pays en développement. Ils ont, en outre, souligné que des mesures de compensation devraient être prévues à l'intention des pays les moins développés ainsi que des importateurs nets de denrées alimentaires, lesquels affronteront des difficultés dues à l'érosion totale du système de préférences ainsi qu'à la perte de revenus, suite à la mise en oeuvre des Accords d'Uruguay.

78. Les ministres ont constaté qu'alors que les pays en développement s'engagent dans des réformes structurelles et adoptent des politiques de libéralisation économique de grande envergure, les pays développés recourent à diverses mesures protectionnistes. Ils ont exprimé leur préoccupation à l'égard des tendances à passer outre les cadres d'action multilatéralement convenus, lors des négociations de l'Uruguay, pour la libéralisation du commerce, par le biais de tentatives visant l'exploitation de la conservation environnementale et des préoccupations sociales, comme nouvelles formes de protectionnisme. Soulignant que le système mondial du commerce constitue un équilibre soigneusement négocié des droits, obligations et intérêts de toutes les parties à l'Acte final, les ministres ont déclaré que lors de l'examen de l'ordre du jour adopté sur les questions afférentes au commerce international, l'organisme mondial du commerce devrait respecter totalement les compétences reconnues aux autres organisations internationales et s'inspirer des principes de globalité dans les débats et de l'équité dans les concessions mutuelles, sans compromettre pour autant les avantages relatifs aux pays en développement dans le commerce international.

79. Les ministres, tenant compte des défis ultérieurs aux négociations de l'Uruguay, ont exhorté le Président du Bureau de coordination à se pencher, en collaboration avec les présidents des organes pertinents du Groupe des 77, sur les besoins exigés pour la garantie d'un accès plus grand et plus facile des pays en développement aux marchés mondiaux dans la période qui suit les négociations de l'Uruguay.

80. Les ministres ont instamment prié les pays développés de mettre fin aux mesures coercitives économiques unilatérales appliquées à l'encontre des pays en

développement pour des raisons politiques et aux conditionnalités politiques imposées à la coopération internationale. Ils ont, en outre, invité la communauté internationale à adopter des mesures urgentes et efficaces en vue de mettre un terme à de telles pratiques.

81. Les ministres ont estimé que la coopération Sud-Sud devrait devenir une priorité importante après la conclusion de l'Uruguay Round. La coopération Sud-Sud devrait être conçue comme étant une composante vitale de toute stratégie ayant pour but une croissance et un développement à long terme ainsi que le renforcement de la relation économique Sud-Sud et ce, pour une extension et une intensification de la coopération économique entre pays en développement laquelle devrait être soutenue par la communauté internationale. Ils ont été d'accord sur la nécessité d'une approche globale telle que proposée dans le rapport de la Commission Sud, traitant tous les aspects de la coopération et de l'intégration parmi les pays en développement. À cet égard, les ministres ont réaffirmé leur conviction quant à la nécessité de faciliter et de promouvoir les activités du secteur privé, qui pourrait jouer un rôle significatif dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Ils ont noté avec appréciation l'entrée en vigueur de l'accord sur l'établissement de la Communauté économique africaine en tant qu'un pas dans la direction de la coopération Sud-Sud.

82. Les ministres ont exprimé leur inquiétude quant au classement des pays sur la base d'un état de crise dans le dernier rapport du PNUD sur le développement humain. Un tel classement ayant un effet défavorable sur les efforts des pays visant le développement et le progrès, les ministres ont chargé le Président du Comité de coordination à New York de soulever cette question avec le Secrétaire général des Nations Unies.

83. Les ministres ont réaffirmé que le système généralisé de préférences commerciales est un véhicule important pour la promotion et l'expansion du commerce parmi les pays en développement. Ayant noté que le premier "round" des négociations n'avait donné que peu de progrès substantiel, essentiellement parce que plusieurs pays n'avaient pas encore signé ou ratifié l'Accord, ils ont insisté auprès des pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord pour qu'ils le fassent le plus tôt possible. Notant que la seconde reprise des négociations ne s'est pas déroulée selon le calendrier prévu, ils ont demandé qu'elle soit conclue le plus tôt possible. Ils ont noté avec appréciation l'offre exprimée par la République de Cuba d'accueillir la réunion ministérielle du Comité de négociation une fois que serait terminée la seconde reprise des négociations du SGPC.

84. Les ministres ont salué la résolution 48/164 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la présentation d'un rapport global intitulé "État de la coopération Sud-Sud" avec l'aide de toutes les organisations concernées des Nations Unies, notamment la CNUCED, dont le rôle sera renforcé. Ils ont été d'avis que ledit rapport devrait comporter, de plus, une analyse en profondeur des aspects de la complémentarité entre les non-alignés et d'autres pays en développement, et ce, dans le but d'identifier les domaines où la coopération Sud-Sud est déjà possible ainsi que le problème du financement de la coopération Sud-Sud. Ils ont demandé au Président du Bureau de coordination du MNA et au Président du Groupe des 77 d'élaborer l'apport des pays en développement à ce rapport.

85. Les ministres ont confirmé le besoin de raviver le rôle significatif assumé par les Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social. Ils ont pris note du rapport préliminaire du Secrétaire général des Nations Unies intitulé : "Agenda pour le développement". À cet égard, ils ont attaché une grande importance à l'Agenda pour le développement qui pourrait servir de base pour une coopération économique internationale. Les ministres ont chargé le Président du Bureau de coordination, en collaboration avec le Président du Groupe des 77, d'attribuer au petit groupe de travail qu'il a formé, le soin de préparer la position des États Membres en tant que base pour un échange de vues prévu pour un Agenda pour le développement. Bien plus, ils ont salué la prochaine réunion spéciale ministérielle du Groupe des 77 qui fournirait une occasion de revoir l'Agenda et de déterminer l'apport des pays en développement.

86. Les ministres se sont félicités de la résolution 48/165 adoptée par consensus par l'Assemblée générale relative à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement à travers le partenariat. Ils ont réaffirmé que ce dialogue devrait répondre aux intérêts et profits mutuels, à l'interdépendance, au partage des responsabilités et au partenariat pour un développement durable visant à l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur la justice, l'équité et l'égalité. Ils ont recommandé que les passages pertinents du document final du Sommet de Jakarta et de la réunion du Comité ministériel permanent pour la coopération économique tenue à Bali en 1993 soient reflétés dans les recommandations relatives aux voies et moyens de promouvoir le dialogue, qui seront soumises par le Secrétaire général des Nations Unies. Les ministres, à cet égard, ont appuyé la recommandation du Bureau de coordination du MNA à New York demandant à un organe indépendant, tel que le Centre du Sud, d'entreprendre une étude sur les voies et les moyens possibles susceptibles de promouvoir le dialogue. Le Bureau de coordination devrait, à travers un petit groupe de travail qu'il aura établi, examiner ce rapport pour le soumettre par la suite au Secrétaire général des Nations Unies, à titre de contribution du MNA. Les ministres, tenant compte des mandats concernés, ont recommandé que le Président du Bureau de coordination du MNA, en coopération avec le Président du Groupe des 77 et le Président de la onzième Conférence des ministres des affaires étrangères entreprenne les contacts nécessaires avec leurs partenaires des pays développés, particulièrement ceux du Groupe des 7, pour la mise en oeuvre de la résolution 48/165 de l'Assemblée générale.

87. Les ministres ont réitéré leur conviction de la nécessité de renforcer la coopération internationale, les échanges équitables ainsi que le système financier international en vue d'une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement. Ils ont appelé à l'annulation ou à la réduction de la dette officielle et du service de cette dette officielle et à une action urgente pour ce qui est de la dette commerciale des pays en développement. Ils ont également appelé à une application, sur une plus grande échelle, des mesures telles que la conversion de la dette en prises de participation, en investissements écologiques, en investissements pour les enfants et en mesures de développement, sans préjudice des solutions susmentionnées, dans le but de permettre aux pays en développement débiteurs de recycler leur dette extérieure et de financer leurs projets de développement soutenu. Ils ont également appelé à généraliser et étendre toutes les mesures

existantes de réduction de la dette à toutes les catégories de débiteurs et exhorté les institutions financières multilatérales à poursuivre leur soutien à l'ensemble de mesures de réduction de la dette et à mettre en oeuvre des solutions articulées sur la croissance à l'intention des pays en développement en butte à de sérieuses difficultés pour le paiement dudit service. Dans ce cadre, ils ont invité les pays créditeurs, les banques privées et les institutions financières à octroyer à nouveau un soutien financier approprié aux pays en développement débiteurs, notamment les pays à bas et moyens revenus, lesquels, bien qu'écrasés par les lourdes charges de la dette, honorent encore leurs obligations internationales, tout en accordant un intérêt adéquat aux pays les moins avancés.

88. Les ministres ont exprimé leur préoccupation face à la diminution des niveaux de financement du développement fourni aux pays en développement, aggravé de plus par l'épuisement des ressources dû au service de la dette et à la détérioration continue des termes de l'échange. De telles ressources sont pourtant essentielles pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'investissement et de capital afin de satisfaire aux besoins de développement de leurs populations. Dans ce contexte, les ministres ont réitéré l'importance de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Ils ont également appelé à une nouvelle allocation substantielle de droits de tirage spéciaux en vue de rétablir les réserves financières et la solvabilité des pays en développement puisque l'approvisionnement des pays en développement en capitaux a diminué.

89. Les ministres ont exhorté les parties intéressées, notamment les pays développés donateurs, les banques privées et les institutions financières multilatérales, à sérieusement considérer les recommandations énoncées dans le mémorandum du Président du Mouvement des non-alignés, intitulé "Action urgente concernant la dette commerciale bilatérale et multilatérale des pays en développement", qui a été transmis aux dirigeants du Groupe des 7 lors de leur sommet tenu à Tokyo en juillet 1993. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'offre faite par le Gouvernement de l'Indonésie, Président en exercice du MNA, d'abriter dans un proche avenir une réunion des pays à revenu bas gravement endettés.

90. Les ministres ont exprimé leur préoccupation eu égard à la baisse de l'aide officielle au développement et ont réaffirmé que l'allocation de flux adéquats de financement pour le développement constituait un élément vital dans l'action des pays en développement dans ce domaine. À cette fin, les pays développés devraient consentir le taux convenu de 0,7 % de leurs PNB respectifs, en faveur du financement du développement. Ils ont regretté que les flux financiers, notamment l'investissement étranger direct, soient restés inadéquats aux objectifs de développement en dépit des efforts fournis par les pays en développement en vue de créer un climat favorable à de tels investissements. Ils ont enfin souligné que le financement du développement devrait constituer l'une des préoccupations prioritaires de la communauté internationale.

91. Les ministres ont mis l'accent sur l'importance d'établir un lien entre le commerce, le financement et les questions d'ordre monétaire, de même que le besoin d'améliorer l'environnement commercial de sorte à permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs en matière de développement. À cet

égard, ils se sont félicités de la proposition faite par S. M. le Roi Hassan II lors de la séance de clôture des négociations d'Uruguay pour la création d'un groupe intergouvernemental de haut niveau, chargé d'étudier les nouveaux mécanismes destinés aux négociations économiques internationales, avec pour but d'assurer une meilleure coopération entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC pour réaliser une plus grande cohérence entre les domaines commercial, monétaire et financier de manière à favoriser la coordination entre les politiques macro-économiques et leur compatibilité avec les impératifs d'un développement humain et soutenu; de permettre une contribution plus importante de la part des pays en développement à la mise en oeuvre d'une stratégie concertée pour relancer l'économie générale de telle manière à atténuer les fléaux du chômage et de la pauvreté persistante dans le monde; d'établir un consensus sur un système de sécurité économique collective pour le monde, permettant une représentation adéquate des groupements régionaux, et fondé sur une nouvelle structure de coopération globale susceptible de répondre aux principales questions économiques et de fournir plus d'orientation aux institutions économiques mondiales.

92. Les ministres ont réitéré leur préoccupation quant à la crise persistante du développement dans les pays les moins avancés provoquée par leurs partenaires développés. Ils ont souligné que depuis l'adoption du Programme d'action, six nouveaux pays ont été ajoutés par l'Assemblée générale des Nations Unies au Groupe des pays les moins avancés compte tenu du nouvel ensemble de critères, ce qui nécessite évidemment un flot de ressources supplémentaires pour les pays les moins développés pour parer à leur besoin d'investissement vivement ressenti. Ils ont encore une fois appelé à la mise à exécution intégrale, efficace et expéditive du Programme d'action destiné aux pays les moins avancés par toutes les parties pour les années 90. Dans ce contexte, ils ont souligné que le but de réanimer et d'accélérer la croissance des pays les moins développés sur une base durable devrait être poursuivi par des actions concrètes et de soutien et par un impact tangible dans toutes les régions concernées vitales pour les pays les moins développés. De telles actions, ont-ils souligné, devraient, entre autres, s'attaquer au problème aigu de la dette qu'affrontent les pays les moins développés et que le dernier rapport de la Commission du Sud a mis au premier plan. Ils ont exhorté les pays développés donateurs à examiner l'annulation de toutes les dettes des pays les moins avancés ou, du moins, les convertir en dons. Ils ont également appelé tous les intéressés à prendre des mesures concrètes pour aider les pays les moins avancés en accordant un accès plus large et préférentiel à leurs exportations aux marchés dans les pays développés et par l'intermédiaire d'une action de soutien dans le domaine des services et par l'accroissement du flot des investissements étrangers directs (FID), par l'adoption de politiques fiscales et monétaires adéquates dans les pays avancés destinées à aider particulièrement les pays les moins développés. Les ministres ont également exprimé leur préoccupation du fait que certains des pays les moins développés étaient également victimes de calamités et de désastres naturels et ont incité la communauté internationale à assurer à ces pays aide et coopération pour compenser les pertes énormes dont ils ont souffert.

93. Les ministres ont reconnu que les Nations Unies devraient assumer un rôle principal pour soutenir les efforts des pays en développement dans la construction de leurs capacités endogènes en science et en technologie et ont mis l'accent sur le besoin d'améliorer l'accès à la technologie et son transfert

en faveur des pays en développement à des conditions favorables. Ils ont approuvé l'initiative de convoquer une réunion consultative destinée à examiner l'organisation d'un rassemblement de ressources plus efficace qui répond aux besoins scientifiques et technologiques des pays en développement. Ils se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/179 sur la convocation de cette réunion le plus tôt possible. Ils ont confié au Bureau de coordination la tâche d'assurer à cette réunion une contribution efficace par le Mouvement des non-alignés aux termes du document final de la réunion de la Commission ministérielle durable pour la coopération technique tenue à Bali en mai 1993. Ils ont souligné que pendant la période intérimaire, le Secrétaire général des Nations Unies devrait prendre toutes les mesures susceptibles d'assurer la mise en oeuvre rigoureuse du plan à moyen terme du programme de la science et de la technologie pour le développement.

94. Par ailleurs, ils ont souligné que les contrôles à l'exportation appliqués par les pays hautement industrialisés à l'égard de la technologie à double usage et autres types de technologie de pointe ne devraient pas servir de prétexte pour entraver l'accès des pays en développement à la technologie ou le transfert de celle-ci vers lesdits pays. Les ministres ont décidé de procéder à une étude plus détaillée de la question.

95. Les ministres ont noté avec satisfaction le programme de coopération élargi adopté à la réunion de 1993 du Conseil gouverneur du Centre de science et de technologie du MNA. Ils se sont félicités de l'accent qui a été mis sur des secteurs hautement prioritaires telles la télédétection dans le domaine agricole, l'évaluation des moyens de combattre le paludisme et la culture des tissus des plantes économiques, etc., observant cependant que le Centre de science et de technologie du Mouvement des non-alignés exigeait une garantie de l'engagement et des contributions financières adéquats de la part des pays membres, afin d'être à même de s'acquitter du rôle et des fonctions qui sont les siennes. Ils ont estimé que l'établissement de centres régionaux de science et de technologie et la création d'un réseau regroupant les meilleures institutions dans les pays en développement, serait susceptible de donner un nouvel élan à la promotion de la coopération technologique Sud-Sud.

96. Les ministres ont relevé en outre que les réalisations dans le domaine des établissements humains dans nombre de pays en développement n'étaient pas suffisamment importantes pour permettre de juguler la détérioration des conditions de vie de leurs populations. Ils ont souligné le soutien du Mouvement pour la convocation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), prévue en Turquie en 1996, et appelé les pays non alignés à participer activement à cette importante conférence, et à coordonner leurs positions au cours de celle-ci et pendant les réunions de ses comités préparatoires.

97. Rappelant avec appréciation la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés sur la population tenue à Bali en octobre 1993, qui a été d'une grande importance pour les délibérations et les résultats positifs de la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, les ministres ont souligné leur satisfaction des préparatifs effectués par le Gouvernement égyptien pour abriter la Conférence sur la population et le développement au Caire en septembre 1994. Ils estiment

que ladite conférence fournira l'occasion d'intensifier l'action requise dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et national, d'aborder les questions relatives à la population dans leurs perspectives développementales, ainsi que les facteurs socio-économiques y relatifs. Ils ont signalé que la Conférence devrait oeuvrer pour la mobilisation des ressources nécessaires pour un programme d'action de la décennie prochaine, insistant ensuite sur l'importance d'une participation efficace des Non-alignés à la Conférence, au niveau ministériel, ainsi que sur la nécessité d'assurer le suivi de la mise en application de ses résultats.

98. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation vis-à-vis de la détérioration continue de la situation mondiale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, dans les pays en développement en particulier. Ils ont réitéré le besoin pour les pays membres du MNA d'entreprendre une coopération immédiate afin de résoudre le problème de la famine prévalant dans le monde qui n'a rien perdu de sa violence. Dans ce contexte, ils se sont félicités de la création du Groupe d'experts ad hoc sur la sécurité alimentaire et ont approuvé ses recommandations présentées lors de sa réunion à Jakarta en 1994. Ils ont aussi salué la proposition faite par le Gouvernement d'Indonésie, de convoquer une conférence ministérielle des pays membres du MNA sur l'alimentation et l'agriculture en octobre 1994, tel que prévu par le Sommet de Jakarta.

99. Les ministres ont par ailleurs noté l'irrégularité persistante qui caractérise la performance économique des pays en développement, réitérant à ce sujet l'importance de porter un intérêt particulier à la situation économique critique en Afrique. Ils ont ensuite exprimé leur profonde préoccupation concernant la non-exécution de nombre d'accords et d'engagements adoptés par consensus par les divers forums intergouvernementaux. Ils ont cependant salué la résolution 48/214 de l'Assemblée générale intitulée "Nouveau calendrier des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90", exhortant toutes les parties concernées à sa mise en oeuvre, et décidé d'accroître leurs pressions collectives au sein des diverses instances internationales, en faveur de l'exécution de ces accords, notamment en ce qui concerne le fonds proposé pour la diversification des produits de base africains. Par ailleurs, ils se sont félicités de l'appel lancé par S. M. le Roi Hassan II du Maroc, à la session de clôture des négociations d'Uruguay, tenue à Marrakech en avril dernier, portant sur le lancement d'un vrai plan Marshall pour l'Afrique, dans le but de réduire la pauvreté dominante dans le continent ainsi que les souffrances des populations africaines, dans l'Afrique subsaharienne en particulier.

100. Notant avec satisfaction l'impressionnant progrès accompli par certaines économies en développement dans la région de l'Asie-Pacifique, et la coopération mutuelle entre ses pays, et entre eux et d'autres pays développés de la région, les ministres ont jugé que l'expérience économique acquise par lesdits pays sur les plans national et régional fournissait un élément novateur à l'expérience de la coopération régionale entre les pays en développement. Ils ont en outre constaté que la croissance économique globale étant devenue autonome dans différentes régions en développement, le progrès dans les pays en développement ne saurait plus être envisagé en termes de répercussions dérivant exclusivement d'un redressement d'activité dans le monde développé. Cette nouvelle tendance

devrait, par conséquent, renforcer la solidarité au sein du Mouvement des non-alignés, afin de promouvoir les perspectives de la coopération Sud-Sud et d'ajouter une dimension contemporaine à la coopération Nord-Sud.

VII. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

101. Les ministres ont souligné les dimensions globales de la question du développement et de l'environnement, laquelle exige une conjugaison de tous les efforts ainsi que l'engagement de faire face à l'ampleur de la question, dans un esprit de partenariat mondial, tel que convenu lors de la CNUED réunie à Rio de Janeiro en juin 1992. Ils ont en outre réaffirmé leur engagement à une approche équilibrée et intégrée de la question du développement durable, tel que figurant dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et souligné le droit souverain de chaque État d'exploiter ses propres ressources, en accord avec ses possibilités environnementales et développementales propres, tout en assurant, dans le cadre de ses juridictions ou contrôle, que ses activités ne nuisent pas à l'environnement d'autres États ou régions au-delà de leur juridiction nationale.

102. Les ministres ont exprimé l'espoir que les engagements à l'exécution de l'Agenda 21, notamment la fourniture des ressources financières et le transfert de la technologie sur la base d'un consensus, seront honorés tel que prévu à Rio, et qu'un nouvel engagement serait pris durant les délibérations en cours de la Commission du développement durable. Ils ont exprimé leur préoccupation vis-à-vis de la non-matérialisation des engagements financiers pris à Rio et ont exhorté à cet effet les pays développés à honorer leurs engagements. Ils ont dans ce contexte salué l'accord conclu à Genève le 16 mars 1994 sur la restructuration et la reconstitution des ressources du Fonds pour la protection de l'environnement, pour les trois prochaines années, ajoutant qu'il s'agissait là d'un pas dans la bonne voie et appelant à accroître l'apport de fonds qui lui sont destinés.

103. Les ministres ont estimé que la fourniture de ressources financières et de technologies aux pays en développement devrait être adaptée à leurs besoins réels pour la mise en oeuvre des programmes d'action variés, envisagés par l'Agenda 21 et les Conventions sur la biodiversité et le changement climatique prévue sur le combat de la diversification. Par conséquent, le financement ne doit pas se confiner aux ressources du Fonds pour la production et l'économie. Les ministres ont fait appel à un financement additionnel à large éventail des programmes de développement soutenu dans les pays en développement, y compris l'assistance bilatérale, les prêts à faible taux d'intérêt et la conversion de la dette en mesures de développement, sans préjudice des engagements faits au GEF. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'engendrer une accélération des efforts et engagements politiques.

104. Les ministres ont également salué l'entrée en vigueur, le 21 mars 1994, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la décision de l'Assemblée générale de tenir la première session de la Conférence des parties à cette convention à Berlin en 1995. Ils ont aussi pris note de l'entrée en vigueur de la Convention sur la biodiversité (CBD) le 19 décembre 1993. Les ministres ont fait appel à une participation active des

pays en développement aux délibérations de la première session de la Conférence des parties et ont souligné la nécessité de définir une position commune.

105. Notant que la vie de plus de 900 millions de personnes des pays en voie de développement est menacée par la désertification, les ministres ont souligné l'importance des négociations en cours en vue d'élaborer une convention internationale de lutte contre la désertification, en Afrique en particulier. Ils ont réitéré la position du Groupe des 77 pour l'établissement d'un Fonds spécial pour la mise en oeuvre de cette convention. En attendant l'établissement de ce fonds, des projets régionaux sur la désertification devraient être examinés pour un éventuel financement du GEF, en cas de convenance. Ils ont en outre invité tous les États à ratifier la Convention en vue d'en accélérer l'entrée en vigueur.

106. Les ministres ont approuvé la décision prise lors de la deuxième Conférence sur la Convention de Bâle, interdisant, avant la fin de 1997, tout déplacement transfrontière de déchets dangereux destinés par les pays de l'OCDE et exhorté à une mise en oeuvre rigoureuse de cette convention.

107. Les ministres ont également souligné l'importance des travaux de la Conférence actuelle des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les espèces hautement migratoires visant à mettre au point de nouveaux instruments ayant force obligatoire pour la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des espèces migratoires en haute mer conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS 1982).

108. Les ministres ont noté qu'en raison de l'absence de l'infrastructure nécessaire pour les secours en cas de catastrophe dans les pays en développement, ils continuaient d'être les principales victimes des catastrophes naturelles. Ils ont examiné les résultats de la Conférence internationale sur la réduction des effets des catastrophes naturelles réunie à Yokohama, au Japon, du 23 au 27 mai 1994 et demandé aux pays non alignés de suivre de près l'application des conclusions de cette conférence et d'intensifier leur coopération dans ce domaine. Ils ont signalé en outre que le progrès dans le développement économique contribuerait à l'édification de l'infrastructure nécessaire pour la réduction des effets des catastrophes naturelles dans les pays en développement, et que les ressources concessionnelles et le transfert de la technologie sont d'une importance capitale au renforcement de leurs efforts à cet égard.

109. Les ministres ont pris note avec appréciation des résultats de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Bridgetown, Barbade, du 25 avril au 6 mai 1994, et ont demandé aux Nations Unies et à ses institutions spécialisées de mettre en oeuvre et d'assurer le suivi des recommandations et décisions adoptées à cette conférence dans les meilleurs délais. Ils ont en outre exhorté les pays développés et les organisations financières internationales à consacrer de nouveaux fonds à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence de la Barbade, à titre prioritaire, compte tenu de la spécificité et de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

VIII. DROIT DE LA MER

110. Les ministres ont noté l'entrée en vigueur imminente, le 16 novembre 1994, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ont prié instamment les pays membres du Mouvement de participer à cet événement historique quand se tiendra la première réunion des États parties à la Convention, le 16 novembre 1994, à Kingston, Jamaïque. Les ministres ont réitéré l'importance de cette convention pour la réalisation des aspirations des pays membres et ont souligné la nécessité de son acceptation universelle par la ratification ou l'adhésion immédiate.

IX. DROITS DE L'HOMME

111. Les ministres ont réaffirmé l'engagement solennel de leurs pays à remplir leurs obligations en vue de promouvoir le respect universel et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international.

112. Les ministres ont noté que les événements qui se sont produits dans le monde avaient débouché sur un pluralisme politique plus poussé, sur le respect des principes démocratiques et sur la reconnaissance et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples sous la domination coloniale ou l'occupation étrangère, en tant que droit universel et indivisible. Ils ont affirmé que la démocratie offre un système transparent de protection et de promotion des droits de l'homme. Tous les pays ont le droit d'établir librement leur propre système politique, social, économique et culturel, sur la base des principes du respect de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. La violation et l'abus des droits de l'homme ne sauraient être tolérés en aucun cas.

113. Tout en exprimant leur profonde préoccupation face aux massacres sans discernement dans les zones de conflit armé, lesquels sont inacceptables et doivent être vigoureusement condamnés, les ministres ont réaffirmé que le droit humanitaire international, et en particulier les Conventions de Genève de 1949, offre une disposition essentielle qui garantit les droits de l'homme dans le contexte du respect par les États signataires de leurs obligations envers ces conventions.

114. Les ministres ont réaffirmé que la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la coopération internationale et des objectifs et principes de l'ONU est un souci légitime de la communauté internationale. Ils ont noté que les droits de l'homme ne devraient pas être utilisés comme moyens de pression politique dirigés en particulier contre les pays non alignés et autres pays en développement et ont souligné que toute tentative visant à faire des droits de l'homme une condition accompagnant l'octroi d'une assistance commerciale et économique devrait être rejetée.

115. Tout en reconnaissant que les droits de l'homme sont universels de nature, les ministres ont réitéré qu'ils devaient être considérés dans le contexte d'un processus dynamique d'établissement de normes internationales, tenant compte de

l'importance des caractéristiques nationales et régionales et des diverses origines historiques, culturelles et religieuses. Ils ont souligné que rien ne peut justifier la violation des droits de l'homme universellement reconnus.

116. Les ministres ont réitéré leur conviction que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 avait apporté une importante contribution à la cause des droits de l'homme. Ils ont accueilli favorablement la Déclaration et le Programme d'action de Vienne et demandé leur mise en oeuvre, d'une manière totale et équilibrée, par les États ainsi que par les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le rôle des Nations Unies consistera, dans ce contexte, à promouvoir la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes sociaux et humanitaires et les ressources nécessaires devront être mises, par conséquent, à la disposition de l'organisation internationale sans pour autant détourner les ressources supplémentaires consacrées aux programmes d'assistance au développement.

117. Les ministres ont rappelé la résolution 48/141 de l'Assemblée générale portant création du poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Ils se sont félicités de la nomination de l'Ambassadeur Ayala Lasso au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Ils ont à nouveau insisté sur le fait que la promotion et la protection des droits de l'homme devraient être régies par les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité, dans un esprit de dialogue et de coopération internationaux. Les ministres ont aussi exprimé leur satisfaction quant à la disposition de cette résolution stipulant que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme étaient les organes responsables de la prise de décisions et des politiques visant à la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme. Ils ont réaffirmé la nécessité de rationaliser les travaux de ces organes de façon à citer les doubles emplois et à promouvoir le consensus par le biais d'un système renforcé de consultations. Ils ont souligné que la protection des droits de l'homme devrait tenir compte des caractéristiques culturelles et sociales de l'État concerné.

118. Les ministres ont mis l'accent sur l'équilibre qui doit régner entre les libertés et les droits fondamentaux de l'individu, d'une part, et ses devoirs envers la société et l'État, d'autre part. Ils ont une fois de plus exprimé leur préoccupation face à la tendance qui consiste à s'occuper de certains aspects des droits de l'homme pour des motifs politiques étrangers à la question et à négliger les droits économiques, sociaux et culturels qui intéressent plus directement la satisfaction des besoins essentiels de l'individu.

119. Les ministres ont réaffirmé que le racisme et la discrimination sociale sous toutes leurs formes ainsi que le néo-racisme et la xénophobie étaient des violations graves des droits de l'homme devant être combattues par tous les moyens possibles. Ils ont exprimé leur vive préoccupation face à l'émergence de politiques d'immigration rigoureuses dans divers pays développés, lesquelles imposent de sévères restrictions aux déplacements des individus et engendrent ainsi la xénophobie. Ils ont demandé à cet égard qu'une attention particulière soit accordée aux travailleurs migrants et à leur famille et ont encouragé tous les pays à adhérer aux instruments internationaux pertinents.

120. Les ministres ont réaffirmé que le droit au développement est un droit universel et inaliénable pour toutes les personnes et tous les peuples. Ils ont souligné qu'il incombe à la communauté internationale de promouvoir, à cet égard, une coopération collective et que celle-ci exigeait des politiques de développement adéquates au niveau national et un système équitable de relations économiques au niveau international.

121. Les ministres ont rappelé les paragraphes pertinents du Document final du Sommet de Jakarta sur le terrorisme qui est devenu l'une des plus grandes menaces à l'exercice des droits de l'homme dans de nombreuses parties du monde. Ils ont reconnu le terrorisme comme étant une violation des droits de l'homme et ont condamné sans nulle équivoque tout acte de terrorisme. Ils ont souligné que le fait de commanditer des actes de terrorisme ou de permettre l'utilisation de territoires nationaux, pour planifier, organiser, préparer, inciter à commettre des actes terroristes contre les autres pays, ou commettre de tels actes constituait une violation des principes de la Charte des Nations Unies. Ils se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/122 et par le Comité des droits de l'homme de la résolution 1944/46 sur les droits de l'homme et le terrorisme et ont exhorté la communauté internationale d'adopter les mesures appropriées pour renforcer la coopération dans la lutte contre la menace du terrorisme aux niveaux national, régional et international.

122. Ils ont souligné le paragraphe 100 du Document final du Sommet de Jakarta qui fait la distinction entre le terrorisme et la lutte des peuples sous occupation coloniale ou domination étrangère pour l'autodétermination.

123. Les ministres ont examiné la situation des droits de l'homme dans les territoires de l'ex-Yougoslavie, et estimé que les mesures d'épuration ethnique constituaient la cause directe de la plupart des violations massives et systématiques des droits de l'homme, qui ont pour principale victime la population musulmane menacée d'extermination certaine. Ils ont exhorté tous les États à prendre des mesures individuelles et collectives immédiatement contre ces odieuses pratiques, qualifiées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de forme de génocide. Ils ont réitéré à cet égard leur conviction que ceux qui avaient commis ou ordonné de commettre de tels actes en étaient personnellement responsables et que la communauté internationale devrait déployer tout effort afin de les traduire en justice, et assurer l'obtention par les victimes des réparations appropriées et effectives. À ce sujet, ils se sont félicités de la création d'un tribunal international pour les crimes de guerre, tout en exprimant néanmoins leur profonde préoccupation face au retard qui s'est produit dans l'entrée en vigueur de son mandat. Ils ont également exprimé leur vive inquiétude vis-à-vis des violations continuelles des droits de l'homme de la population musulmane à Sanjak et à Kosovo tout en insistant sur la nécessité d'un déploiement immédiat d'observateurs internationaux des droits de l'homme.

X. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

124. Les ministres ont réaffirmé l'engagement du Mouvement des pays non alignés à promouvoir la coopération internationale dans le domaine du développement social. Ils ont réitéré à cet égard, leur appui à la convocation en 1995 du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et se sont engagés à contribuer à la réussite du Sommet. Ils ont ainsi décidé de coordonner les

positions des pays non alignés et du G-77 à ce sommet et ont souligné à cet égard que l'examen des questions de fond par le Sommet devrait placer les peuples et leurs besoins prioritaires sociaux au centre des efforts nationaux et internationaux qui sont susceptibles d'aboutir à l'adoption d'un plan orienté vers l'action, avec des objectifs et des moyens de mise en oeuvre clairement définis. Il sera nécessaire à cette fin que l'action nationale et la coopération internationale soient axées sur la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'emploi productif, la création d'un environnement économique et social international favorable et l'élimination des obstacles qui entravent le développement économique et social. Les politiques de restructuration et les dettes extérieures ne devront pas affecter de manière adverse les programmes de développement humain. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans les préparatifs du Sommet, ils ont appelé la communauté internationale à promouvoir le processus des efforts préparatoires substantiels en vue de la réussite du Sommet. Les ministres ont recommandé que les chefs d'État et/ou de gouvernement participent au Sommet mondial prévu à Copenhague en mars 1995.

125. Les ministres ont réitéré l'appui du Mouvement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Action pour l'égalité, le développement et la paix, prévue à Beijing en 1995. Ils ont décidé de coordonner leurs efforts en vue d'établir une plate-forme d'action qui devrait accélérer la suppression des obstacles qui entraînent la participation égale et à part entière de la femme dans tous les secteurs de la vie. En prévision de la Conférence, ils appellent tous les gouvernements membres à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à entreprendre une action rapide afin de réduire l'inégalité entre les sexes, de donner pleins pouvoirs aux femmes et d'éliminer la discrimination à laquelle sont exposées les femmes et les jeunes filles à toutes les étapes de leur vie. Ils ont notamment exhorté les gouvernements membres à soutenir des stratégies et des actions spécifiques pour la promotion de l'égalité entre les sexes, au sein de la famille, y compris le partage des responsabilités parentales entre les hommes et les femmes, l'examen des problèmes de sexes dans les situations d'urgence, et l'entreprise d'activités à l'intention des groupes cibles spéciaux de jeunes filles et de femmes, tels les cas des ménages pauvres et ceux vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Ils ont exhorté la communauté internationale à entreprendre une action appropriée en vue de permettre aux pays non alignés et aux pays en développement de réaliser les objectifs tels que définis par la Conférence.

126. Les ministres ont reconnu pleinement les droits démocratiques de la femme dans la société et ont mis l'accent sur l'importance de l'égalité des chances dans toutes les formes d'activité de développement, notamment en matière d'éducation et de formation, d'accès aux soins médicaux et d'accès aux nouvelles technologies à titre de bénéficiaires et d'agents actifs dans le processus de développement. Ils ont instamment demandé que toutes les mesures nécessaires soient prises en vue de créer les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles à l'entière intégration des femmes dans les processus de développement durables.

127. Les ministres ont réitéré leur engagement à réaliser les objectifs d'ici à l'an 2000 tels que prévus par la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants. Ils ont souligné que les droits de l'enfant

nécessitent une protection et une promotion spéciales et ont demandé qu'une action plus vigoureuse soit entreprise en vue d'améliorer la situation des enfants dans le monde entier, et d'assurer leur formation et leur éducation dans un climat de paix et de sécurité. Les ministres se sont déclarés préoccupés par le fait que le sort des enfants dans plusieurs régions du monde demeure critique en raison des conditions sociales et économiques inadéquates, des catastrophes naturelles, des conflits armés, de l'analphabétisme, de la faim et des infirmités, et ils se sont déclarés convaincus de la nécessité d'entreprendre une action nationale et internationale urgente et efficace. Ils ont également condamné l'exploitation des enfants dans les conflits armés. Ils ont exhorté tous les gouvernements membres du Mouvement des pays non alignés qui n'avaient pas encore ratifié la Convention sur les droits de l'enfant de le faire dans les meilleurs délais, dans tous les cas, avant la fin de 1995, afin de pouvoir mettre au point et appliquer leur programme national d'action et prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser les objectifs de la mi-décade avant la fin de 1995 et les objectifs du Sommet mondial de l'enfance vers l'an 2000. Ils ont reconnu le droit de l'enfant au développement, aux soins de santé et à l'éducation dans un climat de paix et de sécurité. Les ministres ont entériné le concept de "20/20 Vision", demandant aux donateurs de consacrer 20 % de l'aide au développement aux domaines prioritaires du développement humain, notamment celui de l'enfance. Rappelant la résolution de la Commission des droits de l'homme intitulée "La nécessité d'adopter des mesures internationales efficaces pour la prévention et la suppression de la traite des enfants, la prostitution des enfants et l'exploitation des enfants dans la production pornographique", les ministres ont demandé que soit entreprise d'urgence une action en vue d'éviter l'exploitation des enfants dans la prostitution et la pornographie ainsi que la traite des enfants et le trafic d'organes d'enfants, autant de maux qui touchent plus particulièrement les enfants des pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont demandé qu'une action plus vigoureuse soit entreprise pour améliorer le sort des enfants du monde entier. De plus, les politiques d'ajustement structurel et les dettes internationales ne doivent pas affecter défavorablement les programmes de développement humain, et plus particulièrement ceux qui ont un impact direct sur l'enfance.

128. Les ministres ont rappelé que les chefs d'État ou de gouvernement ont, au cours de leur sommet tenu à Jakarta, demandé instamment aux institutions compétentes des Nations Unies d'intensifier leurs efforts en vue de la formulation de plans d'action orientés vers le développement de la jeunesse. À cet égard, les ministres ont appelé à :

a) Une réunion plénière de l'AGNU en 1995 consacrée aux problèmes de la jeunesse qui devrait se tenir à une date aussi proche que possible du 24 octobre 1995, pour qu'elle puisse être associée à la célébration du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies;

b) La participation à la réunion plénière spéciale de l'AGNU qui doit se faire au plus haut niveau politique;

c) Le Programme d'action de la jeunesse mondiale jusqu'à l'an 2000 et au delà et la Déclaration d'intention sur la jeunesse devront, entre autres, être formellement adoptés à cette réunion plénière et, dans ce souci, ils ont exhorté les États Membres à soumettre leurs réponses au Secrétaire général.

129. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par les dangers que représentent l'abus de la drogue et le trafic illicite des narcotiques et des substances psychotropes qui continuent à constituer une grave menace à la société, tant du point de vue moral que physique, ainsi qu'à la vie et à l'avenir des enfants, eu égard à la demande accrue de ces substances dans les pays en développement. Ils ont attiré l'attention sur les liens croissants qui unissent les trafiquants aux terroristes et qui ont gravement porté atteinte à la paix et à la stabilité dans différentes parties du monde. Ils ont exprimé leur appui aux mesures recommandées par la résolution 48/12 de l'Assemblée générale et réaffirmé la nécessité d'une coopération internationale dans le contrôle de la drogue, contre la production illicite, l'approvisionnement, la demande, le trafic, la distribution des narcotiques et des substances psychotropes, ainsi que le blanchissage de l'argent provenant de ces activités. Ils ont réaffirmé une fois de plus que l'on ne pourrait parvenir à une solution durable de ce problème à moins qu'une action internationale concertée et globale ne soit menée vis-à-vis de tous les aspects de ce dilemme, y compris la nécessité de soulager la pauvreté et d'accroître l'aide consentie aux pays en développement pour la mise en oeuvre de leurs programmes de développement socio-économique et leurs activités économiques compétitives dans les zones de production, afin de permettre à leur population, en particulier les fermiers et leurs familles, d'être libérés du circuit commercial du trafic de la drogue. Ils ont réitéré leur appui aux principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et ont insisté sur le fait que la question du trafic des narcotiques ne devrait pas constituer un moyen de poursuivre des objectifs politiques. Ils ont en outre recommandé que la guerre contre les démons de la drogue soit menée conformément aux principes établis du droit international et des traités bilatéraux existants. Ils ont lancé un appel aux pays non alignés et aux autres pays en développement leur demandant de renforcer leur coopération dans la lutte qu'ils mènent contre la drogue.

XI. LE MOUVEMENT : QUESTIONS POLITIQUES GÉNÉRALES

130. Les ministres ont examiné les développements spécifiques de la situation depuis le Sommet de Jakarta au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans d'autres régions du monde.

PALESTINE ET LA QUESTION DU MOYEN-ORIENT

131. Les ministres ont réaffirmé leur appui au processus de paix, amorcé lors de la Conférence de paix de Madrid en octobre 1991, qui visait à établir une paix globale, durable et juste au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et du principe de la terre pour la paix. Ils ont reconnu l'importance de la Déclaration de principes palestino-israélienne signée par Israël et l'OLP le 13 septembre 1993 ainsi que l'Accord signé par eux, le 4 mai 1994, au Caire concernant Gaza-Jéricho qui constitue un premier pas concret à la mise en application de ladite déclaration par le retrait des forces militaires israéliennes et l'entrée de forces de la police palestinienne dans ces régions. Les ministres ont également reconnu l'importance de l'agenda commun jordano-israélien comme étant un pas important et formulé le voeu de voir se réaliser des progrès rapides dans d'autres directions, à travers le respect par Israël des conditions de base pour une paix globale au Moyen-Orient.

132. Les ministres ont affirmé que toute paix globale au Moyen-Orient devrait comprendre : le retrait total d'Israël de tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem, ainsi que du Golan syrien et des territoires jordaniens occupés depuis 1967, et des territoires libanais occupés; l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes et, au premier chef, son droit à l'autodétermination sur son territoire national; la garantie de dispositions assurant la paix et la sécurité de tous les États de la région, y compris ceux cités dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement; le règlement du problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948 et aux résolutions pertinentes postérieures, et enfin le règlement du problème des colonies d'implantation israéliennes.

133. Les ministres ont rappelé la résolution 252 du Conseil de sécurité du 21 mai 1968, qui appelle Israël à annuler toutes les mesures tendant à modifier le statut juridique de Jérusalem. Ils ont réaffirmé qu'à leur sens, toutes les mesures et actions législatives et administratives prises par Israël, puissance occupante, qui avaient modifié ou visaient à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, et en particulier ladite "Loi fondamentale" concernant Jérusalem et la proclamation faisant de Jérusalem la capitale d'Israël, étaient nulles et non avenues. À cet égard, ils ont rappelé la résolution 478 (1980) du 20 août 1980 du Conseil de sécurité, laquelle demandait aux États qui avaient établi des missions diplomatiques à Jérusalem de les retirer de la Ville sainte. Ils ont réitéré à ce sujet que la question de Jérusalem ne pouvait être réglée par des mesures unilatérales et noté que la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 par Israël et l'OLP stipulait que Jérusalem figurerait parmi les questions qui seraient discutées au cours de la phase finale des négociations.

134. Les ministres ont réaffirmé que les implantations israéliennes dans le territoire palestinien et autres territoires arabes occupés depuis 1967 étaient illégales et constituaient un obstacle à la paix et devaient être démantelées. Ils ont souligné que la politique et la pratique de construction de colonies dans les territoires occupés avaient de graves incidences sur la sécurité et sur la situation économique et sociale dans ces territoires. Ils ont estimé que l'instauration d'une paix totale requiert, entre autres, le démantèlement de ces implantations.

135. Les ministres ont rappelé la résolution 465 (1980) du 1er mars 1980 et autres résolutions du Conseil de sécurité confirmant l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 au territoire palestinien occupé, y compris la ville sainte de Jérusalem, ainsi qu'aux autres territoires occupés depuis 1967.

136. Les ministres ont réitéré leur appui à la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité condamnant le massacre perpétré contre d'innocents Palestiniens sans armes à la mosquée Al Ibrahimi d'Hébron en Cisjordanie occupée en février 1994 et ont demandé à la communauté internationale de prendre les mesures les plus énergiques possibles de manière à ce que de tels actes ne puissent se reproduire. Ils ont à nouveau demandé que des mesures appropriées soient prises pour assurer la sécurité et la protection des Palestiniens dans les territoires occupés et pour qu'Israël mette un terme à sa politique de construction ou de

consolidation des colonies dans les territoires arabes occupés. Ils ont réaffirmé que la question des colonies israéliennes illégales dans les territoires occupés devrait faire l'objet d'une attention urgente et prioritaire, leur maintien dans ces territoires constituant une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'une menace sérieuse au processus de paix.

137. Les ministres ont réaffirmé qu'Israël, puissance occupante, devrait faciliter le retour des Palestiniens qui avaient été déportés du territoire palestinien occupé depuis 1967, accélérer la libération des Palestiniens détenus ou emprisonnés arbitrairement et respecter scrupuleusement toutes les libertés fondamentales du peuple palestinien, notamment la liberté d'éducation, y compris le libre fonctionnement des écoles, universités et autres institutions éducationnelles.

138. Les ministres ont pris acte, avec appréciation, des efforts remarquables déployés par les Gouvernements syrien, libanais et jordanien, efforts destinés à ouvrir de nouvelles perspectives pour réaliser des progrès dans le cadre de leur engagement total en faveur de la paix au Moyen-Orient, et ont demandé le retrait total d'Israël du Golan syrien et des territoires libanais et jordanien occupés, en exécution des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et conformément aux principes du droit international et au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force.

139. Les ministres ont estimé nulles et non avenues toutes les mesures et actions législatives et administratives déjà prises ou que prendrait à l'avenir Israël, puissance occupante, telles que sa décision illégale du 14 décembre 1981, qui viseraient à modifier le caractère et le statut juridique du Golan syrien occupé. Ils ont affirmé qu'elles constituaient des violations graves du droit international et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et qu'elles étaient sans effet juridique. Ils ont demandé à Israël de se conformer à la résolution 497 (1981) du 17 septembre 1981 du Conseil de sécurité et de se retirer du Golan syrien occupé, en exécution des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

LIBAN

140. Les ministres se sont félicités des développements positifs survenus au Liban, à savoir le progrès continu du processus de réconciliation nationale et des efforts heureux déployés par le Gouvernement libanais, en vue d'étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire, grâce à ses propres forces nationales, en particulier au Liban-Sud et dans la vallée de la Bekaa. Ils ont demandé le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et ont condamné le maintien de l'occupation israélienne de certaines parties du Liban-Sud et de la région occidentale de la vallée de la Bekaa. Ils ont réaffirmé la nécessité d'une mise en oeuvre rapide et inconditionnelle de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Ils ont souligné que la reconstruction du Liban était une nécessité urgente et ont invité la communauté internationale à jouer un rôle plus actif dans ces efforts massifs.

141. En raison de l'agression israélienne sur le Liban-Sud perpétrée le 3 juin 1994, les ministres ont adopté une résolution séparée condamnant l'agression et appelant le Conseil de sécurité des Nations Unies et les initiateurs conjoints des entretiens pour la paix au Moyen-Orient – les États-Unis et la Fédération russe – à entreprendre une action immédiate en vue de mettre un terme à cette agression et cette escalade, afin de sauver le processus de paix tout entier de s'effondrer. La résolution a été unanimement adoptée et figure en annexe IV à ce document (NAC/M.11/Res.3).

LA SITUATION IRAQUO-KOWEÏTIENNE

142. Les ministres ont passé en revue la situation iraquo-koweïtienne et ont souligné que tous les États membres du Mouvement sont tenus de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique tant du Koweït que de l'Iraq. Les ministres ont également mis l'accent sur le fait que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité représentent le moyen d'établir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Ils ont demandé à l'Iraq de confirmer sa reconnaissance de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et des frontières internationales du Koweït en acceptant la résolution 833, de manière à créer une atmosphère favorable à la sécurité et la stabilité dans la région.

143. Les ministres ont demandé à l'Iraq d'achever la mise en oeuvre de la résolution pertinente du Conseil de sécurité concernant la libération des détenus koweïtiens et le règlement de la question des personnes portées disparues.

144. Les ministres ont pris note du progrès réalisé dans les contacts du Comité spécial et de l'Agence internationale de l'énergie atomique avec l'Iraq eu égard à la mise en oeuvre des paragraphes de la section c) de la résolution 687 du Conseil de sécurité. Les ministres ont également demandé que soit mis fin à toutes les souffrances humaines conformément aux dispositions de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

YÉMEN

145. Les ministres ont exprimé leur appui aux efforts déployés pour résoudre le conflit par les voies pacifiques, instaurer la paix et la stabilité et relancer le dialogue entre les parties yéménites, et en particulier à la résolution 924 (1994) du Conseil de sécurité, y compris la cessation immédiate des hostilités, l'abstention de toutes fournitures d'armes et d'équipements militaires qui pourraient contribuer à la poursuite du conflit, et ont recommandé l'envoi d'une mission d'enquête à la région dans les meilleurs délais afin d'aider à rétablir le dialogue entre les parties yéménites.

146. Tout en soulignant que les différends politiques ne peuvent être réglés par le recours à la force, les ministres ont exhorté toutes les parties yéménites à reprendre immédiatement les négociations afin de permettre le règlement pacifique de leurs différends, le rétablissement de la paix et de la stabilité et la sauvegarde des intérêts du peuple yéménite, ce qui contribuerait positivement au maintien de la paix et de la stabilité à travers la région.

LIBYE

147. Les ministres ont accueilli favorablement l'acceptation par la Libye de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité et ont exprimé une nouvelle fois l'espoir que les parties intéressées puissent aboutir à un règlement juste et pacifique, respectant les intérêts et les droits de tous, conformément aux normes du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont noté les conséquences néfastes de la persistance de cette crise sur le peuple libyen, sur les pays voisins et sur l'ensemble de la région. Ils ont demandé aux parties intéressées de s'abstenir de toute action qui serait de nature à provoquer une escalade de la situation et de procéder à la solution de cette crise de manière pacifique et rapide conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Ils se sont félicités de la résolution 5373 du 27 mars 1994 de la Ligue des États arabes et ont exhorté le Conseil de sécurité à tenir compte de la nouvelle proposition qu'elle contient afin de parvenir à un règlement juste et pacifique.

AFRIQUE

148. Les ministres se sont félicités de la création au sein de l'OUA d'un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en vertu d'une décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains réunis au Caire en juin 1993. Ils ont formulé l'espoir que la création d'un tel organe pionnier permettra de traiter des conflits africains avec un nouveau dynamisme institutionnel.

NAMIBIE

149. Les ministres se sont félicités de la réintégration de Walvis Bay et des îles au large de la Namibie, marquant ainsi l'achèvement du processus de décolonisation en Namibie. Ils ont recommandé aux gouvernements des Républiques de Namibie et d'Afrique du Sud de chercher un règlement pacifique de leur différend en accord avec les principes du Mouvement des pays non alignés.

AFRIQUE DU SUD

150. Les ministres ont salué l'établissement d'une République sud-africaine unie, démocratique et non raciste, réalisant ainsi l'une des aspirations de longue date du Mouvement des pays non alignés. Ils ont souhaité à la nouvelle république un futur prospère et plein de succès. Ils ont rendu hommage à toutes les parties sud-africaines qui ont déployé des efforts acharnés afin d'aboutir à cette importante transformation démocratique.

151. Les ministres ont rendu un hommage tout spécial au Président Nelson Mandela, leader éminent qui impose le respect à la communauté internationale et jouit de la confiance du peuple de l'Afrique du Sud.

152. Les ministres ont noté avec satisfaction la résolution récemment adoptée par le Conseil de sécurité sur l'Afrique du Sud et se sont félicités de la levée des restrictions et des interdictions imposées à son encontre.

153. Les ministres ont salué l'adhésion de l'Afrique du Sud au MNA. Ils se sont félicités d'avance de l'apport positif que l'Afrique du Sud apportera au Mouvement, à ses principaux objectifs et à sa stature sur la scène internationale.

154. Les ministres ont salué l'adhésion de l'Afrique du Sud à l'OUA et ont rendu hommage au rôle des Nations Unies, de l'OUA, du MNA, du Commonwealth et de l'Union européenne, de même que celui des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans les élections en Afrique du Sud.

SOMALIE

155. Les ministres se sont félicités de l'Accord d'Addis-Abeba du 27 mars 1993, signé par toutes les parties au conflit somalien, et on noté avec satisfaction les efforts déployés par le Président en exercice de l'OUA, S. E. le Président Mohamed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Égypte, et par S. E. le Président Meles Zenawi, Président de l'Éthiopie, chargés par le Sommet de l'OUA de promouvoir la réconciliation nationale somalienne, conformément à l'Accord susmentionné. Ils ont salué les initiatives du Président du Mouvement visant à la mise en oeuvre du mandat accordé par le dixième Sommet de Jakarta. Ils se sont félicités de la Déclaration des organisations politiques somaliennes, adoptée à Nairobi le 24 mars 1994, et ont exprimé le voeu que cette Déclaration puisse assurer l'instauration d'un climat favorable à la réconciliation nationale et à la coexistence fraternelle de tous les Somaliens. Les ministres sont convenus d'étudier la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la Somalie, sous les auspices de l'OUA, tel que proposé par le chef de l'État du Sénégal et tel que préconisé par la résolution 46/167 du 7 avril 1993 de l'Assemblée générale. Ils ont recommandé à cet égard l'intensification des efforts du Groupe spécial pour la Somalie créé par le MNA.

156. Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les Nations Unies, l'OUA, le Comité permanent de la CEDEAO, la Ligue des États arabes, l'OCI et les pays du Mouvement des pays non alignés et à leur coopération en abordant la crise somalienne sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité. Il ont demandé à la communauté internationale de lancer un programme intensif et efficace de réhabilitation, de secours et de reconstruction en Somalie.

157. Les ministres ont salué les sacrifices consentis par les contingents des pays non alignés en Somalie, en vue d'assurer la paix et la stabilité dans ce pays. Ils ont également salué leur aide et leur contribution dans le domaine humanitaire.

ANGOLA

158. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation concernant la situation dramatique à laquelle est confronté le peuple de l'Angola suite au refus de l'UNITA d'accepter les résultats des élections générales qui se sont déroulées les 29 et 30 septembre 1992 et à la recrudescence des hostilités qui ont causé de considérables pertes matérielles et en vies humaines. Ils ont condamné l'attitude hostile de l'UNITA et l'ont exhortée à accepter inconditionnellement les résultats des élections démocratiques, conformément aux

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils ont exhorté l'UNITA à négocier en bonne foi afin que les pourparlers qui se déroulent actuellement à Lusaka puissent aboutir à un accord susceptible d'instaurer la paix durable dans la région. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale lui demandant d'accroître son assistance humanitaire aux populations affectées par la guerre. Ils ont appelé l'UNITA à coopérer avec les institutions spécialisées de l'ONU et autres organisations humanitaires dans leurs efforts pour apporter une aide à ces populations.

159. Les ministres ont exprimé leur gratitude pour les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en vue de parvenir à une paix durable en Angola.

RWANDA

160. Les ministres ont déploré les tragiques événements survenus au Rwanda où ils ont occasionné des centaines de milliers de pertes en vies humaines, une dislocation interne d'une grosse proportion de la population, un exode massif de réfugiés et une destruction gratuite de biens. Ils ont en outre appelé à l'arrêt immédiat de la violence et du carnage qui font rage dans ce pays. Ils ont accueilli favorablement l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 918 (1994) sur l'augmentation du nombre des troupes de maintien de la paix au Rwanda. Ils ont en outre accueilli favorablement les efforts déployés par les membres de l'OUA pour mettre un terme à cette situation tragique. Ils ont demandé la mise en oeuvre intégrale et efficace du Traité de paix d'Arusha signé le 4 août 1993 par le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais et exhorté les parties intéressées à agir dans un esprit de réconciliation nationale afin de mettre un terme aux actes de violence et permettre la formation d'un nouveau gouvernement. Ils ont appelé la communauté internationale, les Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à accorder une aide et des secours humanitaires généreux au peuple et aux réfugiés rwandais et à intensifier leur assistance économique, financière, matérielle et technique afin de favoriser la reconstruction et la réhabilitation économique du Rwanda. Ils ont également attiré l'attention sur le grave problème causé par le flux massif de réfugiés vers les pays voisins et ont demandé à la communauté internationale d'apporter à ces pays un appui substantiel dans leurs efforts pour satisfaire les besoins humanitaires urgents de ces réfugiés.

161. Les ministres ont adopté une résolution séparée qui figure en annexe V (NAC/M.11/Res.2).

BURUNDI

162. Les ministres ont exprimé leur profonde satisfaction au Gouvernement et au peuple du Burundi pour leur engagement en faveur de la réconciliation nationale et invité les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de rétablir la paix et la démocratie dans le pays. Ils se sont félicités du rôle assuré par le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ils ont instamment prié la communauté internationale d'accorder une aide économique et humanitaire généreuse et un appui économique au Gouvernement du Burundi en vue de faciliter le rapatriement des réfugiés et la reconstitution

des forces armées nationales, et d'aider à la reconstruction et à la réhabilitation du pays.

LIBÉRIA

163. Les ministres se sont félicités de la mise en place d'un Conseil d'État et d'un gouvernement national libérien de transition, le 7 mars 1994, conformément à l'Accord de Cotonou qui constitue un pas positif sur la voie de la paix durable et de la stabilité au Libéria. Ils ont rendu hommage aux efforts déployés par la CEDEAO, l'OUA et les Nations Unies en faveur de la paix. Ils ont demandé à toutes les parties concernées de poursuivre le processus de désarmement et de démobilisation stipulé par les accords précédents. Les ministres ont déclaré qu'un tel processus était essentiel pour l'organisation d'élections libres et justes le 7 septembre 1994 tel que prévu par la Déclaration de Monrovia. Ils ont demandé en outre à la communauté internationale de continuer d'octroyer au Libéria toute sorte d'assistance pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria ainsi qu'à la reconstruction de ce pays.

SIERRA LEONE

164. Les ministres ont noté que, depuis mars 1991, des rebelles armés du dénommé Front révolutionnaire uni (FRU), aidés et soutenus par le Front national patriotique du Libéria, ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Sierra Leone par des attaques armées en travers des frontières avec le Libéria. Ils ont en outre noté le nombre croissant d'actes de banditisme et de terrorisme perpétrés par les rebelles du FRU contre la population civile innocente en violation des règles du droit international humanitaire et de toutes les normes du comportement civilisé. Les ministres ont, par conséquent, vivement condamné ces violations sans motif et injustifiées de l'intégrité de Sierra Leone et notamment l'anéantissement gratuit des vies et des biens de l'innocente population civile. Ils ont demandé à tous ceux qui aident et encouragent le FRU de cesser et de s'abstenir immédiatement de commettre de tels actes illégaux.

165. Les ministres ont exprimé leur solidarité avec le Gouvernement de Sierra Leone, saluant les efforts qu'il déploie pour repousser les incursions et réprimer la rébellion du FRU. Ils ont encouragé le Gouvernement à poursuivre activement tous les efforts visant à mettre immédiatement fin aux activités rebelles. À cet égard, ils ont rendu hommage à tous les pays qui ont fourni leur aide et assistance au Gouvernement de Sierra Leone. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide économique, financière, matérielle et technique au Gouvernement de Sierra Leone dans ses efforts en vue de fournir les secours à la population civile affectée par la guerre et d'amorcer la réhabilitation socio-économique et la reconstruction de l'économie ravagée.

166. Reconnaissant l'éventuel impact favorable possible que la restauration de la paix au Libéria pourrait avoir sur la situation au Sierra Leone, les ministres ont estimé que cela constituait une raison de plus pour exhorter énergiquement toutes les parties à l'Accord de Cotonou du 25 juillet 1993 à

prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs engagements en vertu de cet Accord, notamment celles relatives au désarmement de tous les combattant et à la création d'une zone tampon le long des frontières entre le Libéria et la Sierra Leone pour empêcher toute nouvelle activité militaire en travers des frontières.

MOZAMBIQUE

167. Les ministres ont noté avec satisfaction les récents développements positifs survenus dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix conclu à Rome le 4 octobre 1992, entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO. Ils ont souligné la nécessité urgente d'achever le processus de rassemblement des forces, de démobilisation et de formation d'une force de défense nationale avant la tenue des élections générales. Les ministres ont invité les parties concernées à honorer les engagements cités dans ledit Accord, en toute bonne foi, afin que les élections puissent se dérouler les 27 et 28 octobre 1994, tel que décrété par le Président de la République du Mozambique. Ils ont lancé en outre un appel à la communauté internationale, lui demandant d'assurer l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire à la consolidation du processus de paix et au retour des réfugiés au Mozambique.

BANDE D'AOUZOU

168. Les ministres ont accueilli favorablement l'accord conclu entre la République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne concernant la mise en oeuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant la bande d'Aouzou et se sont félicités du fait que ce conflit ait été réglé par les voies pacifiques. Ils ont été d'avis que cet accord représentera un apport positif au renforcement de l'unité du MNA.

SAHARA OCCIDENTAL

169. Les ministres ont pris acte des récents développements afférents à la question du Sahara occidental et ont réitéré l'appui du Mouvement aux efforts déployés par les Nations Unies en vue d'organiser et de superviser un référendum, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

MAYOTTE

170. Les ministres ont réitéré la position du Sommet de Jakarta sur la question de l'île de Mayotte. Ils ont réaffirmé la souveraineté de la République islamique fédérale des Comores sur l'île de Mayotte et demandé l'application des engagements antérieurs au référendum du 22 décembre 1974 concernant le respect de l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

ÎLES MALGACHES

170. Les ministres ont réaffirmé l'appui du Mouvement des pays non alignés concernant la souveraineté de la République malgache sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Passas Da India. Ils ont pris acte du dialogue en cours

entre la France et les autorités malgaches et ont exprimé leur appui au Gouvernement de la République de Madagascar à cet effet.

ARCHIPEL DE CHAGOS

172. Les ministres ont réitéré l'appui du Mouvement des pays non alignés à la souveraineté de l'île Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, et ont demandé à l'ancienne puissance coloniale d'entamer des négociations avec le Gouvernement mauricien en vue de la restitution rapide de cet archipel. À cet effet, ils ont noté avec satisfaction que certaines mesures de confiance avaient été initiées par les deux parties.

ASIE

NOUVELLE-CALÉDONIE

173. Tout en se félicitant de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000, les ministres ont pris note des mesures positives adoptées en Nouvelle-Calédonie par le Gouvernement français aux fins de promouvoir le développement politique, économique et social dans le territoire dans le cadre de l'Accord de Matignon.

ASIE DU SUD-EST

174. Les ministres ont réaffirmé que la paix et la stabilité régionales en Asie du Sud-Est pourraient être consolidées de la meilleure manière par le renforcement de leurs résistances nationales respectives, aboutissant ainsi à une résistance régionale, et par une collaboration positive dans le cadre du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en tant que base pour l'élaboration d'un code de conduite international dans la région. Ils ont également salué les initiatives et les mesures actuellement prises par l'ANASE et autres pays de la région pour renforcer la coopération en Asie du Sud-Est et avec les pays externes à la région. Il se sont félicités de la détermination des pays de la région à réaliser dans les meilleurs délais les concepts de zone de paix, de liberté et de neutralité et de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

175. Les ministres ont salué la Déclaration de l'ANASE sur la mer de Chine méridionale qui renferme des principes relatifs au règlement des conflits de souveraineté et de juridiction par les voies pacifiques, sans recours à la force et en faisant preuve de retenue ainsi que toutes les propositions constructives avancées par les pays de la région et par la Chine pour créer un climat favorable au règlement pacifique éventuel des multiples revendications et pour réaliser une coopération mutuellement bénéfique sans préjudice à leurs positions nationales respectives.

176. Les ministres ont noté avec satisfaction la conclusion heureuse du processus de paix au Cambodge par le biais d'élections générales, la promulgation de la nouvelle constitution, la réaccession de S. M. Norodom Sihanouk, et la formation d'un gouvernement royal au Cambodge. Ils ont exprimé cependant leur vive préoccupation face aux développements en cours sur les frontières cambodgiennes-thaïlandaises où les combats incessants ont conduit au

déplacement de civils. Ils ont appelé au strict respect des Accords sur le règlement politique global du conflit cambodgien signés à Paris en 1991, et au règlement pacifique de leurs différends dans un esprit de conciliation nationale. Les ministres ont rendu hommage aux pays qui avaient contribué ou contribuait aux efforts de reconstruction au Cambodge.

CORÉE

177. Les ministres ont noté que la péninsule de Corée demeurait divisée, à l'encontre de la volonté et des aspirations du peuple coréen. Ils ont réaffirmé leur soutien des efforts déployés par celui-ci en vue de réunifier sa patrie, sur la base des trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale énoncés par la Déclaration conjointe de la Corée du Nord et du Sud du 14 juillet 1972, ainsi que l'Accord conclu en février 1992. Ils ont reconnu l'importance d'assurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule de Corée, dans l'intérêt de la prospérité commune du peuple coréen et celui de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le reste du monde.

178. Les ministres ont exprimé le souhait que la question nucléaire dans la péninsule coréenne soit réglée par les moyens pacifiques, à travers le dialogue et les négociations entre les parties concernées et par la mise en oeuvre des accords de garanties conclus de l'AIEA.

AFGHANISTAN

179. Les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude et leur grave préoccupation face aux hostilités en cours en Afghanistan. Ils ont appelé les leaders afghans à établir un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et une cessation complète des hostilités, des attaques contre les centres de population notamment à Kaboul et contre les institutions officielles. Le blocus alimentaire et médical a infligé d'immenses souffrances à la population civile.

180. Les ministres ont, en outre, exhorté les leaders afghans à résoudre leurs différends à travers un dialogue pacifique dans le cadre de l'accord signé à Islamabad, à Makka et à Téhéran, et en fonction de tous les efforts internationaux déployés à cet égard. Ils ont souligné que le besoin à l'heure actuelle est pour une solution basée sur le plus large consensus possible parmi les Afghans aboutissant sur la formation d'un gouvernement permanent à travers des élections libres et impartiales reflétant les vœux et aspirations du peuple afghan. Ils ont salué les efforts, dont ceux consentis par le Secrétaire général de l'OCI, des Nations Unies et visant à un règlement pacifique et global en Afghanistan. Ils ont invité la communauté internationale à contribuer généreusement à l'assistance humanitaire accordée aux Afghans déplacés à l'intérieur d'Afghanistan ainsi qu'aux Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran, et à participer activement à la reconstruction de l'Afghanistan.

OCÉAN INDIEN

181. Les ministres ont rappelé les paragraphes du Document final du Sommet de Jakarta concernant la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien

une zone de paix, ainsi que la résolution pertinente 48/82 de l'Assemblée générale. Ils ont réaffirmé l'importance de la reprise des efforts mondiaux et régionaux visant la réalisation de cet objectif. Ils ont aussi encouragé les pays non alignés à continuer de transmettre au Secrétaire général des Nations Unies leur point de vue sur les diverses approches permettant de déclarer l'océan Indien, zone de paix. Ils ont estimé que l'action du Comité ad hoc des Nations Unies pour l'océan Indien devrait être renforcée, avec une participation élargie à ses travaux comprenant celle des membres permanents du Conseil de sécurité et des usagers maritimes de l'océan Indien.

ANTARCTIQUE

182. Les ministres ont pris note des efforts en vue de définir un rôle spécifique et identifiable pour la communauté internationale par le biais des Nations Unies sur la question de l'Antarctique tel que reflété dans les débats de la quarante-huitième session de Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont invité ATCP à réagir positivement à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant notamment sur la prévention de la dégradation environnementale des suites des activités touristiques accrues.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

183. Les ministres ont reconnu que les pays latino-américains avaient pris une part active aux activités du Mouvement des non-alignés qui avait toujours, pour sa part, appuyé la cause de l'indépendance et du développement en Amérique latine et aux Caraïbes. Ils ont de nouveau exprimé leur conviction que ces pays avaient un rôle indispensable à jouer en ce qui concerne le façonnement d'un nouvel ordre international juste et équitable et ce, grâce à leur participation active aux divers forums internationaux et régionaux, à leur encouragement des efforts de paix, à leur acquisition de technologies modernes, à leur prévision des facilités et des mesures requises pour vivre dans un environnement sain et en faisant connaître leur vaste expérience historique dans le domaine du développement social, économique et politique.

184. Les ministres se sont félicités des engagements louables pris au Sommet ibéro-américain, particulièrement le troisième Sommet tenu à Salvador de Bahia consacré au développement et notamment au développement social. Ils ont salué la convocation du quatrième Sommet ibéro-américain prévu à Carthagène et ont souligné le caractère significatif de ces réunions annuelles qui représentent un forum pour l'harmonisation politique susceptible de mener à l'intégration et la coopération entre les États participants.

185. Les ministres se sont félicités de l'initiative des États des Caraïbes visant à approfondir le processus d'intégration sous-régionale à travers l'établissement d'une association des Études des Caraïbes basée sur le pluralisme et la diversité, et destinée à promouvoir le développement économique et social dans cette région géographique.

186. Les ministres ont demandé le démantèlement des bases militaires, l'élimination des armes nucléaires et le retrait des troupes appartenant aux puissances extrarégionales des territoires latino-américains en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans cette région du monde.

AMÉRIQUE CENTRALE

187. Les ministres se sont félicités des progrès importants réalisés par l'Amérique centrale eu égard à la recherche de la paix, du développement et de la démocratie, y compris les engagements pris par les présidents des pays d'Amérique centrale dans le cadre des "procédures pour l'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale" adoptées lors des Conférences d'Esquipulas II (1987), du Guatemala (1993) et d'autres réunions au sommet. Les ministres ont incité la communauté internationale à continuer à assurer son soutien à ces efforts en vue d'aboutir à l'intégration et au développement humain durable de la région d'Amérique centrale.

NICARAGUA

188. Les ministres ont reconnu le progrès accompli par le Gouvernement du Nicaragua dans ses efforts visant à consolider la paix, la réconciliation et la stabilité politique, fondements clefs pour le développement économique et social du peuple du Nicaragua et pour la consolidation de la démocratie. Ils ont aussi exprimé leur soutien au progrès continu accompli et ont demandé une mise en oeuvre rapide et effective de la résolution 48/8 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'assistance internationale pour la reconstruction et la réhabilitation du Nicaragua.

189. Les ministres ont favorablement accueilli l'initiative nicaraguayenne de convoquer une conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, prévue pour le Nicaragua du 4 au 7 juillet 1994. Cela offrirait une excellente occasion de repasser en revue les questions d'intérêt commun des stratégies en commun pour promouvoir ses objectifs que soutient et partage le Mouvement des non-alignés.

CONTROVERSE GUYANA-VENEZUELA

190. Les ministres ont noté que la polémique Guyana-Venezuela s'est poursuivie. Ils ont noté également l'état des relations qui existent entre les pays et ont exprimé leur satisfaction de voir le progrès accompli en faveur d'une solution pacifique, à travers les bons offices du Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial. Ils ont réaffirmé le besoin pour les parties concernées de poursuivre le dialogue afin de trouver une solution finale, fondée sur les principes énoncés du droit international.

EL SALVADOR

191. Les ministres ont salué les récentes élections historiques qui se sont déroulées au Salvador, les premières depuis l'adoption des accords de paix, auxquels ont participé toutes les forces politiques dans une atmosphère pacifique de liberté et de compétitivité, tenant compte de la présence des observateurs des Nations Unies qui n'ont pas manqué de relever le haut degré de responsabilité et de civisme du peuple salvadorien. Ils ont également insisté pour que la communauté internationale poursuive sa collaboration et ses efforts tendant à une instauration complète de la paix au Salvador, à promouvoir la réconciliation nationale et la reconstruction du pays.

GUATEMALA

192. Les ministres ont noté avec satisfaction l'Accord général sur les droits de l'homme ainsi que l'accord sur le calendrier pour les négociations pour une paix ferme et durable signé entre le Gouvernement et le front de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG).

193. Ils ont également proclamé leur soutien au Gouvernement du Guatemala pour ses efforts tendant à consolider la paix et la démocratie. Ils ont exprimé leur appréciation pour la contribution précieuse des Nations Unies au processus de paix au Guatemala.

HAÏTI

194. Les ministres ont examiné la situation à Haïti et ont affirmé leur soutien aux efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la démocratie et le régime constitutionnel à Haïti et pour assurer le retour du Président Jean-Bertrand Aristide dans le cadre de l'Accord de Governors Island, déplorant les mesures continues des autorités militaires de Haïti des termes de l'Accord de Governors Island, ils ont réaffirmé l'importance d'une mise en oeuvre intégrale du régime des sanctions adoptées le 6 mai 1994 par le Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

195. Les ministres ont exprimé leur inquiétude face aux violations croissantes des droits de l'homme ainsi que les nombreux actes de violence et d'intimidation à Haïti et ont demandé qu'un terme soit mis à de telles violations du droit international. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale d'accroître l'assistance humanitaire accordée au peuple de Haïti.

PANAMA

196. Les ministres ont noté avec satisfaction la consolidation politique démocratique qui a eu lieu en République du Panama, telle que mise en évidence dans le récent processus d'élection qui a abouti à la célébration d'élections libres au cours desquelles la volonté du peuple panaméen a été pleinement respectée.

BELIZE

197. Les ministres ont encouragé le Guatemala et Belize à reprendre et à faire aboutir leurs négociations dans les meilleurs délais afin de parvenir à une solution finale de leur différend.

CUBA

198. Les ministres ont exhorté le Gouvernement des États-Unis d'arrêter ses hostilités à l'égard de Cuba et de mettre fin à la série de mesures et d'actions commerciales et financières prises à l'encontre de ce pays durant plus de trois décennies lui infligeant de lourdes pertes matérielles et portant ainsi atteinte à son économie. Ils ont demandé de mettre un terme à la violation des eaux territoriales de Cuba et de son espace aérien ainsi que de l'hostilité exprimée à l'égard de ce pays à travers les radiodiffusions et les télévisions

contrairement au droit international. Ils ont de même lancé un appel pour le retour de la base de Guantanamo à la souveraineté cubaine. À cet égard, ils ont en outre exhorté les États-Unis à résoudre son différend avec Cuba à travers des négociations basées sur l'égalité et le respect mutuel et ont demandé en particulier une mise en oeuvre efficace et rapide, autant que possible, des résolutions 47/19 et 48/16 de l'Unga intitulées "La nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

199. Les ministres se sont félicités des récents Accords de Washington conclus entre la présidence de Bosnie-Herzégovine et le Gouvernement de la Croatie et ont exprimé le voeu que ces accords soient suivis d'autres mesures positives.

200. Les ministres ont déclaré qu'ils étaient toujours profondément préoccupés par l'agression armée, le génocide et la politique d'"épuration ethnique" perpétrés contre la République et le peuple de Bosnie-Herzégovine. Ils ont estimé que l'agression se poursuivait du fait de l'incapacité de la communauté internationale à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité confirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Ils ont jugé que l'embargo sur les armes imposé à la République de Bosnie-Herzégovine équivalait à priver cette dernière de son droit à l'autodéfense. Ils ont vigoureusement condamné le bombardement aveugle du marché de Sarajevo au cours duquel 70 personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées et ont aussi condamné l'usage de gaz toxique contre les habitants de la ville de Gorazde. Ils ont souligné la nécessité de mettre fin aux souffrances humaines en Bosnie-Herzégovine.

201. Les ministres se sont déclarés conscients du fait que l'artillerie lourde serbe s'était retirée de la zone d'exclusion de 20 kilomètres entourant la ville, après l'ultimatum de l'OTAN menaçant de bombarder les positions serbes encerclant Sarajevo. Ils ont estimé que ce siège devait être levé dans les meilleurs délais. Ils ont déclaré que les Nations Unies devaient s'assurer que les pièces d'artillerie lourde retirées ne seraient pas redéployées dans d'autres régions, afin d'éviter le déclenchement de nouvelles attaques contre la République de Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la politique d'"épuration ethnique". Ils ont indiqué que le Conseil de sécurité devra étudier à titre urgent la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et prendre des mesures concrètes et efficaces permettant la mise en oeuvre de la totalité des résolutions pertinentes des Nations Unies et en particulier les résolutions 824 et 836, relatives à la levée du siège de Sarajevo et d'autres villes assiégées de Bosnie-Herzégovine, et notamment les "zones de sécurité", telles que définies par les résolutions pertinentes des Nations Unies. Ils ont aussi pris acte de la résolution 900 du Conseil de sécurité, concernant la gestion des diverses facilités de la ville de Sarajevo.

202. Tout en se félicitant des accords de cessez-le-feu concernant Sarajevo et les zones avoisinantes comme étant un pas sur la voie de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité, les ministres ont souligné qu'il incombait à

ce dernier d'imposer une cessation globale des hostilités qui se poursuivent dans le pays.

203. Les ministres ont affirmé qu'il était nécessaire de réexaminer le mandat de la FORPRONU et de le réviser de manière à prévenir tout autre acte d'agression et à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

204. Les ministres ont souligné que tout examen de la question de l'assouplissement des sanctions imposées contre la Serbie et le Monténégro serait prématuré, compte tenu de leur mépris total des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

205. Les ministres ont insisté pour que l'aéroport de Tuzla redevienne totalement opérationnel. Ils ont souligné que toutes les terres acquises par la force et dans le cadre des opérations d'épuration ethnique doivent être rendues à leurs propriétaires. Ils ont déploré la participation d'autres troupes et ont exigé leur retrait immédiat.

206. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la création par le Bureau de coordination pour la Bosnie-Herzégovine d'un groupe spécial chargé de coordonner les positions de ses membres. Ils ont demandé au Bureau de charger ce groupe spécial de la mise en oeuvre des résolutions qu'ils ont adoptées conformément à la procédure régulière du Bureau.

207. Les ministres ont adopté une résolution séparée sur la Bosnie-Herzégovine qui figure en annexe V (NAC/M.11/Res.1).

MÉDITERRANÉE

208. Les ministres ont examiné les développements intervenus dans la région méditerranéenne depuis le Sommet de Jakarta et ont rappelé les réunions ministérielles des pays non alignés tenues à La Valette en 1984, à Brioni en 1987 et à Alger en 1990. Ils ont proclamé leur détermination à poursuivre leurs efforts en vue de la promotion d'une coopération globale et équitable dans la région de la Méditerranée.

209. Les ministres ont rappelé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale y compris sa résolution 48/81 confirmant que la sécurité dans la Méditerranée était étroitement liée à la sécurité européenne et à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

210. Les ministres ont salué la détermination des pays méditerranéens à intensifier le dialogue et la concertation en vue du règlement des problèmes qui existent dans la région et de l'élimination des causes de tension et des menaces qui en découlent contre la paix et la sécurité.

211. Les ministres ont souligné que le respect du droit à l'autodétermination, l'élimination de l'occupation et des bases étrangères, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect de la souveraineté des États constituaient des conditions préalables à l'instauration de la paix et la sécurité dans la région.

212. Les ministres ont réaffirmé leur appui aux efforts visant à faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération. Ils se sont félicités, à cet égard, des efforts déployés conjointement par tous les pays méditerranéens en vue de renforcer la coopération économique sociale, culturelle et environnementale dans la région de la Méditerranée. Ils ont exprimé leur appui aux initiatives qui avaient été parrainées et aux mesures adoptées par les pays méditerranéens en vue de promouvoir la confiance et l'instauration de la sécurité et du désarmement dans la région. Ils ont aussi reconnu que l'élimination des disparités économiques et sociales et la réduction des écarts de richesse dans la région méditerranéenne permettront de renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre les pays méditerranéens.

213. Les ministres ont noté les efforts déployés par les pays méditerranéens non alignés en vue de renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme qui constitue une menace sérieuse à la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et entrave, par conséquent, toute amélioration de la situation politique, économique et sociale.

214. Les ministres ont pris acte du document de Helsinki, adopté en juillet 1992, par lequel les chefs d'État ou de gouvernement ont accepté, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'élargir le dialogue avec les pays méditerranéens non participants à la Conférence. Ils se sont félicités également de la décision prise par la vingt-cinquième Réunion du Comité des hauts fonctionnaires de la CSCE en vue de consolider les relations avec les pays méditerranéens non participants, et ce en invitant régulièrement l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie à assister aux réunions ministérielles, aux conférences de la Troïka de la CSCE et à d'autres réunions.

215. Soulignant l'importance d'une approche globale de la coopération et de la sécurité méditerranéennes, les ministres ont réitéré leur plein appui à la proposition de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans le bassin méditerranéen (CSCM). Ils ont également exprimé leur appui aux efforts déployés en vue de réactiver le Groupe 5+5 à l'ouest de la Méditerranée, qui constitue un apport concret et considérable à l'approche globale de la coopération et la sécurité méditerranéennes.

216. Les ministres ont pris acte des initiatives entreprises par les pays méditerranéens concernant une approche globale de la coopération méditerranéenne. Ces initiatives pourraient s'étendre aux autres pays de la région, lorsque les circonstances de paix, de justice et de stabilité dans la région le permettront.

217. Les ministres ont salué l'initiative de S. E. le Président Mohammed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Égypte en vue de la création du Forum méditerranéen. Ils ont pris acte des réunions qui se sont tenues récemment en Égypte dans le cadre de la consolidation de la coopération méditerranéenne. Ils se sont félicités de la proposition de S. E. le Roi Hassan II du Maroc à la Réunion ministérielle qui s'est tenue à Rome en décembre 1993 d'accueillir une réunion ministérielle sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Les ministres se sont félicités de l'initiative de Malte de créer un conseil pour la Méditerranée et d'un groupe de travail pour la Méditerranée dans la CSCE.

CHYPRE

218. Les ministres ont réaffirmé les précédentes positions et déclarations du Mouvement des pays non alignés sur la question chypriote. Ils ont demandé le retrait des forces étrangères et des colons et ont réitéré leur solidarité et leur appui au peuple et au Gouvernement de Chypre. Ils ont également renouvelé leur appui à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale, à l'unité et au statut non aligné de la République.

219. Partant du principe que l'actuel statu quo à Chypre imposé par la force et maintenu par la force militaire est inadmissible, les ministres ont profondément regretté que, jusqu'ici, aucune solution n'ait pu être trouvée. À cet égard, ils ont accueilli favorablement la proposition du Président de Chypre tendant à la démilitarisation de la République de Chypre et celle du Gouvernement de Chypre qui s'est engagé à assumer, après le retrait total de ces forces, tout coût additionnel que pourrait représenter la présence d'une force des Nations Unies à Chypre, en attendant que la question chypriote soit résolue.

220. Les ministres ont ensuite souligné la nécessité d'assurer le respect des résolutions 365 (1974), 541 (1983) et 550 (1984) des Nations Unies. Ils ont également rappelé les résolutions 889 (1993) et 902 (1994) du Conseil de sécurité stipulant que si des progrès ne sont pas réalisés concernant le problème chypriote, le Conseil devra envisager d'autres alternatives pour assurer la mise en oeuvre de ses résolutions sur Chypre, et ont exhorté le Conseil à agir en conséquence. Ils ont également rappelé la proposition de tenir une conférence internationale sur Chypre.

221. Les ministres ont regretté que la récente initiative tendant à mettre en oeuvre un ensemble de mesures de confiance a échoué parce que la partie turque n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire tel que l'indique le rapport du Secrétaire général des Nations Unies qui vient d'être publié. Ils ont, partant, appelé à l'intensification des efforts pour la recherche d'une solution juste et durable du problème chypriote, basée sur la mise en oeuvre de toutes les résolutions des Nations Unies sur Chypre et sur les décisions du Mouvement des pays non alignés, conformément aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

222. Les ministres ont apprécié le fait que la quatrième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC IV), tenue à Pyongyang du 15 au 18 juin 1993, avait examiné la mise en oeuvre de la Déclaration et des décisions adoptées par la dixième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, tenue à Jakarta en 1992 et celles du COMINAC III qui s'est tenue à Cuba en 1990 et identifié les stratégies afférentes à la promotion de la coopération dans le domaine de l'information eu égard à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont réaffirmé que cet ordre devrait se fonder sur les principes de l'indépendance, du progrès, de la démocratie et de la coopération mutuelle. Ils ont décidé de coordonner les positions des pays non alignés avec celles des membres des Nations Unies, de l'UNESCO, de l'UIT et d'autres organisations concernées à cet effet. Ils ont

pris acte à cet égard des recommandations de la réunion d'Africa Telecom qui s'est tenue au Caire en avril 1994.

223. Les ministres ont appelé à renforcer les fonctions et le rôle du Groupement des agences d'information des pays non alignés (GAIPNA) de même que ceux des organisations de radiodiffusion des pays non alignés (BONAC), à accélérer le processus mis en place de nouveaux centres internationaux d'information, tel que recommandé par COMINAC IV en vue de l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et à promouvoir la coopération entre les pays non alignés dans ce domaine.

XII. DATE ET LIEU DU ONZIÈME SOMMET DU MNA

224. Le Président a reçu une lettre du Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes portant à sa connaissance la décision de Nicaragua qui, en raison des circonstances économiques difficiles qu'il traverse, n'était pas en mesure d'abriter la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés. La Colombie a offert d'abriter le onzième Sommet, proposition qui a été acceptée avec enthousiasme par acclamation.

XIII. DERNIÈRES REMARQUES DU PRÉSIDENT

225. Avant d'annoncer la clôture de la dernière séance le vendredi 3 juin 1994, le Président de la Conférence, S. E. Amre Moussa a fait les dernières remarques qui suivent :

a) Il a affirmé que depuis la fin de la guerre froide, il y a quelques années, une question d'une importance capitale n'a cessé de soulever l'intérêt, à savoir le rôle du Mouvement à l'heure actuelle et dans l'avenir dans un monde si changeant. Le MNA a été instauré au moment où les réalités internationales se caractérisaient par l'existence de deux blocs géants et partant, par les politiques poursuivies par ces deux blocs. Le rôle du Mouvement gravitait alors autour de l'élimination du colonialisme, l'opposition à l'apartheid et constituait en général la voix tonnante des pays en développement vis-à-vis des puissances coloniales. Le Mouvement avait non seulement enregistré de remarquables succès en aidant les pays en développement à gagner leur indépendance mais il les a également aidés à affronter l'hégémonie des grandes puissances sur leurs politiques et leurs économies;

b) La question qui se pose quant à la place qu'occupe aujourd'hui le Mouvement a trouvé sa réponse en cette présente Conférence. Une harmonisation totale ne s'est toujours pas réalisée, mais il y avait au moins un consensus sur la nécessité d'entretenir puissamment le Mouvement dans l'intérêt du tiers monde;

c) Lors des séances de remue-ménages, les discussions suivaient le cours du général au particulier. Des problèmes tels que la restructuration des Nations Unies, le rôle de cette dernière et de ses institutions spécialisées a été longuement débattu. Pour ce qui est du désarmement, la Conférence d'examen/extension du Traité de non-prolifération des armes nucléaires se réunira bientôt. Dans le domaine économique, un certain nombre de délégués ont

discuté les termes de l'échange et la croissance des pays en développement sur ce plan;

d) De ces discussions et des recommandations issues de celles-ci, il en ressort de toute évidence que le Mouvement, loin d'avoir atteint le crépuscule de son histoire était plutôt au contraire à son nouveau début, le début d'une nouvelle ère et d'un rôle nouveau;

e) L'Afrique du Sud a fait l'objet, en tant que nouveau membre, d'un bel accueil. Les observateurs et hôtes représentant différents États et organisations avaient participé. Le Mouvement avait en effet tenu sa main à tous. Il avait prêté oreille aux espoirs caressés par les uns et aux requêtes formulées par les autres. Bref, un dialogue constructif s'était déroulé et une action positive s'était déclenchée, à telle enseigne que quelques-unes des recommandations étaient déjà en instance d'exécution.

226. Le Président a conclu ses observations en remerciant les délégués d'avoir participé à la Conférence et de même remercié le représentant de la Colombie pour son offre d'abriter le Sommet prochain des non-alignés dans le courant de l'année 1995.

XIV. CONCLUSION

227. Les ministres sont convenus que leurs délibérations ont abouti à des résultats positifs et leur ont offert l'occasion d'échanger leurs expériences concernant les questions d'intérêt commun. Ils se sont déclarés résolus à imprimer au Mouvement un nouvel élan basé sur une nouvelle optique pouvant guider leurs nations à travers le XXI^e siècle en tant que force marquante et constructive sur la scène internationale. Ils ont décidé de continuer à rechercher des approches novatrices aux anciens problèmes et à définir des positions collectives créatrices face aux nouveaux défis dans le cadre de leurs efforts collectifs pour établir un nouvel ordre fondé sur les deux piliers jumeaux de la paix et du développement.

II

LA DÉCLARATION DU CAIRE

"Relever le défi"

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis au Caire, en Égypte, en leur onzième Conférence ministérielle du 31 mai au 3 juin 1994, ayant passé en revue la situation internationale présente dans toutes ses dimensions, politique, économique et sociale, sont convenus que la réaction aux changements intervenus dans les relations internationales constitue le défi le plus important que le Mouvement devra relever dans les années à venir.

Les principes fondamentaux du Mouvement ont surmonté l'épreuve du temps. Son engagement à ses idéaux est toujours ferme. Le Mouvement est décidé à élever encore le plafond de ses réalisations pour se rallier la participation de tous dans le moulage d'une destinée commune de l'humanité.

Les ministres étaient persuadés que la communauté internationale, à la veille du XXI^e siècle, était tenue d'établir un équilibre approprié entre le besoin de continuité et l'impératif du changement. Elle se doit d'adresser la contradiction entre l'élan grandissant tourné vers la coopération internationale et l'intégration économique, d'une part, et les effets paralysants des conflits internes et régionaux, d'autre part. Elle doit aussi promouvoir la sécurité nationale au sens large du terme, dans toutes ses dimensions économiques et sociales, embrassant les intérêts communs et responsabilités partagées.

Les ministres étaient déterminés à coordonner étroitement les approches de leurs pays respectifs vers les questions globales de la paix et de la sécurité internationales, la colonisation et l'occupation, le désarmement, le développement, le commerce, l'indigence, les droits de l'homme et l'environnement. Ils étaient décidés à assurer que la réponse internationale à ces questions tiendrait compte des intérêts des membres du Mouvement.

Les ministres étaient également déterminés à renforcer davantage la coopération Sud-Sud et à poursuivre le dialogue Nord-Sud pour promouvoir la coopération économique internationale pour le développement, fondée sur une mutualité d'avantages et d'intérêts, une responsabilité partagée et le partenariat.

Les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils accordent à la coopération internationale dans le domaine du développement social. À cette fin, les ministres ont convenu de recommander que les chefs d'État ou de gouvernement participent au Sommet mondial du développement social prévu pour mars 1995 à Copenhague.

Les ministres ont aussi réaffirmé l'importance qu'ils accordent à la Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra au Caire en septembre 1994 ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur la femme prévue pour septembre 1995 à Beijing. Ils étaient décidés à coordonner leurs efforts en vue d'en assurer le plein succès.

Les ministres étaient déterminés à poursuivre le renforcement de la capacité du Mouvement pour répondre aux nouvelles réalités afin d'atteindre ses objectifs tout en étant fidèle à ses principes fondamentaux dont la validité a été amplement démontrée par les réalités internationales de ce jour.

Ils ont réaffirmé leur foi en ce que les Nations Unies, la personnification du multilatéralisme, jouissaient en ce moment d'une occasion unique de jouer un rôle catalyseur dans le façonnage d'un nouvel ordre international plus juste, plus équitable, plus prospère et plus sûr.

Ils ont réitéré leur engagement quant au respect du processus de démocratisation des Nations Unies et au renforcement du rôle et de la participation des pays non alignés dans ce monde.

Les ministres étaient décidés à insuffler un nouveau dynamisme au Mouvement afin de permettre à ses membres de pénétrer le XXI^e siècle en tant que force constructive et vibrante sur la scène mondiale. Ils ont décidé de poursuivre leur action dans le sens d'une stimulation, de nouvelles approches à de vieux problèmes, en s'inspirant des réponses collectives nouvelles aux nouveaux défis, dans le cadre de leurs efforts communs destinés à contribuer à la définition et à la réalisation d'un nouvel ordre international qui repose sur les assises jumelles de la paix et du développement.

III

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

1. Résolution sur la Bosnie-Herzégovine

La onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés,

Rappelant ses précédentes décisions ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 46/242, 47/121 et 48/88 de l'Assemblée générale;

Réaffirmant la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine;

Profondément préoccupée par la persistance de la grave situation prévalant dans la République de Bosnie-Herzégovine;

Confirmant la solidarité avec la République de Bosnie-Herzégovine, dans l'exercice de son droit légitime de défense;

Prenant acte des diverses démarches d'un règlement négocié des hostilités en cours;

Consciente du besoin de disposer d'un nouveau mécanisme afin d'assurer aux négociations des bases justes et équilibrées leur permettant de parvenir à un règlement juste et durable, en accord avec les principes de la Charte, du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;

Demande la convocation immédiate, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale adéquatement structurée sur la Bosnie-Herzégovine, avec la participation des parties au conflit, des pays ayant détaché des troupes à la FORPRONU, des représentants du MNA, du Groupe de contact de l'OCI, de l'Union européenne, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et du Secrétaire général des Nations Unies;

Invite également cette conférence à prendre toutes mesures appropriées pour :

a) Établir un cessez-le-feu immédiat et imposer une cessation de toutes les activités militaires sous la supervision de la FORPRONU;

b) Assurer que la Bosnie-Herzégovine tout entière devienne une zone sûre;

c) Garantir l'inviolabilité, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la viabilité générale de la Bosnie-Herzégovine;

d) Assurer un règlement équitable pour toutes les parties;

e) Élaborer un programme d'action pour la mise en oeuvre de ce règlement.

2. Résolution sur le Rwanda

1. La Conférence exhorte vivement le Conseil de sécurité des Nations Unies :

a) À prendre urgemment toutes les mesures nécessaires afin de mettre immédiatement un terme au carnage au Rwanda;

b) À fournir tous les moyens et ressources nécessaires au déploiement effectif et urgent des forces de maintien de la paix au Rwanda.

2. Prie instamment la communauté internationale de réagir, en appuyant la paix et les efforts humanitaires au Rwanda, par la fourniture de ressources matérielles et financières, et de prêter toute l'assistance requise destinée à assurer que la santé publique et les hasards et pollution de l'environnement causés par le carnage au Rwanda sont immédiatement neutralisés.

3. Supporte la convocation d'une table ronde avec la participation de toutes les parties en conflit.

4. Lance un appel pour l'élaboration d'un Plan d'action pour la réhabilitation et la reconstruction du pays.

5. Lance un appel pressant à la communauté internationale pour que d'une part elle soutienne les efforts du médiateur, le Président Mobutu Sese Seko du Zaïre et du facilitateur, le Président Mwinyi de la Tanzanie, et que d'autre part, elle appuie d'urgence l'initiative digne d'éloges du Président Arap Moi du Kenya par laquelle ce dernier a proposé la tenue d'un mini sommet des États limitrophes au début de la semaine suivante, à Nairobi, pour aborder cette question.

3. Résolution sur le Liban

La onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue au Caire exprime sa vive préoccupation à l'égard de l'agression israélienne perpétrée par les forces aériennes contre les villes et les villages libanais qui a fait hier des dizaines de victimes parmi les civils.

Ce nouveau massacre perpétré par Israël et les actes d'enlèvement, de terrorisme et de piraterie commis par les Israéliens au Liban ont incontestablement pour objectif de saper le processus de paix et d'entraver les efforts déployés à l'échelon international pour la paix par les coparrains américain et russe.

La Conférence ministérielle qui condamne rigoureusement ces actes agressifs assure le Gouvernement et le peuple libanais de sa solidarité totale et confirme son appui total au droit légitime de défense du Liban par tous les moyens disponibles contre l'occupation israélienne, droit consacré par les principes de droit international et par la Charte de l'ONU.

Le Mouvement des non-alignés, soucieux de voir aboutir les efforts déployés au niveau international en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région du Proche-Orient sur la base des résolutions de l'ONU, de la légalité

internationale et du principe de la terre en échange de la paix, invite le Conseil de sécurité et, en particulier, les coparrains de la Conférence de paix, les États-Unis d'Amérique et la Russie fédérale, à déclencher une action immédiate pour mettre un terme à l'agression et à l'escalade de la situation et pour empêcher le processus de paix de s'écrouler.

IV. ANNEXES

Annexe 1

DISCOURS DE S. E. MOHAMED HOSNI MUBARAK, PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTÉ, À LA SÉANCE D'OUVERTURE
DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS
NON ALIGNÉS

Messieurs les ministres et chefs de délégation,
Chers invités,
Chers frères et soeurs,

C'est avec la plus haute estime que le peuple égyptien vous accueille dans cette ville qui s'enorgueillit d'avoir vu se poser les fondements de cet édifice qu'est le Mouvement des non-alignés et d'avoir vécu ses moments de gloire. Le peuple égyptien tient à réaffirmer sa conviction quant au pouvoir de ce mouvement pionnier de renouveler ses énergies, de mobiliser ses forces face aux défis accrus et aux changements constants, au service des nobles causes humaines et de consolider les valeurs et principes transcendants que le Mouvement a toujours tenu à faire prévaloir.

L'émergence de ce mouvement, au début des années 1960 de ce siècle, a été une réaction active et inspirée à la conjoncture internationale qui prévalait au cours de cette période. Elle a été un moyen de repousser les dangers qui menaçaient l'humanité pour la première fois dans son histoire et une réponse aux aspirations des peuples dans tous les coins du monde à l'établissement d'une communauté internationale où règnent la paix, la sécurité et la justice, une communauté internationale où règne la paix, la sécurité et la justice, une communauté internationale libérée de la peur et de l'oppression.

Le Mouvement a pu ainsi refléter les idéaux et principes auxquels sont attachés nos peuples militants dans leur politique et leur action et concrétiser, en même temps, les grands espoirs et les perspectives globales qui ont toujours animé l'esprit de millions partout dans le monde en vue de réaliser un avenir meilleur pour l'humanité.

La prise de conscience des foules innombrables dans tous les continents et leur compréhension de la mission et du rôle qui leur incombent dans un monde où se multiplient les dangers et les défis ont été renforcées par la clairvoyance et la vision correcte de la première génération des leaders fondateurs en vue d'assurer au Mouvement des fondements solides et stables. Il a pu ainsi réaliser des exploits énormes qui ne sauraient être effacés ou modifiés par le temps et contribuer, sans le moindre doute, à la formation de la nouvelle entité mondiale; ce qui prouve qu'il sera toujours habilité à jouer un rôle important dans l'élaboration de la conception collective de l'avenir.

Le monde contemporain ne peut que reconnaître que le Mouvement est parvenu – au cours de 30 ans d'action positive – à faire des États et peuples en développement et récemment indépendants une entité distincte dont il faut tenir compte dans la politique internationale, non seulement pour sa puissance

numérique ou matérielle, mais surtout pour sa position constante aux côtés du droit, de la justice et de l'égalité.

Le monde contemporain reconnaîtra également au Mouvement qu'il a combattu – auprès d'autres États également attachés à la paix et aux principes – pour la défense du droit des peuples à la liquidation du colonialisme et de la domination étrangère et à l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et d'oppression partout dans le monde afin d'assurer l'établissement, sur des bases solides, d'une communauté internationale capable de résister aux dangers et de relever les défis.

C'est ainsi que le Mouvement a ouvert des horizons nouveaux aux pays et aux peuples, leur permettant de coopérer et de fraterniser en leur montrant une manière de coexister éloignée de tout l'esprit de domination et de profit dans le cadre d'un sentiment commun de communauté d'intérêts et de destin susceptible d'inciter chaque peuple à consacrer ses ressources et son énergie au développement, à l'évolution et au progrès. C'est ainsi que la paix et la construction pourraient vaincre la guerre et la destruction, la logique prendre le pas sur les conflits et les différends, le droit prévaloir sur la force, et la justice sur le fait accompli. Les ressources seraient alors allouées à la création de fermes et d'usines au lieu d'accumuler des armes et des instruments de destruction et d'extermination.

Tels sont les acquis historiques significatifs, impossibles à réaliser de manière simple et aisée, et dont le chemin de la réussite n'était pas jonché de roses et de bonnes intentions, mais qui était, bien au contraire, le fruit d'un labeur acharné et de sacrifices amers, d'une volonté indéfectible d'atteindre les objectifs assignés, et de la faculté de maintenir une vision lucide au milieu du tumulte et des tempêtes.

Mais l'honnêteté et la responsabilité historique nous imposent à tous d'être conscients du fait que ce magnifique héritage ne suffit plus pour affronter les exigences du temps présent.

En effet, le monde autour de nous a changé de conceptions et de théories, de régimes et de relations, de même que nos sociétés ont changé sur le plan intérieur.

Nos préoccupations étaient centrées dans le passé sur la libération des nations. Aujourd'hui, elles sont centrées sur celle de l'homme, et ce, dans l'ensemble des domaines et des cercles.

La libération représentait alors l'espoir; aujourd'hui, les objectifs à atteindre sont la sécurité et la prospérité.

Nous étions, auparavant, inférieurs en nombre et en force alors que nous sommes, à présent, plus nombreux mais alourdis de problèmes et de crises. Nous n'avons d'autre choix que celui d'investir nos facteurs de force en vue d'affronter les réalités nouvelles avec une identité capable et efficace face à ce monde en mutation.

Le facteur commun entre nous n'a pas disparu. Il a seulement changé de forme et de fond.

Un besoin pressant s'est fait sentir pour nous de réviser entièrement et de manière continue le plan d'action du Mouvement, non pas dans ses principes, ses conceptions ou ses objectifs, mais dans le programme de notre travail et la logique de notre pensée, et d'élaborer les procédés qui nous permettront un monde nouveau bien différent.

Cet appel que nous lançons ne constitue pas un choix acceptable ou non. Il représente une réalité irréversible en vue de rendre notre mouvement crédible et de confirmer la légitimité de son existence tout en lui assurant l'efficacité et l'impact voulus sur le monde qui nous entoure.

Je vous le dis en toute franchise : si nous n'acceptons pas cette réalité et si nous n'agissons pas aujourd'hui avec un esprit lucide et ouvert et une grande faculté d'adaptation, nous donnerons raison à l'argument selon lequel le Mouvement est devenu une apparence et non une essence et une forme et non un fond.

L'inertie conduit à l'affaiblissement et à l'anéantissement alors que le renouveau et l'évolution sont la règle de la vie et une voie sûre pour la survie et le progrès.

Dans ce contexte, il importe de souligner en premier lieu que nos idéaux ne doivent pas rester prisonniers de slogans ou de devises pompeuses et creuses, incapables de refléter la réalité et la vérité.

Le rythme auquel se succèdent les changements internationaux est probablement plus rapide que celui du Mouvement non aligné lui-même. De plus, certaines hypothèses qui étaient à la base de la création du Mouvement relèvent peut-être aujourd'hui d'un passé révolu.

Tout ceci ne veut cependant pas dire que le Mouvement ait perdu son rôle ou qu'il est en passe de s'égarer ou de dissiper sa vision des choses. Ceci en fait veut dire qu'il lui incombe de traiter positivement et objectivement les nouvelles réalités selon une méthode réaliste et attachée à la vérité.

L'équation historique à l'ombre de laquelle nous avons vécu tout au long des dernières décennies consistait en l'existence de deux pôles, l'Est et l'Ouest. La nouvelle équation historique propose, quant à elle, deux nouveaux pôles, le Nord et le Sud, quoique dans un climat où doit régner la coopération et non le repli sur soi, l'entraide et non la lutte.

L'important est que l'essence même du non-alignement reste vivace et digne de porter tous ses fruits. Suite aux expériences que nous avons successivement vécues, nous avons convenu que cette essence était le droit au libre arbitre de chaque État et peuple de suivre le mode de vie qu'il fait sien et le type de développement qu'il juge approprié à ses conditions.

Sur le plan extérieur, la méthode de non-alignement a pour essence l'adoption par chaque État de la politique étrangère qui va en accord avec son

indépendance, son libre arbitre et son droit de prendre seul ses décisions, dans le cadre d'une vie internationale bâtie sur les principes de justice et de légitimité, de la primauté de la loi, du respect des instruments internationaux, et à leur tête la Charte des Nations Unies.

Le non-alignement a pour essence une pensée ouverte, qui donne et prend, qui interagit et enrichit la pensée mondiale et a pour objectif le progrès des États et des peuples, à chaque étape historique, selon leurs situations et leurs données propres.

Mes frères et soeurs,

Vous conviendrez probablement avec moi qu'afin de pouvoir relever le défi des nouveaux changements internationaux, le Mouvement non aligné est appelé à se conformer à deux principes indispensables :

Premièrement :

Le Mouvement doit représenter les intérêts de tous les pays du monde en développement et tracer les grandes lignes de sa dynamique en coordination avec le Groupe des 77.

Nous ne devons jamais oublier que le Mouvement des non-alignés n'a jamais eu pour objectif les intérêts de ses peuples uniquement mais qu'il s'est évertué à défendre les intérêts de tous les autres peuples, quels que soient leurs orientations, leur degré de développement et leurs expériences.

Le Mouvement des non-alignés a souscrit, dès le départ, à l'idée que l'humanité partage un destin commun. Il s'est engagé ainsi à réaliser des objectifs communs par différents moyens et par le biais de plusieurs entités. Cette diversité et cette multiplicité ne sont pas pour le Mouvement une source de faiblesse, mais bien au contraire une source de force qui doit être développée et cultivée dans le cadre de l'interaction libre et créatrice.

Deuxièmement :

Le Mouvement doit développer sa capacité d'engager un dialogue réel avec toutes les parties internationales et s'adresser au monde dans un langage qu'il peut comprendre. Ce dialogue doit embrasser tous les aspects des relations internationales économiques, politiques ou culturelles.

Car un dialogue qui serait limité à des pays déterminés en omettant les autres serait vain, quels que soient le nombre et le volume de ces pays. Tous les pays du monde doivent y prendre part d'une manière active et concrète, puisque notre objectif à tous est le bien-être et la prospérité de l'humanité entière. Nous ne devons laisser personne sombrer dans le groupe du sous-développement ou du dénuement complet.

Il n'est point besoin de souligner que les nouvelles normes des relations économiques internationales fondées sur les groupements, le libre-échange et l'économie de marché nous dictent à tous d'affronter cette nouvelle réalité armés de nouveaux moyens et d'une nouvelle mentalité.

/...

Une mentalité basée essentiellement sur l'ouverture et non sur l'isolement, sur l'interdépendance et non sur le repli sur soi qui sont devenus vains dans un monde où il n'y a de place que pour les pays aux économies saines, politiquement puissants, aux sociétés sûres et qui jouissent de la stabilité aussi bien à l'échelon régional que national.

Cette nouvelle réalité dont je parle a donné lieu à de nouvelles normes et règles dans les relations économiques entre les pays du monde, au Nord et au Sud, à l'exemple du système établi par le GATT et de la nouvelle Organisation du commerce mondial.

En tant que pays en développement, il nous incombe d'agir, en tenant compte de cette réalité, de façon à établir un équilibre entre les intérêts des pays développés et ceux en développement, et à sauvegarder la stabilité politique et sociale nécessaire au développement économique.

Mesdames et Messieurs,

Au cours de cette réunion, il est nécessaire de nous mettre d'accord sur un nouveau plan d'action clair et précis du Mouvement des pays non alignés nous permettant de rationaliser notre oeuvre et nos directives et de renforcer les bénéfiques que nous avons acquis durant notre longue lutte. C'est ainsi que nous pourrions sauvegarder notre passé, vivre notre présent et aspirer à l'avenir.

Il nous incombe d'examiner avec soin les développements de la conjoncture internationale pour y déceler les caractères stables et les variantes.

C'est ainsi que nous pourrions agir en fonction de ces développements pour permettre à notre mouvement de s'y adapter et d'être en harmonie avec la situation internationale, l'adaptation et l'harmonie étant les deux éléments susceptibles de lui assurer l'élan grâce auquel il lui sera possible d'influer sur l'avenir.

Nous devons éviter de transformer notre mouvement en un rassemblement passif par crainte de la création d'un nouvel ordre international. Bien au contraire, nous devons contribuer, par la pensée et l'action commune, à l'instauration de cet ordre en empruntant au passé tout ce qu'il a de meilleur et en y ajoutant l'expérience présente ainsi que de solides garanties pour l'avenir.

Je pense qu'une telle initiative du Mouvement des pays non alignés pour participer à l'élaboration du nouvel ordre international est une garantie sûre pour l'instauration de cet ordre sur la base de l'égalité et de la justice, du respect des droits des peuples, de la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du respect des responsabilités et des obligations telles que stipulées dans les chartes et instruments internationaux.

Par ses membres réunis et solidaires, le Mouvement des pays non alignés est capable d'assumer cette responsabilité historique et de contribuer efficacement à la création d'un nouveau réseau de relations internationales permettant la restauration d'une paix juste, globale et durable, le règne de la sécurité et de

la stabilité et l'élimination de la violence et du terrorisme. C'est ainsi que sera créé un ordre mettant fin à l'accumulation des armes de destruction massive et affirmant les droits des peuples, notamment leur droit à une vie libre et digne, au développement et à l'épanouissement. Cet ordre mettra fin aux guerres et aux conflits régionaux par les moyens pacifiques, c'est-à-dire les négociations, le dialogue et la réconciliation.

Il sera marqué par la disparition des conflits raciaux, communautaires ou religieux, la diffusion de l'enseignement, la promotion des services sanitaires prodigués à tous les peuples, réduisant ainsi l'analphabétisme, la pauvreté et la maladie.

Telle est donc la voie à suivre afin que l'humanité entière puisse s'élancer vers de nouveaux horizons de progrès et de liberté, sans discrimination et sans distinction de race, de religion, de classe ou de couleur.

C'est ainsi que la restructuration de l'édifice international dans lequel nous avons vécu près d'un demi-siècle constitue l'une des tâches importantes auxquelles le Mouvement devra contribuer d'une manière novatrice et constructive.

Nous sommes en effet appelés à formuler une optique pratique et précise du système des Nations Unies, tant en ce qui concerne son rôle et sa responsabilité dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales qu'en ce qui concerne sa mission et les responsabilités économiques et sociales qui lui sont assignées, afin que l'Organisation puisse gagner une force nouvelle et garantir la démocratie dans les relations internationales en élargissant la participation à ses institutions et à ses organes.

Aussi devons-nous nous atteler à la recherche, à l'étude, voire à la création d'une nouvelle approche équitable susceptible de conférer aux Nations Unies la véritable universalité ainsi que l'efficacité requise.

Nous devons forger une nouvelle vision de la sécurité internationale basée sur les principes de l'égalité, de la confiance mutuelle, de la coexistence et de la condamnation du recours à la force dans les relations entre les États.

Nous devons enfin être conscients du fait que nous vivons dans une ère où la concurrence économique occupe une place importante dans les relations internationales et que, partant, la sécurité dans son sens traditionnel ne suffit pas et qu'elle doit nécessairement être liée à la sécurité économique et au développement global.

Cela ne saura se réaliser que si la mise en valeur des ressources humaines occupe la place qu'elle mérite dans nos plans et nos programmes nationaux ainsi que dans nos politiques économiques et sociales, aussi bien au niveau national qu'international.

Nous devons également formuler une nouvelle approche scientifique et objective du mode de règlement des conflits armés et des problèmes régionaux par les voies pacifiques.

Il n'est point de doute que cette question en particulier occupe une place importante parmi les priorités du Mouvement, voire parmi les priorités de tous les États.

Car autant l'humanité a fait de grands progrès sur la voie de la liberté et autant elle a pu réussir à vaincre l'inflexibilité et l'isolement, autant elle souffre actuellement de conflits ethniques et de différends frontaliers et tribaux.

Force est de reconnaître aussi que les conflits survenus entre certains pays membres du Mouvement sont beaucoup plus graves et plus violents que d'autres, ce qui risque d'être préjudiciable au Mouvement.

Il est vrai que ces conflits ne sont pas nouveaux pour le Mouvement, mais ce qui est nouveau c'est leur caractère violent et sanglant ainsi que la profonde déstabilisation des sociétés, la perturbation sans précédent de la sécurité des habitants, les pertes en vies humaines et la destruction des biens au sein d'un même pays qu'elles entraînent.

Nous avons pu constater plusieurs aspects de ces conflits dans certaines régions du continent européen où l'on pensait que la sécurité, la stabilité et la coexistence entre nos peuples étaient assurées.

Le drame bosniaque affligeant a été incontestablement l'un des revers qu'a connus notre mouvement.

La situation prévalant dans d'autres pays non alignés du continent africain, en Somalie, au Rwanda et au Burundi, n'est pas moins pénible en dépit des efforts constants déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour arrêter l'effusion du sang et préserver les vies humaines et les biens.

Je rappelle à ce sujet que l'OUA avait approuvé, lors du Sommet du Caire en juin dernier, la création d'un mécanisme pour le règlement et la prévention et la gestion des conflits pouvant survenir dans une partie du continent.

Cette expérience, qui vient tout juste de naître, doit être appuyée à l'échelon de l'ensemble du Mouvement des non-alignés à condition qu'elle soit sanctionnée par la volonté politique nécessaire afin d'en tirer profit et de la traduire en action.

Même si la situation s'avère déplorable à travers plusieurs parties du continent africain, le monde vient de percevoir une lueur d'espoir représentée par la volonté triomphante du peuple d'Afrique du Sud qui a présenté, le 10 mai, une demande d'adhésion à la communauté internationale en tant qu'État démocratique non raciste.

Cette importante expérience fondée sur le dialogue et la négociation entre toutes les catégories a pu éliminer les séquelles de la ségrégation et de la discrimination entre les différentes races.

Cela dit, cette expérience mérite d'être doublement appréciée par notre mouvement, qui l'a soutenue et s'est rangé à ses côtés, et par le monde entier, qui félicite son peuple et son président militant, Nelson Mandela.

Ainsi, la sagesse a régné, la logique et la raison primé et une victoire démocratique pacifique a été remportée pour devenir un exemple à suivre par le monde entier.

D'autre part, la ratification par les États africains de l'"Accord portant création de la Communauté économique africaine", qui constitue un pas important dans la voie de la complémentarité économique, a engendré de nouveaux espoirs. Cet acquis aura certes d'importants résultats sur le plan économique dont les effets se répercuteront à long terme sur les aspects de l'activité économique en Afrique, et dans le monde en développement en général. Il pourra même se refléter positivement sur la conduite du dialogue Nord-Sud, voire Sud-Sud.

Quant au continent asiatique, qui regroupe certains de nos frères et de nos partenaires dans le Mouvement, il n'a pu échapper à des foyers de tension et des conflits dans des régions où il est grand temps de voir la paix régner et le dialogue et la réconciliation l'emporter sur la confrontation ou les pressions.

Nous saluons les efforts fructueux qui ont abouti au règlement de la crise terrible du Cambodge et aspirons avec espoir et optimisme à l'instauration de la stabilité, la paix et l'amitié entre les peuples des deux Corée en Asie de l'Est et dans les autres foyers de tension.

S'inspirant du même principe, il est temps pour le peuple afghan de s'unir afin de mettre fin aux destructions et aux morts, et pour chacun de faire face à ses responsabilités et de se montrer à la hauteur du soutien important dont bénéficie ce pays frère dans son combat pour la libération. Ses fils doivent aujourd'hui se consacrer exclusivement à la reconstruction de la nation, en finissant avec la violence et les destructions. Ils doivent faire de leur pays un oasis de stabilité et de sécurité par égard pour leurs voisins et pour eux-mêmes, ainsi que pour leurs amis qui les ont soutenus et se sont tenus à leur côté dans le combat pour la libération, au lieu de rendre à certains le mal pour le bien et de proférer des menaces.

Mesdames et Messieurs,

Il est grand temps que les foyers de tension dans tous les continents se transforment en des régions de sécurité et de coopération, les foyers de tension et d'instabilité en des havres de paix et de sécurité, les frontières en passages pour le commerce et non pour le flux des réfugiés, les mers et océans autour des continents en des ponts de liaison entre les pays et en un patrimoine conjoint pour l'humanité dont les richesses potentielles seraient exploitées pour répondre aux besoins accrus de la population de cette planète et des futures générations.

Au Moyen-Orient, après un conflit sanglant d'environ 40 ans, nous avons vécu il y a quelques jours l'un des plus beaux moments de l'histoire contemporaine avec la signature, par les dirigeants palestiniens et israéliens, de l'Accord sur l'autonomie palestinienne, comme premier pas sur la voie d'une

solution équitable du problème afin que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits, poursuivre sa marche sur la voie de la reconstruction et de la réhabilitation, et renforcer les liens de coopération au profit des générations futures.

Mesdames et Messieurs,

Certaines parties du Moyen-Orient continuent de souffrir des séquelles de guerres passées qui ont fait de nombreuses victimes et marqué des peuples entiers, guerres dont on aurait pu éviter les affres et les conséquences douloureuses.

Aujourd'hui, il ne sert à rien de blâmer telle ou telle partie. Mais il serait beaucoup plus utile de nous engager à refuser le recours ou la menace du recours à la force dans nos relations et de conduire nos relations internationales d'une manière rationnelle dans le cadre du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun de nos États en agissant de manière à écarter les dangers qui menacent la sécurité et la stabilité intérieure des pays.

La logique d'un nouvel ordre international à la formulation et à la concrétisation duquel nous tâchons de prendre part est la logique de la raison et de la sagesse, du dialogue et de la persuasion et non de la force et du recours aux armes.

Nous devons nous attacher à cette logique avec la même ténacité dont nous faisons preuve lorsque nous invitons les autres à s'y engager et à en respecter les règles.

Mesdames et Messieurs,

Les ténèbres d'une longue nuit pleine de souffrances et de peines ne se sont pas encore dissipées et nous sommes toujours dans l'attente de l'aube d'un nouveau monde.

Mais la lumière ne tardera pas à se faire sur l'humanité et nous devons y tenir pour pouvoir élaborer une perspective humaine globale, basée sur l'appel à la paix et à la stabilité en vue d'assurer la prospérité et le bien-être, la justice, le droit et la liberté pour l'homme et pour l'humanité tout entière à travers le monde.

Que les cloches sonnent pour annoncer l'avènement de cette nouvelle aube et que la lumière de la civilisation du XXI^e siècle brille sur un Mouvement non aligné encore plus rationnel, plus résolu et plus en mesure de réaliser un avenir meilleur pour ses peuples et pour l'humanité tout entière.

Puisse le Tout-Puissant guider vos pas et vous garantir le succès. Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Annexe 2

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS
NON ALIGNÉS SUR LES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT

SEPTEMBRE 1992-MAI 1994

1. Depuis que la présidence du Mouvement des pays non alignés lui a été confiée, le Président Soeharto, Président de la République d'Indonésie, a entrepris nombre d'initiatives au nom du Mouvement. Dans son discours devant la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président a exposé à la communauté internationale les résultats du dixième Sommet des pays non alignés tenu à Jakarta (Indonésie) en septembre 1992. Au cours du même séjour à New York, le Président s'est en outre entretenu avec le Secrétaire général des Nations Unies, les Présidents de la France, de la République de Corée, de la Bosnie-Herzégovine, de la Mongolie, de la Lettonie, de Djibouti et de la Slovénie, de même qu'avec le Vice-Président du Suriname, les Premiers Ministres du Japon et de la Nouvelle-Zélande, le Chancelier d'Allemagne et le Vice-Premier Ministre et Ministre koweïtien des affaires étrangères, afin de leur faire part des décisions du Sommet.
2. Concernant la restructuration des Nations Unies, le Président a également tenu une réunion spéciale, au niveau ministériel, avec les membres du Groupe du MNA au Conseil de sécurité.
3. À l'invitation du Président du Groupe des sept (G-7), à l'époque Premier Ministre du Japon, le Président du Mouvement a rencontré ce dernier le 5 juillet 1993, pour lui communiquer les aspirations, points de vue et recommandations du Mouvement, afin qu'ils soient pris en considération par le G-7 lors de son sommet réuni à Tokyo du 7 au 9 juillet 1993.
4. Au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre indonésien des affaires étrangères, représentant le Président du Mouvement, s'est réuni avec les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne (Troïka) pour un échange de vues sur les résultats du dixième Sommet. Partant de leur conviction de la nécessité de tels échanges, les deux parties ont convenu de les poursuivre dans l'avenir. Une réunion similaire a eu lieu en marge de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue d'examiner des questions d'intérêt commun.
5. Le Président du Mouvement, soit directement soit par le biais du Ministre indonésien des affaires étrangères, s'est, à de nombreuses occasions, entretenu avec les chefs d'État ou de gouvernement, et les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, de même qu'avec les hauts fonctionnaires de diverses organisations internationales, au sujet du progrès de la mise en oeuvre des décisions du dixième Sommet. Ces entretiens ont porté sur les questions économiques, les activités du Groupe de travail pour la Somalie, et du Groupe de travail de haut niveau pour la restructuration des Nations Unies et sur les résultats de la réunion entre les Présidents du Mouvement et du G-7 à Tokyo.
6. Durant son mandat de président, l'Indonésie a toujours conduit les activités du Mouvement conformément aux décisions des précédents sommets,

/...

lesquels, entre autres, avaient chargé le Bureau de coordination du Mouvement non aligné à New York de coordonner les activités portant sur la mise en oeuvre des décisions et des résolutions du Sommet, et des réunions ministérielles et autres réunions du MNA. C'est ainsi que le Bureau de coordination a tenu, sous la présidence de l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie auprès des Nations Unies à New York, plusieurs réunions, non seulement pour étudier la mise en oeuvre des décisions du dixième Sommet, mais également pour coordonner les positions quant à certaines questions d'un intérêt fondamental à la fois pour les pays non alignés et les autres pays.

7. De septembre 1992 à mai 1994, le Bureau de coordination a tenu deux réunions ministérielles, à savoir la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés aux quarante-septième et quarante-huitième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pendant la période examinée, le Bureau de coordination a tenu en outre 26 réunions au niveau des ambassadeurs/représentants permanents, en vue de discuter de questions d'intérêt commun pour le Mouvement.

8. À plusieurs occasions, le Mouvement a été invité par les Nations Unies à prendre part à un nombre de conférences internationales et à superviser le déroulement des élections générales dans certains pays.

9. À l'initiative du Président, une Réunion consultative des ministres des affaires étrangères des pays non alignés a eu lieu à Jakarta du 9 au 10 février 1994, afin de discuter de questions d'urgence pour le Mouvement. Ont participé à cette réunion 21 pays non alignés, en vertu du mandat accordé au Président par le dixième Sommet, mandat qui lui permet de mener des consultations à sa discrétion, selon la nature et l'urgence de la question à débattre, avec un comité composé de chefs d'État, de gouvernement ou de ministres des affaires étrangères, parmi les présidents actuels, sortants ou futurs du Mouvement, selon le cas, en sus d'autres membres dont il jugerait la présence à la Réunion nécessaire. Ont participé à la Réunion les pays suivants : Algérie, Chili, Colombie, Cuba, Chypre, Égypte, Ghana, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Malaisie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Palestine, Arabie saoudite, Sri Lanka, Syrie, Tunisie, Venezuela et Zambie. La Réunion a abouti aux résultats suivants, tel qu'indiqué dans les notes sur la Réunion consultative des ministres des affaires étrangères des pays non alignés :

a) L'objectif de cette réunion consultative avait, entre autres, pour but l'échange de points de vue sur la promotion de la coopération entre le MNA et le G-7, suite à l'adoption par consensus de la résolution 48/165 de l'ONU, concernant la reprise du dialogue entre les pays développés et en développement et la préparation de la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés au Caire. La Réunion s'est également penchée sur diverses questions urgentes telles la Bosnie-Herzégovine, la Somalie et le Moyen-Orient;

b) Aux fins d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de la résolution 48/165, la réunion a estimé qu'il était nécessaire, tant pour le Nord que pour le Sud, de charger un organe neutre d'élaborer une étude appropriée sur les questions sur lesquelles les deux parties accepteraient d'engager des négociations. Entre-temps, le Bureau de coordination pourrait charger un petit groupe de travail de commencer à réfléchir théoriquement sur la manière de

préparer le MNA à engager des négociations avec le Nord et de savoir à quel point il serait possible d'assurer une liaison avec le G-77 concernant la prochaine discussion sur l'"Agenda pour le développement". La Réunion a recommandé de veiller à ce que le Comité de coordination conjoint devienne opérationnel dans les meilleurs délais cette année. Il a été souligné que le MNA est un mouvement politique et que, lorsque ce mouvement traite de questions politiques et économiques, il le fait sur la base de ses principes et idéaux, dans le but de déterminer des approches conceptuelles. Le G-77, en tant qu'instrument de négociation des pays en développement, utiliserait ensuite ces approches pour négocier avec le Nord;

c) S'agissant de la prochaine onzième Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés prévue au Caire, il a été décidé qu'outre le rapport du Président sur les activités du Mouvement depuis le dixième Sommet, la Réunion du Caire examinerait le rapport sur l'entrée en opération du Comité conjoint de coordination, le mandat de ce dernier et le résultat de l'examen du Programme d'action pour la coopération économique (APEC) et du Programme d'action de Caracas (CPA). La Réunion a noté que le Nicaragua a réitéré son offre officielle d'abriter le onzième Sommet de la Conférence et que les membres de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ont appuyé cette candidature. Le Nicaragua a toutefois informé la réunion qu'il effectuerait des consultations intensives sur les questions de fond et de procédure relatives à cette responsabilité, avant de prendre une décision finale à cet effet;

d) La Réunion est convenue que les résultats de la Réunion consultative seraient communiqués à tous les membres du Mouvement, ainsi qu'à la onzième Conférence ministérielle des non-alignés qui doit se tenir au Caire du 30 mai au 3 juin 1994.

10. Concernant la question du prochain Président du Mouvement, le Président du MNA a chargé l'Ambassadeur itinérant Nana Sutresna, assistant exécutif en chef du Président, à titre d'envoyé spécial au Nicaragua, de rencontrer la Présidente Violeta Chamorro et le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua Ernesto Leal Sanchez. À son retour, l'Ambassadeur Sutresna a engagé d'autres contacts à New York avec des représentants de certains pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

11. À l'invitation du Président du Groupe des 77, le Président du Mouvement a chargé l'Ambassadeur itinérant Nana Sutresna, en tant que son représentant spécial, de prendre part à la huitième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination (CISC) au Panama du 30 août au 4 septembre 1993. À cette réunion, le Représentant spécial a souligné la nécessité de promouvoir la coopération, d'éviter tout double emploi, de tracer des stratégies et de renforcer la complémentarité entre le Mouvement et le Groupe des 77, en rendant opérationnel le Comité de coordination conjoint.

12. Le rôle et la viabilité du Mouvement dans les relations internationales ont été prouvés par le nombre croissant de pays qui témoignent de leur intérêt dans ses activités. Au cours de la période sous examen, le Mouvement a admis le Honduras et la Thaïlande comme membres à part entière, le Kirghizistan et l'Azerbaïdjan comme observateurs et la République tchèque, la Slovaquie et l'Italie comme invitées au sein du Mouvement des non-alignés.

13. Étant donné que le mandat de trois ans de président du Mouvement ne permettra pas à l'Indonésie de mettre en oeuvre toutes les décisions et résolutions et de s'acquitter de tous les aspects du mandat du dixième Sommet, la priorité est, partant, accordée aux questions d'un intérêt urgent pour le Mouvement telles que le renforcement de la coopération Sud-Sud, la relance du dialogue pour le renforcement de la coopération économique internationale en faveur du développement par le partenariat, la restructuration des Nations Unies, le règlement de la crise en Somalie et en Bosnie-Herzégovine, la sécurité alimentaire, la population et la dette extérieure.

SUIVI DU DIXIÈME SOMMET DU MNA

14. Des 49 questions (21 dans le domaine politique et 28 dans le domaine économique) identifiées dans les résolutions du dixième Sommet, et nécessitant une action de suivi, certaines ont déjà été mises en oeuvre à la suite de réunions de ministres des affaires étrangères et de chefs de délégation et de réunions du Bureau de coordination à New York. Parmi les autres questions qui ont été examinées figurent les suivantes :

Palestine

15. Le Président du Mouvement a reçu de nombreux messages de la part du Président de l'État de Palestine, M. Yasser Arafat, informant le Mouvement de l'évolution et de l'état d'avancement des négociations entre l'OLP et le Gouvernement d'Israël, et sur les derniers développements dans les territoires occupés par Israël. En réponse à ces messages, le Président du Mouvement a pris les mesures nécessaires et les initiatives estimées judicieuses.

16. Entre-temps, le Comité du MNA sur la Palestine, établi à Nicosie en 1982, qui regroupe huit pays membres (Algérie, Bangladesh, Cuba, Inde, Palestine, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) et qui est présidé par le Président en exercice du Mouvement, a tenu plusieurs réunions à différentes échelles. Ce comité est chargé, entre autres, de suivre de près les développements concernant la question de Palestine, de soutenir la juste lutte du peuple palestinien et de contribuer à la recherche d'un règlement juste et global du problème en collaboration avec le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité, le Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi qu'avec les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

17. En vue de suivre de près la question palestinienne, le Comité sur la Palestine a entrepris des consultations et coordonné ses efforts avec le Groupe du MNA au Conseil de sécurité afin de discuter spécifiquement des projets de résolution soumis au Conseil de sécurité.

18. Le Comité du MNA sur la Palestine s'est réuni au niveau de chefs d'État ou de gouvernement, à Jakarta le 4 septembre 1992, concurremment avec le dixième Sommet. Réuni sous la direction du Président Soeharto et avec la participation des Présidents de la Palestine et du Zimbabwe, des Vice-Présidents de Cuba et de Zambie, des Premiers Ministres du Bangladesh et de l'Inde et des Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, du Sénégal et de la Yougoslavie, le Comité a

demandé une protection internationale pour le peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël.

19. Des réunions du Comité sur la Palestine ont été également tenues au niveau des ambassadeurs et des représentants permanents à New York afin d'examiner, entre autres, les projets de résolution qui seront soumis à l'Assemblée générale et d'évaluer les développements relatifs à cette question et la situation dans les territoires arabes occupés. Le 6 janvier 1993, le Comité s'est réuni pour examiner la déportation de Palestiniens vivant dans les territoires occupés par Israël.

20. À l'invitation du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Président du Mouvement a délégué l'assistant du Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York pour le représenter personnellement au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien tenu au siège de l'UNESCO à Paris du 26 au 29 avril 1993.

21. Des réunions du Comité sur la Palestine se sont tenues également au niveau ministériel. À la demande du Président de la Palestine, le Comité s'est réuni à Bali, le 12 mai 1993, sous la présidence du Ministre indonésien des affaires étrangères en vue d'examiner les développements dans les territoires occupés, le processus de paix au Moyen-Orient et la déportation des Palestiniens par Israël. Le Comité a publié une déclaration demandant le respect par Israël des résolutions du Conseil de sécurité et soulignant que l'action d'Israël visant à modifier le statut et la composition démographique de Jérusalem et l'établissement illégal d'implantations à Jérusalem et dans les territoires arabes occupés étaient nuls et nonavenus. Le Comité a par ailleurs exprimé son appréciation au Président pour l'envoi d'un représentant spécial dans les États arabes concernés par le processus de paix au Moyen-Orient, et a demandé au Président d'envoyer également un représentant spécial dans les deux pays parrainant l'initiative de paix.

22. Une invitation a été de même adressée au Président, et l'Ambassadeur itinérant en Afrique, S. E. Sayidiman Suryohadiprojo, a assisté, en son nom, au Séminaire africain des Nations Unies et au Symposium des ONG sur l'assistance au peuple palestinien réunis à Dakar (Sénégal) du 30 août au 3 septembre 1993.

23. Conformément aux directives du Président du Mouvement, le Comité sur la Palestine s'est de nouveau réuni au niveau ministériel, le 28 septembre 1993, à New York sous la présidence du Ministre indonésien des affaires étrangères en vue d'examiner la signature de la "Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie" entre l'OLP et Israël, le 13 septembre 1993 à Washington, D. C. La réunion a publié un communiqué saluant ce développement et exprimant l'espoir de voir la Déclaration entièrement mise en application. Le Comité a soutenu les efforts de l'OLP en vue de créer une autorité nationale sur le sol palestinien, y compris Jérusalem, commençant par le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et Jéricho, pour en arriver à l'établissement d'un État indépendant. Le Comité a également mis l'accent sur la nécessité d'entamer rapidement les négociations portant sur le reste des questions telles que Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les autres voisins ainsi

que d'autres questions d'intérêt commun. Il a souligné en outre la nécessité de prendre d'autres mesures telles que le retrait israélien de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et a lancé un appel en faveur d'un rôle plus important et plus efficace des Nations Unies dans le processus de paix et d'une assistance accrue au peuple palestinien. En vue d'informer le Président du Mouvement sur la Déclaration de principes signée par l'OLP et le Gouvernement d'Israël, le Premier Ministre Yitzhak Rabin s'est entretenu, au cours de son escale à Jakarta en octobre 1993, avec le Président Soeharto. À cette occasion, le Président du Mouvement a exprimé l'espoir de voir l'accord entièrement mis en oeuvre par Israël.

24. À l'occasion de la Journée de la solidarité internationale avec le peuple palestinien, le 29 novembre 1993, le Président Soeharto, en sa qualité de Président du Mouvement, a publié un communiqué dont le texte a été lu par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

25. Le 9 décembre 1993, le Président du Mouvement a publié un communiqué de presse dans lequel il a exprimé son inquiétude au sujet de la mise en oeuvre de la Déclaration de principes signée par l'OLP et le Gouvernement d'Israël. Il a exhorté ce dernier à respecter les dispositions de la Déclaration, y compris celles concernant le retrait de ses troupes de la bande de Gaza et Jéricho en vue de paver la voie vers un règlement sur les autres volets des négociations concernant la question du Moyen-Orient.

26. À la suite de l'incident d'Hébron le 25 février 1994, le Comité s'est réuni le 1er mars 1994 pour examiner la situation. À l'issue de la Réunion, un communiqué a été publié condamnant vivement l'attaque barbare et sanglante contre les fidèles palestiniens qui faisaient leurs prières à la Mosquée, attaque qui a fait plus de 60 morts parmi les civils palestiniens, et de nombreux autres blessés. Une nouvelle pression est ainsi exercée sur la communauté internationale et en particulier le Conseil de sécurité, pour résoudre la question de Palestine. À cette occasion, le Président a reçu également un message du Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin l'informant des mesures adoptées par le Gouvernement d'Israël en ce qui concerne l'incident d'Hébron.

Bosnie-Herzégovine

27. Lors du dixième Sommet, les chefs d'État ou de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés par la situation tragique en Bosnie-Herzégovine et ont condamné en particulier les atrocités massives perpétrées contre son peuple. Ils ont en outre demandé au Président du Mouvement de suivre de près la situation et de prendre les mesures nécessaires pour appuyer les initiatives de paix des Nations Unies.

28. En vue de mettre en oeuvre cette décision, plusieurs initiatives ont été prises à savoir, entre autres, l'envoi à Genève, à Londres et en Turquie, du 13 au 26 juillet 1993, de M. Achmad Tahir, Ambassadeur itinérant pour l'Europe, en tant que représentant spécial du Président en vue de recueillir des informations de première main sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Au cours de cette visite à Genève, M. Tahir a rencontré les représentants du Gouvernement croate

et du Gouvernement serbe ainsi que les médiateurs internationaux lord David Owen et Thorvald Stoltenberg. En Grande-Bretagne, il s'est également entretenu avec le Sous-Secrétaire d'État adjoint au Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, pour les affaires de la Bosnie-Herzégovine. L'Ambassadeur Tahir s'est également rendu à Moscou et à Bonn du 2 au 11 septembre 1993. Les parties en conflit ainsi que les médiateurs ont jugé l'initiative prise à cet égard par le Mouvement comme étant positive et constructive et ont hautement apprécié l'approche de la "diplomatie calme" du Président. L'Ambassadeur Tahir a également transmis aux parties en conflit le message du Président Soeharto les invitant à mettre immédiatement fin à l'effusion de sang et aux souffrances humaines. Le Président du Mouvement a également chargé l'Ambassadeur Achmad Tahir d'assister, en tant qu'observateur, à la réunion du Groupe de contact ministérielle de l'OCI pour la Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue à Genève le 17 janvier 1994. Le Président a en outre chargé M. Hasnan Habib, Ambassadeur itinérant pour l'Amérique, d'une mission analogue aux États-Unis.

29. Parmi les autres initiatives prises à cet égard figure la convocation du Bureau de coordination à New York le 18 février 1994 pour discuter spécifiquement de la situation en Bosnie-Herzégovine et d'un éventuel projet de résolution de l'Assemblée générale appuyant l'initiative du Groupe du MNA de soumettre un projet de résolution au Conseil de sécurité. Précédemment, ce genre d'initiatives avait été bloqué par certains membres permanents du Conseil de sécurité.

30. Suite à la réunion du Président Soeharto en sa qualité de président du Mouvement, et du Président bosnien Alija Izetbegovic, au début de février 1994, et conformément à une décision de la Réunion consultative des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Jakarta, le Représentant permanent de l'Indonésie, en sa qualité de président du Bureau de coordination, a été chargé d'entreprendre des consultations avec le Groupe du MNA au Conseil de sécurité, concernant la possibilité de lever l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine en vertu de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité et d'examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la Bosnie-Herzégovine. Au cours des consultations, le Groupe du MNA a accueilli favorablement les deux initiatives du Président du Mouvement.

31. Pour assurer le suivi de la réunion consultative des ministres des pays non alignés, le Bureau de coordination a en outre accepté de constituer un groupe de travail pour la Bosnie, chargé d'étudier la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la Bosnie-Herzégovine. Le Bureau de coordination doit encore déterminer le mandat ainsi que la composition dudit groupe. Le Bureau de coordination a aussi proposé que le Président Soeharto, en sa qualité de président du Mouvement, envoie par lettre, au Président du Conseil de sécurité, les vues et les recommandations du MNA concernant les derniers développements en Bosnie-Herzégovine. La lettre datée du 24 février 1994 demandait au Conseil de sécurité de se réunir pour examiner la situation et prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la question. Elle proposait que le Conseil de sécurité reconsidère et réexamine le mandat de la FORPRONU. En conséquence, le 4 mars 1994, le Conseil de sécurité s'est réuni et a adopté la résolution 900 (1994) concernant la Bosnie-Herzégovine, qui expose les vues

du MNA concernant notamment les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique.

Somalie

32. Lors du dixième Sommet, tenu à Jakarta, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration sur la Somalie préconisant, entre autres, de constituer un comité/groupe de travail spécial sous la supervision directe du Président du Mouvement. En consultation avec le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Groupe de travail a été chargé de coordonner les mesures de suivi relatives à l'aide humanitaire d'urgence destinée à la Somalie et d'aider, entre autres, à la réconciliation nationale des différentes factions. Conformément aux directives du Sommet, la réunion ministérielle du Mouvement de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue à New York le 30 septembre 1992 pour en déterminer la composition. Il avait été convenu que le Comité regroupe 10 membres (quatre d'Afrique, trois d'Asie, deux d'Amérique latine et un d'Europe). Mais les membres sont actuellement au nombre de huit (Égypte, Éthiopie, Inde, Nigéria, Pakistan, Sénégal, Venezuela et Yémen), deux sièges étant encore vacants.

33. Le 23 octobre 1992, le Président du Mouvement a adressé au Président du Sénégal, à titre de président en exercice de l'OUA, une communication concernant la coopération entre le Mouvement et l'OUA, en vue de contribuer à la solution du problème somalien. Le 26 novembre 1992, le Président a également adressé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies concernant la coopération du Groupe de travail pour la Somalie avec l'OUA et les Nations Unies concernant la question somalienne. Le Président du Mouvement a également rencontré le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres responsables des Nations Unies pour examiner la procédure et les moyens que le Mouvement pourrait adopter pour aider de son mieux l'Organisation internationale.

34. Plusieurs réunions du Groupe de travail ont eu lieu au cours de la période examinée, dans le but de discuter de la situation en Somalie et d'examiner le rôle du Mouvement pour ce qui est d'appuyer les initiatives des Nations Unies, ainsi que de coopérer avec les organisations régionales comme l'OUA, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue arabe et la Commission permanente des États de la corne de l'Afrique.

35. Des réunions du Groupe de travail sur la Somalie ont été également convoquées afin de fournir des informations de première main et d'en débattre avec des hauts responsables des Nations Unies, dont le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques, les opérations de maintien de la paix et les questions humanitaires, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et d'autres parties directement impliquées, tel le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès des Nations Unies. L'Ambassadeur itinérant Nana Sutresna qui, en sa qualité de représentant du Président du Mouvement, a participé à plusieurs conférences internationales sur la Somalie, telles la Réunion de coordination de l'aide humanitaire à la Somalie (à Genève et à Addis-Abeba), la Réunion préparatoire informelle de la Conférence sur la réconciliation nationale et l'unité de la Somalie et la Conférence pour la réconciliation nationale, a aussi fait un exposé au Groupe de travail sur la Somalie réuni alors à New York. Lors de son passage à New York, l'Ambassadeur

Nana Sutresna s'est entretenu avec le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres responsables de haut rang de l'Organisation.

36. Conformément à la décision du dixième Sommet et en un geste particulier de solidarité, le Mouvement a fourni au peuple somalien une aide humanitaire de l'ordre de 250 000 dollars à l'occasion de la Réunion de coordination sur l'aide humanitaire à la Somalie, tenue à Genève. Ce montant doit être versé par le Fonds AFRICA, en complément des contributions individuellement consenties par les pays membres.

37. Dans une dépêche adressée au Président du Mouvement, le 26 mars 1993, le Secrétaire général des Nations Unies lui a transmis la résolution 814 du Conseil de sécurité des Nations Unies, concernant le mandat de l'ONUSOM et le remplacement de l'UNITAF par l'ONUSOM II. Une résolution a également exprimé l'appréciation des Nations Unies à de nombreuses organisations, dont le Mouvement non aligné, pour leur soutien aux efforts déployés en Somalie par les Nations Unies.

38. Conformément aux instructions du Président du Mouvement, le Groupe de travail sur la Somalie s'est réuni le 22 décembre 1993 et a accepté la proposition du Sénégal selon laquelle le Mouvement devrait étudier la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la Somalie, en réponse à l'appel de la résolution 46/167 du 7 avril 1993 de l'Assemblée générale, parrainée par l'OUA.

39. Entre-temps, et afin de suivre de près les développements de la situation en Somalie, le Président a chargé M. Sayidiman Suryohadiprodo, Ambassadeur itinérant en Afrique, et son envoyé spécial, de rencontrer le Président éthiopien Méles Zenawi en janvier 1994. Au cours de sa mission, l'Ambassadeur Sayidiman s'est également entretenu avec le Ministre des affaires étrangères du Kenya et le Président du Conseil politique de l'UNOSOC.

Afrique du Sud

40. Le dixième Sommet a approuvé la décision prise par la dixième Conférence ministérielle, à Accra, en 1991, de créer un Comité spécial sur l'Afrique du Sud. La composition de ce comité a été déterminée sur la base des contacts entre le Président du Mouvement et les chefs d'État et de gouvernement des pays membres. Il groupe le Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, les États de la ligne de front, les mouvements de libération, le Groupe du MNA au Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'OUA.

41. Dans le but de faire rapport au Président du Mouvement sur la situation en Afrique du Sud, M. Allan Aubrey Boesak de l'ANC et M. Clarence M. Makwetu du PAC se sont rendus en Indonésie et y ont rencontré S. E. le Président Soeharto et le Ministre indonésien des affaires étrangères S. E. Ali Alatas.

42. Le Président du Mouvement a été invité par la Présidente du Sous-Comité sur les affaires étrangères du Conseil exécutif de transition de la République d'Afrique du Sud à envoyer des observateurs durant les élections générales du 26 au 28 avril 1994. Entre-temps, le Secrétaire général des Nations Unies a adressé une invitation au Gouvernement indonésien lui demandant d'envoyer des

représentants se joindre aux observateurs des Nations Unies. À cet effet, l'Indonésie a détaché 11 représentants officiels pour superviser les élections générales en Afrique du Sud.

43. À la demande du Représentant permanent de l'Afrique du Sud aux Nations Unies à New York, le Bureau de coordination a tenu une réunion le 26 mai 1994 au cours de laquelle M. Thabo Mbeki, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud, a exposé les événements historiques survenus en Afrique du Sud et discuté des futurs développements dans le pays.

Angola

44. À l'invitation du Premier Ministre de l'Angola et en sa qualité de président du Comité des élections générales, le Président du Mouvement a chargé l'Ambassadeur d'Indonésie au Zimbabwe, S. E. Samsi Abdullah, de superviser les élections générales qui se sont déroulées les 29 et 30 septembre 1992. L'Ambassadeur Abdullah était accompagné du professeur Hasu H. Patel du Zimbabwe. La présence d'observateurs internationaux aux élections en Angola était basée sur la résolution 747 (1992) du Conseil de sécurité sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Les deux représentants du Mouvement ont estimé que la conduite des élections en Angola était libre et juste, opinion partagée par d'autres observateurs internationaux.

Érythrée

45. À l'invitation du Commissaire pour le Gouvernement provisoire en Érythrée, le Président du Mouvement a détaché l'Ambassadeur itinérant Sayidiman Suryohadiprodo et l'Ambassadeur indonésien à Addis-Abeba, S. E. Dadang Sukandar, pour superviser le référendum en Érythrée du 23 au 25 avril 1993. De l'avis de ces derniers, le référendum s'est effectué sans heurts et d'une manière équitable et efficace.

46. Avant le référendum, les représentants du Mouvement ont rendu visite au Président du Gouvernement provisoire de l'Érythrée/Secrétaire général du Front populaire de libération de l'Érythrée, S. E. Issayas Afeworki. À cette occasion, l'Ambassadeur Sayidiman a transmis le message du Président du Mouvement, lequel, inter alia, accueille favorablement l'adhésion de l'Érythrée comme membre du Mouvement, si le peuple érythréen le souhaite.

La question nucléaire relative à la péninsule coréenne

47. Le Président du Mouvement, tout en suivant avec préoccupation les développements survenus dans le cadre de cette question depuis le dixième Sommet, a chargé le Représentant permanent de l'Indonésie aux Nations Unies à New York d'entreprendre des consultations au sein du Bureau de coordination et du Groupe du MNA au Conseil de sécurité. Après le report de la date du troisième round de négociations entre les États-Unis et la RDP de Corée, et l'AIEA, le Président a chargé l'assistant exécutif en chef du Président, l'Ambassadeur itinérant Nana Sutresna, de rassembler les informations et les données concrètes nécessaires pour envisager les mesures à prendre afin d'atténuer la tension. À cette fin, l'Ambassadeur Nana Sutresna a été envoyé, comme émissaire spécial du Président, à Pyongyang pour rencontrer le Président

et d'autres responsables de haut rang de la République démocratique populaire, ensuite à Séoul, à Tokyo, à Beijing et à Vienne en décembre 1993, et enfin à Washington en mai 1994. Cette mission avait pour but de créer entre les parties directement impliquées un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique à cette question particulièrement épineuse sans, en aucun cas, interférer avec les questions de fond. Le Président est d'avis qu'un règlement à l'amiable pourrait contribuer à l'instauration de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans les pays de la région, permettant ainsi aux pays concernés de se consacrer à leurs efforts de développement respectifs et à accroître le bien-être de leurs peuples, objectif auquel aspire ardemment le Mouvement. Ces efforts du Président ont également été communiqués au Secrétaire général des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité et aux chefs de gouvernement des pays directement concernés, dans une lettre datée du 7 avril 1994.

Conférence de 1995 chargée de l'examen du TNP

48. Le dixième Sommet a décidé que la candidature d'un État membre du Mouvement des non-alignés soit présentée pour la présidence de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires prévue pour 1995. Au cours de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence, deux candidatures ont été présentées, celles de la Pologne et du Sri Lanka. Plus tard, durant sa deuxième réunion, le Comité préparatoire a été informé que la Pologne retirait sa candidature en faveur de l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala du Sri Lanka, le candidat approuvé par le Mouvement. Le Comité préparatoire a, par conséquent, approuvé à l'unanimité la candidature de l'Ambassadeur Dhanapala à la présidence de la Conférence de 1995.

Cambodge

49. À l'invitation du Président des élections générales au Cambodge, le Président du Mouvement a désigné l'Ambassadeur Trenggono comme son propre représentant chargé de superviser le déroulement des élections générales organisées du 23 au 28 mai 1993. L'Ambassadeur Trenggono a déclaré, par la suite, que les élections s'étaient déroulées d'une manière libre et juste. Le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition au Cambodge (GANUPT) a donc réussi à organiser les élections générales au Cambodge mais il a été incapable d'éviter certains incidents armés.

Restructuration, revitalisation et démocratisation des Nations Unies

50. Le dixième Sommet a décidé d'établir immédiatement un groupe de travail de haut niveau du Mouvement des non-alignés pour la restructuration des Nations Unies, chargé d'élaborer des propositions et suggestions concrètes pour restructurer, démocratiser et promouvoir l'efficacité des Nations Unies et assurer la participation efficace du Mouvement à l'élaboration du nouvel ordre international. Il a été décidé, par ailleurs, que la composition de ce groupe serait déterminée par le Président après consultations avec les pays membres.

51. Au cours de sa réunion à New York, le 6 novembre 1992, le Bureau de coordination a recommandé que le Groupe de travail en question se compose de 29 membres dont neuf de l'Asie (Bangladesh, Inde, République islamique d'Iran,

RDP de Corée, Malaisie, Pakistan, Singapour, Sri Lanka et Syrie); 14 de l'Afrique (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Maurice, Nigéria, Sierra Leone, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe); cinq de l'Amérique latine et des Caraïbes (Cuba, Guyana, Nicaragua, Panama et Pérou); et un d'Europe (Chypre).

52. Depuis sa création, le Groupe de travail de haut niveau s'est occupé activement de plusieurs points de l'ordre du jour discutés aux Nations Unies, et ce, au cours de nombreuses réunions et consultations.

53. Le Groupe de travail de haut niveau a joué un rôle important au cours des débats concernant le "Rapport du Secrétaire général sur un agenda pour la paix" et contribué positivement aux négociations et discussions sur ce point au sein du Groupe de travail informel à composition non limitée de l'Assemblée générale. Nombre d'éléments importants suggérés par le Mouvement ont été incorporés à la résolution 47/120 de l'Assemblée générale qui a été adoptée par consensus, le 17 décembre 1992. Des négociations et discussions ont porté également sur les autres questions figurant dans le rapport et ont abouti, le 20 septembre 1993, à l'adoption par consensus de la résolution 47/120 B de l'Assemblée générale.

54. Sur la question de la "Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale", le Groupe de travail de haut niveau a contribué d'une manière constructive aux discussions qui se sont déroulées au sein du Groupe de travail informel à composition non limitée de l'Assemblée générale, utilisant comme base le document de travail du Mouvement. Ces discussions ont été couronnées par l'adoption par consensus, le 17 août 1993, de la résolution 46/233 de l'Assemblée générale. Basée sur le paragraphe 6 du dispositif de ladite résolution, la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a poursuivi l'examen des questions en suspens. Dans ce contexte, le Groupe de travail de haut niveau a soumis, le 24 février 1994, un "document de travail préliminaire du MNA" faisant état des points de vue et de la position commune du Mouvement.

55. Plusieurs réunions du Groupe de travail de haut niveau ont été également convoquées pour coordonner les points de vue et décider d'une position commune du Mouvement concernant la "Question de la représentation équitable et de l'augmentation de la représentation à sein du Conseil de sécurité". La position du Mouvement à cet égard a été présentée au Groupe de travail à composition non limitée, le 8 mars 1994, par l'Indonésie en sa qualité de président du Mouvement. En prévision des travaux à entreprendre, le Groupe de travail de haut niveau a également décidé d'établir un groupe de travail à composition non limitée sur la restructuration du Conseil de sécurité chargé d'assister le Président dans l'exercice de ses fonctions. Il a été décidé que ce groupe de travail sera présidé par un pays membre de la région africaine. Après consultations, la nomination de l'Égypte par le Groupe africain a été approuvée par le Bureau de coordination lors de sa réunion de mai 1994.

56. En prévision des activités à entreprendre par le Comité préparatoire ad hoc de l'Assemblée générale, ainsi que par le Comité de rédaction, concernant la "Commémoration du cinquantième anniversaire des Nations Unies", le Groupe de travail de haut niveau a décidé, en outre, d'établir un groupe de travail à composition non limitée pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies qui

serait présidé par un pays membre de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de l'une des réunions du Groupe de travail de haut niveau, en mars 1994, la nomination de Cuba a été acceptée et approuvée, par la suite, en mai 1994, par le Bureau de coordination. De nombreuses réunions du Groupe de travail ont été tenues, sous la présidence de Cuba, pour discuter du projet de résolution proposé par le Comité préparatoire, demandant la convocation, au cours de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une réunion commémorative spéciale au niveau des chefs d'État et de gouvernement et la publication d'une déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies; la contribution du Mouvement à l'élaboration de cette déclaration a été également discutée, de même qu'un autre projet de résolution, proposé par le Kazakhstan, demandant la convocation d'une session spéciale en février 1995. La plupart des amendements proposés par le Groupe de travail ont été pris en considération dans la résolution révisée du Comité préparatoire et le Groupe de travail a soumis un document contenant des amendements portés au projet proposé par le Kazakhstan ainsi qu'un projet de déclaration afin de soumettre à l'adoption de la réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies un document équilibré et exhaustif.

57. En ce qui concerne la nécessité de restructurer et revitaliser les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, afin de renforcer et sensibiliser l'ONU aux réalités en changement et aux exigences de développement des pays en développement, le Groupe de travail de haut niveau a réaffirmé la décision commune prise par le Président du Bureau de coordination et le Président du Groupe des 77, selon laquelle le Mouvement s'occupera de la question de la restructuration des Nations Unies alors que le Groupe des 77 continuera d'agir comme organe de négociations avec les pays industrialisés sur les questions de restructuration et revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, y compris le suivi de la CNUED.

Programme économique pour le mouvement (1992-1995)

58. Rappelant les documents finals, les décisions et résolutions adoptés par le dixième Sommet, le Président du Mouvement a établi un programme économique qui aura la plus haute priorité pour la période 1992-1995. Le programme couvre les questions de la dette extérieure, de la sécurité alimentaire, de la population, des marchandises, du Round d'Uruguay, de la coopération Sud-Sud, de l'environnement et du développement, de la science et de la technologie, de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies ainsi que des efforts pour le renforcement de la coopération internationale. Ce programme a fait l'objet d'une réponse positive de la part d'un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Mouvement.

Comité ministériel permanent pour la coordination économique

59. Conformément à la décision du dixième Sommet sur le renforcement de la coopération internationale, le Président a convoqué la deuxième réunion du Comité ministériel permanent pour la coopération économique (CMP) à Bali, Indonésie, du 10 au 13 mai 1993. Le CMP, composé de 37 membres, avait été convoqué dans le but d'élaborer des voies et moyens susceptibles de relancer le

dialogue Nord-Sud, de renforcer la coopération Sud-Sud et d'examiner le rôle des Nations Unies en faveur de la coopération internationale pour le développement.

60. S'agissant du dialogue Nord-Sud, le CMP a centré ses débats sur les questions d'un intérêt critique pour le développement du Sud, dans le contexte de la consolidation des relations Nord-Sud, et notamment l'assistance pour le développement, l'investissement, la dette extérieure, les questions monétaires, le commerce international et les produits de base, la science et la technologie, l'environnement et le développement. La réunion a, de même, exprimé son appui total à l'initiative prise par le Président Soeharto, Président en exercice du MNA, en vue d'une réunion avec les dirigeants du Groupe des 7, lors de son sommet annuel à Tokyo, aux fins de présenter les vues et orientations du Mouvement sur les questions relatives à l'économie internationale et au développement, ainsi qu'à la relance du dialogue Nord-Sud aux fins de renforcer la coopération économique internationale pour le développement.

61. Concernant la coopération Sud-Sud, le CMP a mis l'accent sur l'importance du principe d'autonomie collective entre les pays en développement, par la mise en oeuvre d'une approche dynamique et flexible outre des "arrangements tripartites pour le financement" et la centralisation des ressources.

62. Conformément à la décision du CMP sur l'initiative proposée par les Nations Unies sur "l'opportunité et la participation", les pays non alignés ont soutenu le projet de résolution soumis par la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU et qui a été ainsi adopté, par consensus, comme résolution 48/160 de l'Assemblée générale de l'ONU intitulée "Initiative des Nations Unies sur l'opportunité et la participation".

Réunion entre le Président du Mouvement et le Groupe des 7

63. S'appuyant sur la décision du dixième Sommet sur la relance du dialogue Nord-Sud, comme moyen de renforcer la coopération économique internationale, et appuyé par le CMP, le Président du Mouvement prit l'initiative de soumettre les points de vue et aspirations du Mouvement aux dirigeants du Groupe des 7 au cours du Sommet de Tokyo. Deux documents ont été ainsi présentés aux dirigeants du Groupe des 7 par le biais de leur président, à savoir : "Une invitation au dialogue" ainsi qu'un "Mémorandum sur les actions urgentes sur la dette bilatérale, multilatérale et commerciale des pays en développement".

64. Présentant les points de vue du Mouvement au Président du Groupe des 7, le Président du Mouvement a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, dans les domaines tels que ceux de la sécurité alimentaire, la population et la coopération technique entre les pays en développement, il a de même, exhorté les pays développés à consentir une assistance technique et financière, notamment par le biais des "arrangements financiers tripartites". En outre, le Président a mis l'accent sur l'importance de l'esquisse d'une solution au problème de la dette extérieure des pays en développement, qui est susceptible d'affecter également les pays développés. Il a en outre souligné l'importance, pour les pays développés, d'ouvrir leurs marchés aux produits de base des pays en développement et a demandé une conclusion rapide et équilibrée de l'Uruguay Round sur les négociations commerciales multilatérales. Le Président a également souligné la nécessité de relancer le dialogue Nord-Sud en vue de

renforcer la coopération économique internationale pour le développement fondé sur la réciprocité des intérêts et des bénéfices, l'interdépendance authentique et le partage des responsabilités.

65. L'exposé du Président du Mouvement, examiné lors du Sommet du Groupe des 7, a été favorablement accueilli, comme le reflètent, entre autres, les dispositions de la Déclaration économique. Le Président du Groupe des 7 a, de même, envoyé son envoyé spécial au Président du Mouvement pour lui transmettre les résultats du Groupe des 7, confirmant que le Groupe des 7 a favorablement accueilli l'initiative des pays en développement visant à établir un dialogue constructif sur les questions d'intérêt commun.

66. Au cours de sa visite à Tokyo, le Président du Mouvement s'est réuni avec le Président des États-Unis qui a exprimé son souci de coopérer avec les pays membres du MNA, de même qu'il a accueilli favorablement les points de vue relatifs à la dette extérieure.

67. Les résultats de la réunion des présidents du Mouvement et du Groupe des 7 à Tokyo ainsi que la réaction positive du Sommet du Groupe des 7 ont été dûment transmis aux chefs d'État ou de gouvernement des membres du Mouvement, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies.

Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

68. Le dixième Sommet a demandé la relance d'un dialogue constructif entre les pays développés et ceux en développement, basé sur une interdépendance authentique, des intérêts et des avantages réciproques et un partage des responsabilités. À la suite de la visite du Président à Tokyo et s'appuyant sur la réponse positive des pays développés et ceux en développement, l'Indonésie a été encouragée à optimiser le momentum. Cette initiative s'est poursuivie davantage par la suite au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies où le Président du Bureau de coordination à New York a tenu des réunions et des consultations avec le Groupe des 77 et différentes délégations, qui ont abouti à l'adoption de la résolution 48/165 par l'Assemblée générale sur "La relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat". Il faudrait noter que cette résolution, parrainée à l'origine par le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77, a été également coparrainée par l'Australie, le Canada, la Chine, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

69. L'adoption, par consensus, de cette résolution présage une ère nouvelle et témoigne de la validité des nouvelles orientations et approches adoptées par le Mouvement, dans une tentative d'instaurer de nouveaux rapports entre les pays développés et ceux en développement, rapports fondés sur la réciprocité des intérêts et des avantages, l'interdépendance authentique, le partage des responsabilités, et le partenariat et ce, en vue de résoudre les problèmes d'intérêt commun dans les domaines économique et de développement.

70. L'élément significatif de la résolution était une demande adressée au Secrétaire général des Nations Unies, invitant à soumettre à la

quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies une analyse et des recommandations sur les voies et les moyens susceptibles de promouvoir pareil partenariat et d'établir un dialogue constructif. Les résultats devraient refléter le travail en cours sur un "Agenda pour le développement", tout en tenant dûment compte du progrès réalisé dans la mise en oeuvre des engagements pris en faveur du développement et élaborés dans maints fora lors des années précédentes.

71. À cet égard, en vue de maintenir cette impulsion et tout en se basant sur la décision de la réunion consultative des ministres des affaires étrangères du NAM, tenue à Jakarta en février 1994, le Bureau de coordination a chargé un groupe de travail limité de réfléchir d'une manière conceptuelle sur les moyens de préparer le Mouvement à des négociations avec le Nord et d'établir des liens étroits avec le Groupe des 77 sur l'examen futur de "l'Agenda pour le développement". Ce groupe de travail ne devrait pas cependant se substituer au Groupe des 77 en tant que mécanisme de négociation. En outre, le Bureau de coordination a également décidé de recommander à la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qu'un organe indépendant, tel que l'Institut WIDER ou le Centre du Sud, élabore une étude sur les voies et moyens aptes à promouvoir ce dialogue. Une telle étude serait par la suite examinée par le Bureau de coordination, par le truchement du groupe de travail restreint qui, par ailleurs, la soumettra au Secrétaire général des Nations Unies, en vue de l'assister à élaborer une étude conformément à ladite résolution, en tant que contribution du Mouvement.

Comité conjoint de coordination (CCJ)

72. Le septième Sommet a souligné l'importance de coordonner et d'harmoniser les activités du PACE et du PAC, ainsi que de formuler des stratégies entre le Mouvement et le G-77, à travers la création du CCJ. Dans ce contexte, le Président du Bureau de coordination à New York a tenu plusieurs consultations avec le Président du G-77.

73. Au cours de la réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation du Mouvement, tenue en marge de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président du Bureau de coordination du MNA a été chargé de travailler en étroite collaboration et en consultation avec le Président du G-77 à New York, afin, entre autres, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour rendre opérationnel le CCJ, y compris la formulation de son mandat. Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères du G-77 ont estimé, lors de leur dix-septième réunion annuelle, que le CCJ renforcerait en outre la coordination et la cohésion entre le G-77 et le MNA, quant à leurs délibérations sur les diverses questions, au sein du système des Nations Unies notamment, et assurerait la complémentarité des efforts. Dans ce but, ils ont chargé le Président du G-77 à New York de poursuivre ses consultations avec le Président du Bureau de coordination du MNA, ainsi que les États membres du groupe, en vue de rendre le CCJ opérationnel pendant l'année en cours et de prendre les mesures requises à cette fin, y compris les mesures convenues par le CISC-VIII, relatives au mandat du CCJ.

74. Aux termes d'une série de consultations, un projet de mandat a été approuvé le 11 mai 1994 par le Président du Bureau de coordination du MNA et le Président

du G-77 à New York. Le projet a été alors examiné par le Bureau de coordination du MNA et le G-77. Le projet de mandat du CCJ, tel qu'amendé, a été adopté par le Bureau de coordination lors de sa réunion tenue le 24 mai 1994. Il est à prévoir que le G-77 adoptera également ledit projet.

Population et développement

75. Le dixième Sommet, considérant l'importance et le caractère urgent de la question, a décidé qu'une réunion ministérielle préparatoire sur la population soit tenue dans les plus brefs délais en prévision de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire en septembre 1994, pour déterminer le processus consultatif approprié pour la formulation de principes directeurs et de programmes en faveur de la coopération Sud-Sud dans ce domaine. Dans le cadre des préparatifs de la réunion ministérielle et dans le but d'aider le Président du Mouvement, le Président a pris l'initiative de convoquer à Bali (Indonésie) du 19 au 21 juillet 1993 une réunion d'experts des pays non alignés dans le domaine de la population.

76. Les résultats de cette réunion ont été par la suite examinés par la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés sur la population tenue à Bali en Indonésie du 9 au 13 novembre 1993. Trois principaux documents ont été adoptés par cette réunion importante, à savoir :

- La Déclaration de Denpasar sur le développement de la population;
- Les questions et recommandations à soumettre à la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, septembre 1994;
- L'appui du MNA à la collaboration Sud-Sud dans le domaine de la population et de la planification familiale.

77. Conformément à la décision du dixième Sommet sur la question de la population en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Indonésie a entrepris des projets dans le domaine de la population et de la planification familiale en accordant une assistance technique aux pays non alignés participant à ces projets. Consciente de la nécessité de renforcer la coopération entre les pays du MNA et autres pays en développement dans le domaine de la population et en particulier de la planification familiale, l'Indonésie a soumis un document intitulé "L'Appui du MNA à la collaboration Sud-Sud dans le domaine de la population et du planning familial" qui a été adopté comme l'un des principaux documents de la réunion ministérielle sur la population du Mouvement des non-alignés tenue à Bali.

78. À la demande du Président de la Commission sur la population, le Président du Mouvement a invité les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés à signer la Déclaration sur la stabilisation de la population. Cet appel a été favorablement accueilli, et 32 chefs d'État et de gouvernement ont signé ladite déclaration.

79. À l'invitation du Secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Président Soeharto, en sa qualité de président du Mouvement, prendra la parole à cette conférence.

Alimentation et agriculture

80. Une résolution sur la sécurité alimentaire a été adoptée par le dixième Sommet préconisant la convocation d'une conférence des ministres de l'agriculture des pays non alignés et d'autres pays en voie de développement, et la création d'un Groupe consultatif spécial d'experts pour assister le Président dans la préparation de cette conférence. Conformément à cette décision, le Comité ministériel permanent pour la coopération économique (SMC), lors de sa réunion à Bali, Indonésie, du 10 au 13 mai 1993, a créé ce groupe consultatif pour étudier de manière approfondie tous les aspects relatifs aux problèmes de la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement et formuler les recommandations concernant la politique à adopter ainsi que des propositions détaillées pour l'action à entreprendre. A cette fin, une réunion du Groupe consultatif spécial d'experts s'est tenue à Jakarta du 25 au 28 janvier 1994, à laquelle ont participé 80 experts de 37 pays membres, outre 23 observateurs de pays développés et d'organisations internationales. La Conférence ministérielle sur l'alimentation et l'agriculture du Mouvement des non-alignés aura lieu du 7 au 11 octobre 1994 en Indonésie pour tracer les grandes lignes de la politique à adopter afin d'accroître la coopération dans ce domaine.

Dettes extérieures

81. Le dixième Sommet a adopté une résolution à cet effet, préconisant de créer un groupe consultatif spécial d'experts pour étudier tous les aspects relatifs au problème de la dette et tracer les grandes lignes de la politique à adopter pour appuyer les efforts des pays en voie de développement en vue de résoudre le problème de la dette. L'Indonésie, à titre de Président du Mouvement, dans une tentative de mettre en oeuvre cette résolution, a abrité trois réunions d'experts de pays non alignés et autres pays en voie de développement. Sur la base des débats qui se sont déroulés lors de ces réunions, le Président du Mouvement a pu élaborer le "Mémoire sur les mesures urgentes relatives à la dette bilatérale, multilatérale et commerciale des pays en développement", présenté par la suite aux leaders du G-7 par le biais de son président, qui était à l'époque Premier Ministre au Japon, à la veille de son sommet à Tokyo, Japon, en juillet 1993.

82. Suite à cette initiative, le Président du Mouvement a constitué une équipe d'experts en économie, regroupant sept économistes indonésiens éminents, pour examiner le problème de la dette dans les pays les moins avancés (PMA). Cette équipe a été chargée de mener une étude et de formuler les suggestions nécessaires. Les experts ont visité certains pays en Afrique dans le but de recueillir des données concernant les problèmes de la gestion de la dette et les problèmes du développement auxquels sont confrontés ces pays. À cet égard, l'Indonésie envisage la tenue d'une réunion au niveau ministériel sur la gestion de la dette en particulier, notamment en ce qui concerne les pays à faible revenu gravement endettés. En outre, l'Indonésie a accepté l'offre du Gouvernement du Japon et de l'UNDP d'accueillir un séminaire de l'Asie et de l'Afrique comme suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le

développement de l'Afrique. L'objectif principal de ce séminaire, qui est prévu au mois d'août 1994, est de promouvoir par le dialogue la coopération entre les pays asiatiques et africains sur les questions relatives au développement ainsi que l'échange de vues et d'expériences.

Stratégie de la croissance autonome

83. Conformément à la décision de la réunion du Comité ministériel permanent pour la coopération économique, l'Indonésie a accueilli la réunion du Groupe d'experts sur la promotion et le renforcement de la Stratégie pour la croissance autonome dans le cadre de la coopération internationale en faveur du développement qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 1993. Cette réunion avait pour but de susciter l'autosuffisance communautaire et promouvoir un développement axé sur le peuple dans les pays développés. Son objectif était primordiallement de concevoir et formuler des programmes orientés vers l'action, pragmatiques et réalistes en vue de renforcer la coopération Sud-Sud. À titre de suivi de ladite réunion, l'Indonésie a offert d'accueillir une réunion conjointe, à composition non limitée, d'experts et décideurs des pays en développement, sur les programmes de développement, en septembre 1994.

Programme d'action pour la coopération économique (APEC)

84. À la lumière de la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique, la réunion des pays chargés de la coordination en matière de standardisation des poids et mesures et de contrôle de qualité a été tenue du 21 au 27 janvier 1994 à Colombo, Sri Lanka, pour examiner les voies et moyens de promouvoir la coopération dans ces domaines. Dans le domaine de la science et la technologie, la sixième réunion du Conseil d'administration du Centre pour la science et la technologie du MNA et des autres pays en développement a eu lieu à Katmandou, Népal, du 11 au 13 mars 1994.

85. Conformément aux décisions des deux réunions, l'Indonésie accueillera la septième réunion du Conseil d'administration du Centre pour la science et la technologie du MNA et autres pays en développement en marge de la réunion des pays chargés de la standardisation des poids et mesures et du contrôle de qualité qui doit se tenir à Jakarta en mars 1995.

Éducation

86. Au cours de la réunion du Comité ministériel permanent (CMP) pour la coopération économique, l'accent a été mis sur le besoin d'une coopération accrue dans le domaine de l'éducation, par le biais, entre autres, de la promotion des échanges d'étudiants et de bourses qui sont d'une importance primordiale pour le développement économique et social des pays en développement. Dans ce contexte, les préparatifs sont en cours pour l'octroi par l'Indonésie de programmes de bourses destinés à des membres du MNA et d'autres pays en développement, dans les domaines du tourisme, des postes et télécommunications, de l'éducation, des affaires culturelles et de la gestion, en sus de programmes sanctionnés par un diplôme dans les domaines de l'agronomie, de la gestion hospitalière et de l'administration. L'Indonésie a offert, en outre, dans le cadre des programmes TCPD, des programmes de formation à court terme, dans les domaines, entre autres, de l'agriculture, du planning

familial, de l'information, des services sociaux, des travaux publics et de la construction, de l'industrie, de la santé et des finances.

Culture et développement

87. Le dixième Sommet, ayant mis l'accent sur l'importance de la préservation du patrimoine riche et diversifié des pays non alignés, et compte tenu de la nécessité de promouvoir plus avant la culture et les arts dans ces pays, l'Indonésie organisera au mois de mai 1995 une exposition et un séminaire sur les arts contemporains dans les pays non alignés.

Droits de l'homme

88. En prévision de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, le dixième Sommet a décidé que les pays non alignés coordonnent leurs positions et participent activement aux travaux préparatoires de la Conférence, afin de s'assurer que l'ensemble des aspects ayant trait aux droits de l'homme seront abordés par celle-ci sur des bases d'universalité, d'indivisibilité et de non-sélectivité. À la lumière de cette décision, le Bureau de coordination a formé un Groupe de travail, présidé par la Malaisie et chargé de traiter spécifiquement cette question. Les résultats des réunions du Groupe ont été communiqués à Genève pour servir de base à celles du Comité préparatoire.

89. Par la suite et lors des débats de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Déclaration et le Programme d'action de Vienne – issus de la Conférence – le Bureau de coordination et son groupe de travail se sont réunis, et l'Assemblée générale a accepté, sur l'initiative du Mouvement, de constituer un groupe de travail à composition non limitée, relevant du Troisième Comité pour débattre à fond des questions de base, et de créer un poste de Haut-Commissaire pour les droits de l'homme. Le Mouvement a largement contribué à l'adoption de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale sur la création du poste de Haut-Commissaire pour les droits de l'homme, avec un mandat bien défini.

Recommandations du Comité ministériel sur la méthodologie

90. En vertu de la décision du dixième Sommet, le Bureau de coordination à New York s'est réuni pour passer en revue, entre autres, les critères et la procédure régissant l'admission à la qualité de membre, d'observateur et d'invité ainsi que le mandat et l'envergure du travail du Comité ministériel sur la méthodologie. À cet égard, le Bureau de coordination a approuvé la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée relevant du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés sur la méthodologie, coprésidée par l'Indonésie et Chypre. Le Groupe de travail s'est réuni une seule fois pour discuter de ces questions et des autres recommandations du Comité ministériel sur la méthodologie. Conscient du fait que les questions à examiner exigent des discussions approfondies notamment en ce qui concerne les critères, la durée et les droits qu'il confère, le Bureau de coordination a décidé de recommander à la onzième Conférence ministérielle des pays non alignés, prévue au Caire, que ces questions soient abordées par le Bureau de coordination aussitôt que possible après la Conférence ministérielle, par l'intermédiaire du Groupe de travail qu'il a constitué.

Réunion des ministres de la main-d'oeuvre/du travail du Mouvement des non-alignés

91. Parallèlement à la huitième session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de 1993, les ministres de la main-d'oeuvre/du travail du Mouvement des non-alignés se sont réunis à Genève le 10 juin 1993. La réunion, coprésidée par les Ministres de la main-d'oeuvre d'Indonésie et de Tunisie, se proposait de discuter le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de la quatrième réunion des ministres de la main-d'oeuvre/du travail du Mouvement, tenue en Tunisie, en 1990. La réunion a mis l'accent sur l'importance du résultat du dixième Sommet, en particulier les questions relatives à l'assistance en vue du développement, à la dette extérieure, à la coopération Sud-Sud, à l'emploi, au développement social et à la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique. À ce sujet, une réunion de coordination des ministres de la main-d'oeuvre/du travail du Mouvement des non-alignés est prévue le 15 juin 1994 à Genève, parallèlement à la Conférence internationale du travail de 1994.

92. Concernant la deux cent cinquante-huitième session de l'Organe directeur de l'Organisation internationale du Travail, tenue le 15 novembre 1993, le Gouvernement de l'Inde a proposé d'abriter la cinquième réunion des ministres de la main-d'oeuvre/du travail du Mouvement des non-alignés prévue au mois de novembre 1994.

Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC)

93. La quatrième conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC) s'est tenue à Pyongyang du 15 au 18 juin 1993. La Conférence a adopté le Document final, le Rapport du douzième Conseil intergouvernemental (CIG); le Rapport du NANAP et le Rapport du BONAC. Elle a également élu les membres du troisième Conseil intergouvernemental. La Conférence a, par ailleurs, décidé de convoquer la cinquième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC) au Nigéria en 1996 ainsi que la treizième Réunion du Conseil intergouvernemental (IGC), également au Nigéria, au cours de la période 1994-1995.

94. En vertu de la décision des ministres de l'information contenue dans la Déclaration finale de la quatrième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC), la réunion du Groupe de travail sur les prévisions à long terme concernant l'utilisation et la mise en application de la technologie moderne par les mass médias dans les pays non alignés, s'est tenue du 25 au 27 novembre 1993 à Jakarta. Il a, par ailleurs, été décidé que des experts d'Indonésie seraient chargés d'élaborer un questionnaire pour le distribuer aux pays membres afin d'établir les données de base du Mouvement en matière de télécommunications et de mass media.

Réunion des ministres de la santé du mouvement des non-alignés

95. Au cours de la quarante-sixième session de la Conférence de l'Organisation mondiale de la santé, les ministres de la santé du Mouvement des non-alignés ont tenu leur dix-septième réunion à Genève, le 4 mai 1993. Les ministres ont mis l'accent sur l'importance du résultat du dixième Sommet et ont souligné

l'engagement pris par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de continuer à apporter son appui à la coopération technique entre les pays développés. Durant cette réunion, les ministres ont soumis une résolution à la session plénière de la Conférence de l'Organisation mondiale de la santé intitulée "La promotion de la santé dans un monde en évolution. Un appel pour une action collective". Au cours de la quarante-septième session de la "WHA", les ministres de la santé du Mouvement des non-alignés ont convoqué une réunion, le 4 mai 1994, à Genève, en vue de la mise en oeuvre de ladite résolution.

Quatrième Conférence ministérielle des pays non alignés sur le rôle de la femme dans le développement

96. La dixième Sommet a approuvé la convocation de la quatrième Conférence ministérielle des pays non alignés sur le rôle de la femme dans le développement, en vue de définir la position des pays non alignés dans la promotion des activités relatives à la Conférence mondiale sur la femme : Action pour l'égalité, le développement et la paix, prévue à Beijing, en 1995. En vertu de cette résolution, et considérant que les trois conférences ministérielles organisées par le Mouvement des non-alignés se sont déjà tenues dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, le Président du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés a adressé une lettre au Président du Groupe africain aux États-Unis, invitant le Groupe africain à examiner la perspective de la tenue de la quatrième réunion ministérielle des pays non alignés dans un pays membre de la région. La question est à présent en cours d'examen par le Groupe africain.

Demandes pour obtenir le statut d'observateur ou d'invité au Mouvement des non-alignés

97. Le Bureau de coordination a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue le 13 mai 1994, de continuer à reporter l'examen de l'adhésion en qualité d'observateur au Mouvement présenté par la Macédoine, pour permettre aux parties concernées de poursuivre leurs consultations. Dans une lettre datée du 4 février 1994, adressée au Président du Mouvement, le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsin, a demandé que le statut d'observateur soit accordé à son pays au sein du Mouvement. Une demande semblable a également été faite par l'Italie dans une lettre adressée par l'ambassade italienne à Jakarta, au Ministère des affaires étrangères d'Indonésie. Le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie a de même reçu une lettre du Ministre des affaires étrangères d'Azerbaïdjan demandant que le statut d'observateur dans le Mouvement soit accordé à la République d'Azerbaïdjan. Conformément à la procédure suivie par le Mouvement des non-alignés, toutes ces demandes devront être, tout d'abord examinées par le Bureau de coordination à New York.

98. Lors de ses réunions du 13 et du 24 mai 1994, le Bureau de coordination a examiné ces demandes et a décidé de recommander à la onzième Conférence ministérielle des non-alignés prévue au Caire, d'approuver la demande d'adhésion en qualité d'observateur présentée par la République d'Azerbaïdjan et la demande d'adhésion en qualité d'invité présentée par l'Italie. En ce qui concerne la demande présentée par la Fédération de Russie en vue d'obtenir le statut d'invité dans le Mouvement, le Bureau de coordination a décidé, le 24 mai 1994, de recommander à la onzième Conférence ministérielle des non-alignés que des consultations supplémentaires soient effectuées pour trouver une solution à cette question, lors de la tenue de la Conférence.

Annexe 3

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

1. La Conférence s'est tenue au Caire, en République arabe d'Égypte, du 31 mai au 3 juin 1994.

2. La Conférence a été précédée le 30 mai 1994 par une réunion d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires, sous la présidence de S. E. l'Ambassadeur Nabil El Araby, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès des Nations Unies.

3. Ont participé à la Conférence les États suivants :

a) Membres du Mouvement : Afghanistan, Algérie, Angola, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Djibouti, Équateur, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Corée (RDP), Koweït, Laos (RDP), Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, île Maurice, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Émirats arabes unis, Ouganda, Ouzbékistan, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe;

b) Observateurs : Arménie, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Costa Rica, Croatie, Mexique, Uruguay;

c) Invités : Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, République tchèque, Finlande, Allemagne, Grèce, Vatican, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Espagne, Suède et Suisse.

Un total de 68 ministres des affaires étrangères ont pris part à la Conférence.

4. Les organisations suivantes ont également participé à la Conférence en qualité :

a) D'observateurs : Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA), Ligue des États arabes, Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Nouveau Mouvement de l'indépendance (Porto Rico), Nations Unies (NU);

b) D'invités : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Groupe des 77, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge (FISCR), Institut indien d'études sur le non-alignement, Commission des Nations Unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS).

5. Les représentants suivants étaient également présents au titre d'invités du pays hôte :

- a) Pays : Belgique, France, Ukraine, Royaume-Uni;
- b) Organisation : Commission économique pour l'Afrique (CEA).

6. Des messages ont été reçus du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et du Directeur général de l'UNESCO.

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE (Point 1 de l'ordre du jour)

7. S. E. Nana Sutresna, assistant exécutif en chef du Président du Mouvement des pays non alignés, ministre et envoyé spécial de la République d'Indonésie, a inauguré la Conférence.

8. S. E. le Président Mohamed Hosni Mubarak a prononcé le discours d'ouverture. La Conférence a décidé par acclamation d'adopter le discours de Son Excellence en tant que document officiel de la Conférence (NAC/M.11/Doc.3).

9. Les représentants des quatre groupes régionaux suivants : le Congo pour l'Afrique, le Honduras pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Malte pour l'Europe et le Népal pour l'Asie ont donné lecture de leurs interventions exprimant leur appréciation et leurs remerciements en réponse au discours du Président Mubarak.

10. La Réunion a été suspendue pour permettre aux chefs des délégations d'être reçus par le Président Mubarak.

11. Après la reprise de la séance, la Conférence a élu S. E. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte comme Président de la Conférence.

II. ÉLECTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)

12. La Conférence a procédé à l'élection du Bureau comme suit :

- Vice-Présidents :
- Burkina Faso, Congo, Kenya, Maroc, Tunisie, Zimbabwe pour l'Afrique
 - Chypre pour l'Europe

– Cuba, Guatemala, Jamaïque et Nicaragua pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

S. E. Nana S. Sutresna de l'Indonésie a participé ex-officio en tant que représentant du MNA.

13. La Réunion a élu S. E. Sayed Kassem El-Masry, Ambassadeur d'Égypte en Indonésie, comme secrétaire général de la Conférence.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 3 de l'ordre du jour)

14. Suite à l'adoption de l'ordre du jour (NAC/M.11/Doc.6), la Réunion a entendu les interventions de S. E. Dr Ahmed Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes et de M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint de l'ONU représentant le Secrétaire général de l'ONU Dr Boutros-Ghali, ainsi que M. Ayashi Yaker, Directeur général de la Commission économique pour l'Afrique.

Le Président et plusieurs membres ont rendu hommage à S. E. Ali Alatas, Ministre indonésien des affaires étrangères et ont regretté qu'il n'ait pu prendre part à la Réunion en raison de son hospitalisation. La Conférence a décidé de lui adresser un message de vœux lui souhaitant une prompte guérison.

IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES AMBASSADEURS/ HAUTS FONCTIONNAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)

15. Le rapport a été adopté.

V. ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES, OBSERVATEURS ET INVITÉS (Point 5 de l'ordre du jour)

16. La Conférence a décidé par acclamation d'accepter la République d'Afrique du Sud en tant que membre à part entière. Le Président a fait une brève déclaration où il a accueilli favorablement la participation de l'Afrique du Sud en tant que membre à part entière du Mouvement. Il a été suivi par les représentants des quatre régions (Congo, Honduras, Malte et Népal), outre le Zimbabwe qui a parlé au nom des États voisins de l'Afrique du Sud et exprimé des sentiments similaires. Pour sa part, le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, S. E. Alfred Nzo a fait une déclaration en réponse.

La Réunion a ensuite admis l'Azerbaïdjan en tant qu'observateur et accordé le statut d'hôte à l'Italie.

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX

a) La Conférence a décidé de ne pas former de comités et a confié la tâche de la rédaction à un groupe informel constitué par tous les membres et divisé en deux sous-groupes (politique et économique);

b) La Conférence a décidé de conduire ses travaux sans recourir à un débat général et a discuté directement les points essentiels de l'ordre du jour.

La Conférence a ensuite tenu quatre séances "remue-méninges" à cet effet.

VII. SÉANCES DE "REMUE-MÉNINGES"

La Conférence a entendu les remarques de S. E. Nana Sutresna, assistant exécutif en chef du Président du MNA, introduisant le rapport du Président du Mouvement, S. E. le Président Soeharto (NAC/M.11/Doc.4).

La Conférence a pris note du rapport et a décidé de mener ses séances de "remue-méninges" selon la procédure suivante :

- 1) Commentaires sur le rapport du Président du Mouvement.
- 2) Restructuration des Nations Unies : Le porte-parole était le Zimbabwe et le coprésentateur, le Sri Lanka.
- 3) Désarmement : Le porte-parole était l'Iran et le coprésentateur, l'Égypte.
- 4) Coopération économique internationale pour le développement et l'environnement. Le porte-parole était l'Algérie (Président du Groupe des 77) et le coprésentateur, l'Inde.
- 5) Développement social : Le porte-parole était le Chili (Président du Comité préparatoire pour la Conférence au Sommet sur le développement social, 1995).
- 6) Droits de l'homme : Le porte-parole était le Ghana.

Soixante-quatorze délégations ont pris la parole, commentant les sujets susmentionnés.

17. La Conférence a adopté deux résolutions séparées, l'une sur le Rwanda et l'autre sur la Bosnie-Herzégovine.

VIII. DATE ET LIEU DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT (Point 8 de l'ordre du jour)

18. La Colombie a offert d'abriter la Conférence en 1995, proposition qui a été saluée à l'unanimité et avec enthousiasme.

IX. ADOPTION DES DOCUMENTS FINALS

19. La Conférence a adopté les documents suivants :

1. Le Document final de la Conférence (NAC/M.11/Doc.1)
2. La Déclaration du Caire (NAC/M.11/Doc.2)
3. La résolution spéciale sur le Rwanda (NAC/M.11/Res.2)
4. La résolution spéciale sur la Bosnie-Herzégovine (NAC/M.11/Res.1)

/...

Le Président a annoncé que l'Égypte élaborerait un résumé des séances de "remue-méninges" pour expédition au Président du Mouvement pour examen et distribution.

X. QUESTIONS DIVERSES (Point 10 de l'ordre du jour)

20. Recommandations et résolutions supplémentaires

a) Le Liban a présenté un projet de résolution concernant l'agression d'Israël sur le Liban appuyé par l'Égypte, l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Maroc, la Palestine, le Yémen et la Libye qui a été unanimement adoptée (NAC/M.11/Res.3);

b) Sur la recommandation du Président, la Conférence a recommandé au Président du Mouvement la dissolution du Comité ad hoc de l'Afrique du Sud, du fait que les objectifs dudit Comité ont été atteints;

c) La Malaisie a proposé le libellé suivant pour un nouveau paragraphe : "Les ministres ont exprimé leur inquiétude quant au classement des pays sur la base d'un état de crise dans le dernier rapport du PNUD sur le développement humain. Un tel classement ayant un effet défavorable sur les efforts des pays visant le développement et le progrès, les ministres ont chargé le Président du Bureau de coordination à New York de soulever cette question avec le Secrétaire général des Nations Unies." La Conférence a approuvé l'inclusion de ce paragraphe au titre du paragraphe 82 du Document final;

d) Le Zimbabwe a proposé d'inclure un paragraphe dont le libellé est le suivant :

"Les ministres ont décidé de soumettre à nouveau et de mettre aux voix la résolution faisant requête auprès de la Cour internationale de Justice d'un avis consultatif sur la légalité de l'usage ou de la menace d'usage des armes nucléaires lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale."

La Conférence a approuvé l'inclusion de ce paragraphe au titre du paragraphe 69 du Document final.

21. Réserves sur le Document final

a) L'Iran a déclaré qu'en ce qui concerne un segment déterminé relatif à la Palestine et au Moyen-Orient, il lui était sérieusement difficile d'accepter l'approche à la question et qu'il considérait les paragraphes 131 et 132 comme étant totalement inacceptables, estimant que ce segment constituait un moment critique eu égard à la position antérieure qu'adoptait le Mouvement. Il désirait par conséquent que l'énergique réserve de sa délégation soit enregistrée quant à la section et aux paragraphes qu'il avait mentionnés;

b) Le Yémen a signalé que l'unité du Yémen n'avait pas été mentionnée dans le Document final, d'où sa réserve;

c) L'Iraq a demandé d'enregistrer sa réserve concernant le paragraphe 142 du Document final, estimant que ledit paragraphe était ambigu, vague et par trop général quant à sa tonalité;

d) Le Zimbabwe avait de fortes réserves à faire pour ce qui est des paragraphes 199 à 204 concernant la Bosnie-Herzégovine mais ne désirait pas quand même en exprimer les raisons afin de ne pas déclencher un débat;

e) La Zambie a exprimé sa réserve quant au paragraphe 55 sur le désarmement, car le paragraphe avait établi une distinction sur un seul État, c'est-à-dire Israël;

f) Le Pakistan a émis une réserve au sujet de la section du Document final relative aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

22. Explication des positions et observations

a) Le Cameroun a soulevé la question du différend quant à la frontière avec le Nigéria au sujet de l'île de Bakassi, et qu'elle devait figurer au Document final.

Le Nigéria a déclaré que la question n'était d'aucun rapport avec le Mouvement, que ce n'était qu'un différend sur la frontière et que l'OUA s'en occupait. Dès lors, la question ne devrait pas figurer au Document final.

Le Président a déclaré que la question sera reflétée dans le rapport général;

b) Le Koweït a exprimé sa profonde appréciation des efforts fournis par l'Ambassadeur Nabil El Araby dans la formulation des paragraphes 142 à 144 concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït qui représentait le minimum acceptable et que le Koweït avait accepté en vue d'atténuer le problème et de créer une atmosphère fraternelle positive en faveur des délibérations;

c) Le Cambodge a noté que les noms des pays qui avaient contribué aux efforts qui ont abouti à l'accord signé à Paris n'avaient pas été mentionnés au paragraphe 176 sur le Cambodge. Il a remercié les pays asiatiques, en particulier l'Indonésie, pour leur contribution en ce sens;

d) Se référant au paragraphe 112 relatif aux droits de l'homme, la Zambie, tout en soutenant et réaffirmant que les droits de l'homme ne devraient pas servir de moyen de pression politique, notamment contre les pays non alignés et autres pays en développement, a estimé que ces pays ne devaient pas utiliser cet argument comme excuse pour fouler aux pieds les droits fondamentaux des peuples.

23. Messages reçus des pays dotés du statut d'observateur

Le Président a reçu une lettre de l'observateur chinois concernant la référence faite à la mer de Chine méridionale dans le Document final. Il a déclaré que le Gouvernement chinois avait à maintes reprises fait connaître ses vues sur cette question et s'était toujours opposé à son internationalisation.

Il a donc émis une réserve au sujet de la référence faite à cette question dans le document du Mouvement des non-alignés.

24. a) La Conférence a adopté une motion de remerciements au pays hôte;

b) La séance finale s'est tenue le 3 juin 1994. S. E. Amre Moussa, Ministre égyptien des affaires étrangères, a fait des observations finales, dont le résumé figure dans le Document final.

L'Ambassadeur

Secrétaire général

Sayed K. El-Masry

Le Caire, le 3 juin 1994

Annexe 4

ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
4. Adoption du rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires.
5. Admission de nouveaux membres, observateurs et invités.
6. Rapport du Président du Mouvement.
7. Examen de la conjoncture politique et économique et le rôle du Mouvement.
8. Date et lieu de la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement.
9. Adoption des documents finals.
10. Divers.

Annexe 5

RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

1. La Réunion préparatoire s'est tenue au Caire au niveau des hauts fonctionnaires/ambassadeurs le 30 mai 1994 et a été présidée par S. E. l'Ambassadeur Nabil El Araby, chef adjoint de la délégation égyptienne.
2. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :
 - 1) Adoption de l'ordre du jour.
 - 2) Recommandations sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence ministérielle.
 - 3) Recommandations sur l'organisation des travaux de la Conférence ministérielle.
 - 4) Recommandations sur l'adhésion de nouveaux membres, observateurs et invités.
 - 5) Adoption du rapport de la réunion des ambassadeurs et hauts fonctionnaires de la Conférence ministérielle.
3. La Réunion a recommandé l'adoption de l'ordre du jour provisoire suivant de la Conférence ministérielle :
 - 1) Ouverture de la Conférence.
 - 2) Élection du bureau.
 - 3) Adoption de l'ordre du jour provisoire.
 - 4) Adoption du rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires.
 - 5) Adhésion de nouveaux membres, observateurs et invités.
 - 6) Rapport du Président du Mouvement.
 - 7) Examen de la situation politique et économique internationale et du rôle du Mouvement.
 - 8) Date et lieu de la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement.
 - 9) Adoption du document final.
 - 10) Questions diverses.

4. La Réunion a recommandé à la Conférence ministérielle l'adhésion de l'Afrique du Sud en qualité de membre.
5. La Réunion a en outre recommandé d'accorder le statut d'observateur à l'Azerbaïdjan et d'invité à l'Italie.
6. La Réunion a noté que, suite aux recommandations du Bureau de coordination, la demande de la Fédération russe eu égard au statut d'invité fait toujours l'objet de consultations.
7. La Réunion a recommandé à la Conférence ministérielle la composition suivante du Bureau :
 - A) Vice-Président
 - Afrique : Congo, Maroc, Tunisie, Zimbabwe, Burkina Faso;
 - Asie : (pas encore décidé);
 - Amérique latine : (pas encore décidé);
 - Europe : Chypre.
 - B) Vice-Président (ex-officio) : Indonésie
 - C) Rapporteur général
8. Il a été convenu que le message du Secrétaire général des Nations Unies sera lu par son représentant et que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique donneront lecture de leurs messages respectifs.
9. La Réunion a recommandé la nomination de S. E. l'Ambassadeur Sayed Kassem El Masry pour le poste de Secrétaire général de la Conférence.
10. La Réunion a recommandé que la Conférence ministérielle convoque des séances plénières informelles en sessions du matin et de l'après-midi au cours desquelles les interventions se feront de la tribune sur les sujets spécifiques suivants :
 - a) Rapport et réflexions du Président du Mouvement sur les développements dans la situation internationale depuis le Sommet de 1992;
 - b) - Restructuration des Nations Unies;
 - Désarmement;
 - c) - Coopération économique internationale pour le développement, y compris l'environnement;
 - Le développement social et les droits de l'homme.
11. À cet égard, la Réunion a recommandé également que les séances plénières informelles seront tenues sous forme de sessions remue-méninges. En vue de

rehausser l'efficiencie de ces sessions, la Réunion a recommandé qu'elles se déroulent dans le cadre d'un format susceptible d'en approfondir les discussions.

12. La Réunion a en outre recommandé qu'un comité de rédaction de l'ensemble se divise en groupe de travail politique et groupe de travail économique présidés par le pays hôte.
13. La Réunion a approuvé le rapport et a décidé de le soumettre à la Conférence ministérielle.

Annexe 6

MOTION DE REMERCIEMENTS

Une motion de remerciements au pays hôte a été adoptée exprimant l'appréciation et la gratitude des participants pour la généreuse hospitalité dont ils font l'objet, ainsi que pour l'excellente organisation des travaux et direction des débats qui ont largement contribué à couronner de succès les activités de la Conférence. Chypre, le Bangladesh, le Honduras et Djibouti ont également pris la parole au nom de leurs délégations respectives pour exprimer des sentiments similaires, tout en signalant en passant la manière efficace avec laquelle le Président a dirigé les débats, menant ainsi à bonne fin les travaux de la Conférence.
